

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DE NIMES

IX^e SÉRIE
TOME LXXX
Année 2006



ACADÉMIE DE NIMES

16, rue Dorée
NIMES (Gard)

2007

TABLE DES MATIÈRES

I – SÉANCE PUBLIQUE DU 5 FÉVRIER 2006

BELLION Dominique, préfet du Gard	
Allocution.....	7
FABRE Guilhem, président sortant	
Compte rendu des travaux de l'Académie de Nîmes pendant l'année 2005.....	13
GALTIER Jacques, président :	
L'actualité d'Alphonse de Lamartine, homme politique.....	19
DERONNE Hélène	
L'art contemporain : imposture ou nouveau langage esthétique ? ¹	

II – COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2006

PUECH Charles	
Le « pain maudit » de Pont-Saint-Esprit.....	27
MEUNIER Jean-Louis	
Pierre André Benoît, être en poésie.....	43
LASSALLE Victor	
Ce que l'art roman doit aux arènes de Nîmes.....	63
AUDISIO Gabriel	
L'intolérance religieuse dans la France du XVI ^e siècle.....	77
PALLIER Michèle	
Un notable nîmois au coeur de la vie économique du Gard : Léonce Guiraud (1811-1906).....	91

¹ Cette communication a été publiée dans les Mémoires de l'année 2005

LÉVY Jacques	
Vélasquez et l'énigme des Ménines.....	119
LEROY Jacqueline	
Bibliothèques et acquisition du savoir des origines	
au XXI ^e siècle.....	137
JALLATTE Charly-Sam	
La féminité.....	153
MAUBON Paul	
De l'éthologie au coq-à-l'âne.....	171
KUNTZ Monique	
Prendre les eaux avec madame de Sévigné.....	197

III – MEMBRES ET AMIS DE L'ACADÉMIE

Membres honoraires.....	219
Membres résidants.....	221
Membres non résidants.....	225
Correspondants.....	227
Académies, Sociétés savantes et organismes correspondants.....	233

I. SÉANCE PUBLIQUE DU 5 FÉVRIER 2006

Allocution de M. Dominique BELLION

Préfet du Gard

Messieurs les Présidents,
Madame le Secrétaire Perpétuel,
Mesdames et Messieurs les Membres de l'Académie de Nîmes,

Si comme le disait Malraux, l'autorité est un âge, alors on comprendra mieux l'autorité de votre Académie.

Et dans ces conditions vous comprendrez que c'est avec plaisir et honneur qu'il me revient le privilège de perpétuer la tradition selon laquelle, depuis plus d'un siècle, le représentant de l'État dans le Gard ouvre, une fois l'an comme président d'honneur, les débats publics et solennels de l'Académie de Nîmes.

J'en suis d'autant plus heureux que c'est, depuis mon arrivée dans le Gard, le 1^{er} août 2005, la première occasion pour moi de rencontrer l'ensemble des représentants nîmois d'une belle et ancienne tradition : celle des Académies de province.

Cette tradition, comme vous le savez, remonte à l'ancien régime, certaines sociétés savantes ayant bénéficié dès la fin du XVII^e siècle du titre d'Académie, conféré par lettres patentes du roi.

Celle de Nîmes, n'échappe pas à cette règle.

Avant cela, pendant trente années, un petit groupe d'érudits nîmois s'est réuni de manière informelle, pour entretenir et faire vivre

l'éminente dignité de la réflexion et de la critique au sens noble du terme, c'est-à-dire celle qui permet d'ouvrir de nouvelles voies.

C'est à partir de ce groupe de pionniers que votre Académie va naître et prendre ses lettres de noblesse en donnant naissance à une Académie royale

La gestation fut longue mais l'enfant méritait cette lente maturation.

Ce rapport au temps, j'y reviendrai, est d'ailleurs l'une des forces de votre noble institution.

Réunie pour la première fois le 28 mars 1682, sa naissance juridique interviendra quelques mois plus tard en plein été, par lettres patentes du Roi Louis XIV, le 10 août 1682.

Votre assemblée, la plus ancienne société savante de Nîmes, fait partie du cercle prestigieux des 28 académies régionales de France.

Depuis plus de trois siècles, 324 ans exactement, votre Académie a su faire face aux soubresauts et aux vicissitudes de l'histoire pour poursuivre sa mission humaniste de diffusion de la connaissance et des savoirs.

Plusieurs fois disparue, votre institution a su, chaque fois, renaître plus forte un peu à l'image du Phénix, pour se hisser jusqu'à nous, s'ancrer et s'épanouir dans la République et ses valeurs.

Je ne peux évidemment pas, devant vous, passer sous silence l'action prépondérante du premier préfet du Gard, Jean-Baptiste Dubois, dans la régénération de votre société en 1801.

En effet, c'est lui qui, par arrêté préfectoral approuvé par le ministre de l'Intérieur, permet à l'Académie de revivre sous le nom de Lycée de Nîmes en référence sans doute au Lycée d'Aristote.

L'honorable vieille dame qui est la vôtre n'a pas oublié.

Les statuts de 1888 en sont la preuve, élevant le représentant de l'État à la qualité de président d'honneur de l'Académie, unissant ainsi dans un destin commun votre institution et le préfet.

Ce geste témoigne, s'il en était besoin, d'une courtoisie élevée et d'une reconnaissance inaltérable.

Cette tradition m'honore et je suis heureux, aujourd'hui, de poursuivre le dialogue que vous avez engagé avec mes prédécesseurs.

Un dialogue que je souhaite fertile et cordial.

Pour cela, votre société dispose d'un atout indéniable, son rapport au temps.

Votre longue histoire vous autorise en effet de multiples mises en perspective de l'actualité.

Dans une société où tout s'accélère, l'analyse, le recul sont des luxes qui deviennent trop rares. C'est pourquoi les sphères de décision, la société ont besoin d'avoir des groupes de réflexion tels que les vôtres, pour poser des regards approfondis sur les grands problèmes de notre époque.

En me plongeant dans votre histoire, j'ai remarqué combien votre cercle de réflexion a toujours su être au plus près du corps social, du fait bien entendu, des personnes qui le composent mais aussi par la nature même des sujets abordés qui montrent un profond ancrage dans le monde moderne.

Une société qui date de plus de trois siècles pourrait, notamment aux yeux des plus jeunes, paraître comme trop attachée au passé.

Or, il n'en est rien !

Votre Académie, forte de son vécu, a toujours su, au contraire, être contemporaine et je dirais même devancer les évolutions nécessaires de notre société.

Il suffit de consulter vos archives pour se rendre compte à quel point, les sujets traités sont en osmose avec leur époque.

Je relèverai d'ailleurs que jusqu'en 1830, le préfet consultait l'Académie sur les grands travaux d'aménagement du département.

Cet enrichissement mutuel doit se poursuivre.

La communauté d'intérêts qui nous lie n'est pas seulement due aux raisons historiques que j'indiquais tout à l'heure, mais tient aussi et surtout aux objectifs que nous partageons de manière assez forte : l'utilité et le bien public.

Je vous remercie de votre attention, ce d'autant que je n'ignore pas que le silence est souvent la plus belle des paroles et qu'en conséquence je vais maintenant vous écouter.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Année 2005

par **Guilhem FABRE**

Président sortant

Monsieur le Préfet du Gard,
Monsieur le Maire de Nîmes,
Monsieur le Président du Conseil général du Gard,
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles,
militaires et religieuses,
Mes chères consœurs, mes chers confrères,
Mesdames et Messieurs,

Devoir de mémoire incontournable, le président sortant se doit de portraitiser les travaux annuels de notre compagnie ; ce qui en fait, est son testament annuel. J'y souscris bien volontiers. 2005 a été, somme toute, une année classique ; bien remplie et variée. Cette phrase lapidaire, déformation professionnelle oblige, introduit et résume à mon sens toute notre activité qui repose largement sur celle des six commissions, nomination, programme, publications et prix, finances, bibliothèque et patrimoine ; auxquelles il faut rajouter la toute nouvelle commission de révision du règlement intérieur. Car même le règlement d'une maison, si paisible soit-elle comme la nôtre, doit évoluer.

Une compagnie, truisme évident, vit par ses membres. Paul Tempier s'est retiré, Jean Michel Gaillard, non-résidant, nous a quittés, tout comme M^{me} Dupont-Mathieu, correspondante. Constantin Vago,

Emmanuel Leroy Ladurie et Philippe Joutard intègrent la classe de l'honorariat. Trois nous ont rejoints.

Bienvenue donc aux trois nouveaux membres. Le 18 mars c'est un avocat, Bernard Fontaine, humaniste au talent oratoire affirmé, madré sous pléthore de prétoires, qui a intégré nos rangs comme membre résident au fauteuil occupé par Jean Goujon. Nous l'écouterons avec plaisir. Le 10 juin nous avons également accueilli deux membres non-résidants, habitant Montpellier. Avec Sabine Teulon-Lardic, nîmoise de naissance, la musique investit notre maison pour notre plus grand plaisir au fauteuil de Robert Pujol. Enseignante, ses publications musicologiques sont particulièrement abondantes aussi bien sur les musiciens que sur la mise en valeur des fonds musicaux anciens. Mais il convient également de privilégier ses qualités de flûtiste chambriste, premier prix du Conservatoire de Paris. Inutile de préciser que nous sommes tous preneurs pour une séance. Au fauteuil de l'écrivain Jean Carrière, et également enseignant, Pierre-Yves Kirschleger nous a rejoints. Investi en particulier dans l'histoire religieuse, on lui doit notamment un ouvrage significatif sur la religion d'un Nîmois que nous connaissons tous, François Pierre Guillaume Guizot.

Souignons aussi la réception le 15 mars de cinq nouveaux correspondants et de leurs spécialités, Robert Chalavet, de Saturargues, droit, histoire et santé publique, Robert Chamboredon, de Nîmes, histoire, du commerce en particulier, Jean Louis Meunier, de Nîmes, littérature contemporaine, Raphaële Mouren, d'Aix-en-Provence, bibliophilie, philologie, conservation et Marie Claire Pontier, de Nîmes, conservation et paléographie.

Au cours de nos dix-neuf séances bimensuelles, quatorze communications ont été retenues par la commission de programmes, présentées et discutées, certaines avec une lourde charge émotive. Sans les détailler on observera une bonne diversité, puisqu'elles relèvent de l'histoire locale, quatre, dont deux analyses pertinentes de grandes

affaires de meurtres, des arts iconographique, deux, poétique, deux et musical, une, de la médecine, une, de l'architecture, une, de la religion, une, et de l'histoire, trois.

Certaines trouveront place dans nos publications annuelles. Les deux bulletins 2003 et 2004, viennent de paraître, les mémoires dans leur millésime 2004 sont sous presse.

La commission du patrimoine quant à elle poursuit les travaux engagés depuis quelque temps notamment sur les deux hôtels Davé et de la rue Dorée. L'inventaire photographié du mobilier de l'hôtel de la rue Dorée est achevé et les dossiers relatifs aux bâtis et aux éléments picturaux très dégradés de l'église Saint-Paul et de la chapelle Saint-Baudile bien avancés. Souhaitons un prompt enlèvement du grillage bien peu esthétique qui encercle le parterre de cette dernière. Espérons aussi que toutes les restaurations suivront bientôt. Les Journées nationales du Patrimoine ont comme chaque fois connu un franc succès, avec la visite de notre maison par de nombreux curieux. Ajoutons enfin le projet concernant la signalisation des monuments de notre ville ; sujet sur lequel nous ne pouvons qu'insister. Certains de ces éléments seront d'ailleurs présentés tout à l'heure par notre consœur Hélène Deronne.

Notre importante bibliothèque a, cette année encore, été soigneusement complétée et « toilettée », que ce soit en magasinage comme en catalogage informatique, en particulier grâce au travail d'un emploi-jeune du Service du Patrimoine de la ville de Nîmes. Merci au passage à celle-ci pour cette aide, et aussi de nous assurer sa consultation informatique. Quelques chiffres permettent d'en prendre la mesure : 14 mètres de refoulement rajoutés, 7 784 titres catalogués, 9 650 conservés, fonds courant intégralement catalogué avec 7 429 monographies et 67 périodiques et réserve précieuse de 410 ouvrages dont 288 particulièrement anciens.

Enfin dernière commission, et non la moindre, celle des finances. Je n'insisterai pas, question de goût, même si la question est

présentement douloureuse, si ce n'est pour remercier le labeur bien ingrat de ses membres sous la bienveillante et efficace tutelle de Pierre-Marie Michel.

Dans cette vie académique j'ajouterai à la volée quelques faits : la remise sous peu du Prix Forado à M. Tom Charbit par M. le Préfet, notre participation active à la vie de nombreuses associations nîmoises et départementales, celle du nouvel Institut européen Séguier en particulier, le second prix de la ville de Nîmes obtenu pour la qualité du ravalement de la façade de notre maison rue Dorée, et surtout notre forte implication dans le cadre de la commémoration du Centenaire de la loi de 1905 par l'intermédiaire de nos groupes catholique et protestant à l'occasion de colloques. Le premier en mars, au Lycée Alphonse Daudet où, sous l'égide du Comité de l'Art Chrétien nos collègues Robert Dalverny, Pierre-Marie Michel et Robert Debant ont dirigé et présenté le dossier sur « La loi de séparation des Églises et de l'État en France et dans le Gard », le second à l'automne à l'Institut de France à Paris où, sous couvert des plumes de Jacques Galtier, Henri Hugues, Jean Marc Roger, Marcelle Viala et Guy Combes a été prononcée et publiée une contribution sur « La séparation des Églises et de l'État vécue par les communautés protestantes de la région nîmoise ».

Après cette évocation de notre vie académique, raccourcie pour respecter les vœux de la commission du programme, je voudrais chaleureusement saluer mon successeur, le pasteur Jacques Galtier. Nul doute que son action sera imprégnée de la grande tolérance humaniste qui est le placenta dans lequel baigne voluptueusement notre compagnie depuis trois siècles ; en une période où jamais peut-être les vecteurs de communication n'ont été si nombreux et exponentiels, et où le dialogue entre les êtres est si difficile à établir.

Dans cet esprit mes pensées vont tout spécialement vers ceux de nos membres qui traversent actuellement de délicates épreuves et ne peuvent être parmi nous aujourd'hui.

Je terminerai si vous le voulez bien, sous forme de clin d'œil, par deux citations qui résument tout de ce testament présidentiel. Et, soyons honnête, pour me faire plaisir.

La première est celle légèrement modifiée d'un « écrivain » fort méconnu, mais chanteur très connu, Jean Philippe Smet, alias Johnny Hallyday, en prélude à sa chanson :

« Quelque chose en nous de Tennessee » : Au cours de cette année « *Je savais que je pouvais compter sur vous... mais sachez que vous pouviez aussi compter sur moi* ».

La seconde qui plaît tant à notre consœur Marcelle Viala, et je pense à d'autres, est celle du philosophe chinois Tchouang Tseu (315 av. J.C.) découverte après de subtiles recherches : « *Le meilleur usage que l'on puisse faire de la parole est de se taire.* »

Dont acte.

Merci à mes confrères de m'avoir supporté, et à vous tous de m'avoir écouté.

L'ACTUALITÉ D'ALPHONSE DE LAMARTINE HOMME POLITIQUE

par Jacques GALTIER

Membre résidant

Je ne vous parlerai pas du premier des romantiques. Si pour certains c'est une « haute figure » Musset le qualifie de « pleurnichard ». Flaubert parle de ses « embêtements bleuâtres du lyrisme poitrine » . Le théologien protestant Alex Vinet le décrit en « nonchaloir un peu superbe » .

Nous laissons donc ses œuvres littéraires et historiques et son action d'homme de gouvernement en 1848, nous bornant à son activité parlementaire, aspect souvent négligé qui a produit environ 2 000 pages. Ses interventions concernent les sujets les plus brûlants de l'époque. Elles sont toujours d'actualité, passionnées et passionnantes. Dans le choix que je vous présente, je ne dirai pas que tout rapport avec la réalité pourrait venir du plus pur hasard !

En 1830 Lamartine, légitimiste, renonce à la carrière diplomatique. Opposant à la monarchie de juillet, il est constamment élu et réélu jusqu'au 2 décembre 1852. Le suffrage censitaire et la multiplication des candidatures feront qu'il sera député de Bergues dans le Nord, sans y mettre les pieds puisqu'il vogue alors vers le Moyen-Orient, ensuite de Macon et enfin dans le Loiret.

Légitimiste, sous Louis-Philippe il évolue de plus en plus vers la gauche pour devenir clairement et dès avant 1848 républicain. Son refus de s'inscrire dans un parti le classe contradictoirement comme conservateur déguisé ou comme cryptoprogressiste.

Nous allons d'abord isoler les principes qui sous-tendent ses interventions pour aborder ensuite les domaines où il est intervenu de manière novatrice et actuelle.

La politique n'est pas un honneur mais un labeur. Lamartine, critiqué parce qu'il quitte Milly pour Paris, déclare : « Si je me mêlais à la politique par plaisir ou par vanité, on aurait raison ; mais si je m'en mêle par devoir, comme tout passager dans un gros temps met sa main à la manœuvre, on a tort ; j'aimerais mieux chanter au soleil sur le pont ; mais il faut monter à la vergue. [...] Le labeur social est le travail quotidien et obligatoire de tout homme qui participe aux périls et aux bénéfices de la société. »

La vie politique est un service : « Il s'agit de savoir si le monde social avancera ou rétrogradera dans sa route sans terme ; si l'éducation du genre humain se fera par la liberté ou le despotisme, qui l'a si mal élevé jusqu'ici ; si les législations seront l'expression du droit et du devoir de tous, ou de la tyrannie de quelques-uns ; si l'on pourra enseigner à l'humanité à se gouverner par la vertu plus que par la force. »

Concrètement qu'est-ce que la politique ? « Dieu, qui a donné la liberté morale à l'homme qu'il a créé pour choisir et pour agir, lui a donné le même jour la lumière pour éclairer son choix. La politique, dont les anciens ont fait un mystère, dont les modernes ont fait un art n'est ni l'un ni l'autre : il n'y a là ni habileté, ni force, ni ruse ; à l'époque rationnelle du monde, dans l'acception vraie et divine du mot, la politique, c'est de la morale, de la raison, de la vertu. »

Lamartine n'est pas romantique en politique, il est réaliste : « "Les apôtres" peuvent être grêles, les tribuns doivent frapper le regard par la masse et dominer du front la place publique. » Il est vrai qu'à l'époque il n'y avait pas la sonorisation et on appréciait l'orateur ! Il ne s'agit pas de provoquer des sentiments tactiques d'adhésion et d'être doctrinal. Notre homme politique le précise et c'est là que le poète se rappelle à nous : « Le poète ou l'orateur (politique) ne produiront d'émotions religieuses, amoureuses ou patriotiques qu'à proportion de ce qu'ils auront été eux-mêmes émus. »

Le pouvoir, quelle que soit sa forme, doit être démocratique : « Qu'on le nomme président ou roi, peu importe ; il n'est plus monarque, il n'a plus le pouvoir d'un seul, le pouvoir personnel : il a mieux, il a le pouvoir social résumé en lui ; il est organe et agent ; il n'est plus, il ne peut plus être source et principe de l'autorité. Ses droits sur nous, nos devoirs envers lui changent ainsi de nature et de titres ; nous n'adorons plus le pouvoir comme sacré et divin, nous le discutons comme logique, nous le respectons comme loi. »

Le pouvoir doit être élu sans manipulation : « ... élection universelle pour être vraie, élection proportionnelle pour être juste. » Le suffrage universel est exigeant : « Si vous donnez l'élection à des classes qui ne la comprennent pas, ou qui ne peuvent l'exercer avec indépendance, vous la donnez fictive, c'est-à-dire vous la refusez réellement. »

Le politique ne peut ignorer le social et l'économique, les enjeux humains sont essentiels : « Nous sommes à une des plus fortes époques que le genre humain ait à franchir pour avancer vers le but de sa destinée divine, à une époque de rénovation et de transformation sociale pareille peut-être à l'époque évangélique. »

Où allons-nous ? «... à une organisation progressive et complète de l'ordre social sur le principe de la liberté d'action et d'égalité des droits. »

Lamartine a le souci constant de remonter des effets aux causes et de ne pas enfermer son temps dans des soins « palliatifs ». Après la révolte des canuts de Lyon il déclare à la Chambre : « Le pays est troublé, des factions immenses, nous dit-on, délibèrent chaque jour, chaque nuit, l'assaut au gouvernement, à la ville, à la société [...] le sang coule ou peut couler dans nos cités. Je ne prendrai pas la responsabilité d'une vie d'homme, la responsabilité d'un délai ; mais le péril passé, l'ordre rétabli, je demanderai compte au gouvernement du pouvoir temporaire que je lui aurai prêté. Je lui dirai : qu'avez-vous fait pour prévenir le retour de si fatales nécessités ? Il y a trois ans que vous demandez secours à la législation, il y a trois ans qu'on vous en accorde ; la garde nationale est avec vous, les majorités sont avec vous, les intérêts du commerce et de la propriété sont solidaires avec vous ; vous avez l'initiative de toutes les mesures nécessaires au salut du pays ; vous avez été avertis surtout par les événements de Lyon en 1831. La société se désorganise ? une loi contre les attroupements ; l'esprit public s'altère, se corrompt ? une loi sur la presse. [...] L'esprit d'une jeunesse ardente et sans emploi de ses forces surabondantes rêve la république, l'anarchie, le désordre ? une loi contre l'association ! Mais des lois pour vivifier les industries, pour éclairer et moraliser les ouvriers, pour occuper et satisfaire cet excès de forces qui tourmente la population et la jeunesse français ; des lois de prévoyance, d'avenir, de lendemain ? Point. »

La « condition humaine » n'est pas perçue dans son « essence » mais dans son existence. La foi de Lamartine éclaire son action. C'est le déisme du Siècle des Lumières. La foi est aussi importante par ses effets que par son contenu rationnel. Il participe déjà au mouvement du

christianisme social, qui tentera de confronter l'espérance de l'Évangile à la rude et complexe réalité sociale.

Abordons maintenant quelques extraits de ses interventions sur

- la liberté de la presse ;
- l'abolition de la peine de mort ;
- la suppression de l'esclavage dans les colonies françaises ;
- les problèmes économiques ;
- l'esprit européen.

Tout gouvernement – s'il est démocratique – subit les critiques de la presse, alors seul « média » existant.

« ... c'est un instrument, c'est un outil de civilisation difficile à comprendre et à manier ; elle vous blesse souvent ; elle est souvent hostile, inique, quelquefois atroce contre vous ! Rien ne la touche, rien ne l'apaise ; elle renie ses doctrines d'hier pour vous opposer celles d'aujourd'hui ; vous êtes son aliment, il faut qu'elle vous dévore pour vivre : et cependant il faut la supporter. Les gouvernements libres, difficiles par elle, sont impossibles sans elle ! Il faut la supporter ou renoncer à la liberté ! Il faut la vaincre en la mettant dans son tort, ou la tourner pour soi ; mais la nier, mais la briser, mais l'étouffer, c'est une entreprise insensée, qui retombe sur ceux qui la tentent. »

La cohabitation n'est jamais facile et pourtant indispensable. Sinon la dictature n'est pas loin comme le constate l'intervenant : « Toute tyrannie qui méditera le meurtre d'une idée commencera par bâillonner la presse. »

Lamartine aborde dès 1834 le problème de la peine de mort appliquée lourdement depuis les attentats commis contre le roi Louis-Philippe.

«... le jour où le législateur doute d'un droit si terrible, le jour où en contemplant l'échafaud ensanglanté il recule avec horreur et se demande si, pour punir un crime, il n'en a pas commis un lui-même, de ce jour la peine de mort ne lui appartient plus. Car, qu'est-ce qu'un doute qui ne peut se résoudre qu'après que la tête a roulé sur l'échafaud ? Qu'est-ce qu'un doute auquel est suspendue la hache de l'exécuteur et qui la laisse tomber sur une vie d'homme ? Ce doute, messieurs, s'il n'est pas encore un crime, il est bien près d'être un remords. »

Autre problème contemporain : l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. L'esclavage est théoriquement interdit depuis 1815 mais la France n'a rien fait pour son abolition. Il faudra attendre 1849 pour cela. Dès 1835 Lamartine a protesté :

« Trois jours après la révolution de février, je signai la liberté des noirs, l'abolition de l'esclavage et la promesse d'indemnité aux colons. Ma vie n'eût-elle eu que cette heure, je ne regretterais pas d'avoir vécu. »

L'économie, avec l'industrialisation et la grande commercialisation est devenue plus complexe.

Lamartine ne peut s'empêcher de s'écrier : « Le monde devient industriel ? Eh bien ! il faut donner une âme à l'industrie. »

Pourquoi ? parce que : « La concurrence est sans pitié ; elle agit avec la force aveugle et brutale de la fatalité. Elle foule, elle écrase tout autour d'elle – que le monde se ruine, pourvu que je m'enrichisse – telle est sa devise. Ce ne peut pas être celle d'une société bien faite, d'une société morale, d'une société chrétienne surtout. »

Comment ? Par l'intervention du gouvernement face aux grands intérêts.

La place de la France en Europe est claire pour Lamartine.

« La République française désire entrer dans la famille des

gouvernements institués comme une puissance régulière et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen. »

Comment sera-ce possible ?

« Si la France a la conscience de sa part libérale et civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots (liberté, égalité, fraternité) qui signifie guerre. Si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie paix. »

Lors de l'avènement et des premiers pas de la Deuxième république, Lamartine pourra dire « J'ai fait la République » ce que confirme Victor Hugo : « Il y a en ce moment un homme, dont le nom est sur toutes les bouches et la pensée dans toutes les âmes. » C'est le sommet de sa carrière politique. Le coup d'état du 2 décembre met fin à sa carrière parlementaire et publique.

Par sa réflexion, ses interventions, il est un « voyant » selon Arthur Rimbaud. A-t-il été un devin ? De là où il a parlé, il nous a non pas ouvert une vue imprenable sur l'avenir, mais de larges avenues qu'il vaut encore, me semble-t-il, prendre le temps de parcourir.

Je vous remercie de m'avoir accompagné, avec attention, dans cette trop brève promenade.

II. COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2006

LE “PAIN MAUDIT” DE PONT-SAINT-ESPRIT

par **Charles PUECH**

Membre résidant

Connue pour sa citadelle et son pont sur le Rhône construit au XIII^e, la petite ville de Pont-Saint-Espirit, l'ancienne Saint Saturnin du Port ne s'attendait pas à vivre, au cours de l'été 1951, des événements dramatiques qui allaient mettre en émoi l'opinion publique et passionner la communauté scientifique.

Tout a commencé le 17 août 1951. Ce jour là, le docteur Gabbaï, médecin généraliste spiripontain reçoit à son cabinet les sept membres d'une même famille alors que son confrère le Docteur Vieu se rend au chevet de la famille Jaussent.

Tous les malades présentent les signes d'une intoxication alimentaire : nausées, vomissements, diarrhées, frissons, baisse de tension artérielle.

Dans les jours qui suivent le nombre des intoxiqués se multiplie : 120 dès le 20 août, 130 le lendemain.

Le 20 août est enregistré le premier décès, celui de Félix Mison, 55 ans qui avait été transporté au centre hospitalier de Nîmes.

Dans la nuit du 24 au 25 août, qualifiée par le Dr Gabbaï « ma nuit d'apocalypse », la crise atteint son paroxysme. Elle est décrite par l'écrivain anglais John G. Fuller dans les termes suivants : « Toute cette nuit là, des voitures, des charrettes amenèrent à l'hôpital de Pont-Saint-Esprit des malades gémissants ou hurlants en proie à des phantasmes de violence ou de peur, quelques-uns entendent des harmonies célestes, la plupart d'entre eux voyaient des choses horribles ou étaient fous de terreur. La force des accès était telle que dans certains cas, il fallait quatorze hommes pour en maîtriser un seul. On était obligé d'attacher les malades à leur lit avec des cordes, mais les nœuds ne tenaient pas. À mesure que la nuit avançait, les médecins, les sœurs, les pompiers, les gendarmes étaient complètement débordés. Les malades se sauvaient, couraient à moitié nus et délirant dans le jardin de l'hôpital et dans les rues. À deux heures du matin, il y en avait plus de quarante. »

On dut faire appel en renfort à des ouvriers qui travaillaient de nuit sur le chantier de Donzère-Mondragon.

L'état de surexcitation des malades imposait leur admission dans des hôpitaux psychiatriques. Le préfet du Gard alerté ne put donner son accord sans l'accomplissement préalable des formalités exigées pour décider d'un internement. Le Docteur Gabbaï téléphona alors dans la nuit au ministère de la Santé. A trois heures du matin le ministre autorisa le préfet à faire interner provisoirement sans formalité tous ceux qui avaient besoin de l'être.

Tôt dans la matinée du 25 août, des internes, des gendarmes, des ambulances, des camions de force sont dirigés depuis Nîmes sur Pont-Saint-Esprit et les malades sont répartis dans les hôpitaux psychiatriques de Nîmes, Avignon et Montpellier. Les médecins doivent faire le tri entre les vrais malades et ceux qui ont succombé à l'atmosphère d'hystérie collective. Le doyen Giraud, dans un article publié en octobre 1973 dans le journal de Médecine de Montpellier, recense toutes les manifestations de folie présentées par les intoxiqués.

Je ne retiendrai que les plus significatives. Les hallucinations sont presque toujours terrifiantes, quelques-unes au contraire sont gaies.

Madame Rieu, âgée de 68 ans, se jette du deuxième étage de l'hôpital de Pont-Saint-Esprit. Sa chute est amortie par une treille, elle n'est que légèrement blessée. Elle et son mari décédèrent quelques jours plus tard à l'hôpital de Font d'Aurelle à Montpellier où ils avaient été transportés.

Puche se jette également d'une fenêtre de l'hôpital mais cette fois du premier étage et se fracture une jambe.

Carles, frappé d'hallucination, ne quitte pas des yeux les vitres de sa fenêtre.

Sa fille croit voir des tigres qui la menacent.

Dans la nuit, un ouvrier qui travaillait à Mondragon se précipite en hurlant vers le Rhône, à Pont-Saint-Esprit. Ses camarades, lancés à sa poursuite ont les plus grandes peines à le maintenir. Ils le ramènent hurlant, entouré de bêtes féroces.

Sauvet s'échappe de sa maison, court jusqu'au pont dont deux arches avaient été détruites pendant la guerre. Deux gendarmes réussissent à l'arrêter, pendant que des pompiers tendaient un filet sous le pont.

Le 25 août, le domestique de la ferme Testevin s'enfuit, nu, dans la campagne pour échapper à des bêtes féroces. A l'hôpital de Nîmes où il a été enchaîné, il brise tous les objets qui lui tombent sous la main et se casse les dents en cherchant à arracher ses liens.

Au contraire son employeur Testevin, très calme dans son lit, croit banqueter avec des amis.

Delacquis, qui est un poète à ses moments perdus, se voit entouré par huit camarades de guerre qu'il présente à ses visiteurs. Il est obsédé par une envie de défenestration.

Pa Y An rentré guéri de l'hôpital veut enjambrer sa fenêtre, il est maîtrisé à temps. Croyant s'échapper de sa chambre, il pénètre dans une armoire. Au marché il est pris d'une crise de fureur.

Dans la rue, une femme s'immobilise, ravie, pour écouter la musique qui s'élève de ses orteils.

Un garçon de 11 ans se jette sur sa mère pour l'étrangler.

Un homme pénètre dans la gendarmerie en criant que deux individus le poursuivent pour le tuer.

Un autre se met à délirer « Attention Docteur mon coeur est entrain de descendre. Aidez-moi à le rattraper. Voyez, il vient de partir au bout de mes pieds. »

Tel autre sort de chez lui, en hurlant qu'il va se noyer, il a des serpents dans le ventre, sa tête est en cuivre.

Un malade voit devant lui de grands bouquets de fleurs d'où sortent de hautes flammes rouges. Ses interlocuteurs ont de grandes oreilles et de gros nez.

Un autre voit une chute d'eau dans laquelle il essaye de plonger ses doigts qui le brûlent.

Les malades que l'on veut hospitaliser résistent pour monter dans les ambulances blanches et se précipitent au contraire, attirés par le rouge, dans les voitures de pompiers.

Les visions lumineuses sont fréquentes : boules de feu qui traversent la pièce, phares qui s'allument, flammes qui lèchent le plafond et provoquent chez le malade la peur d'un incendie.

Les notions de distance sont altérées : les murs se rapprochent, le plafond s'abaisse, le malade pris de panique a peur d'être écrasé.

Les animaux domestiques ne sont pas épargnés. Des chats et des canards dont les propriétaires sont intoxiqués meurent subitement. Un chien, devenu furieux au cours d'une partie de chasse, doit être abattu.

Ces phénomènes spectaculaires déchaînent l'imagination collective ; des bruits courent : intoxication arsenicale, guerre bactériologique, crime stalinien, intervention d'un fou criminel, intoxication par le haschich. La statue de la vierge qui domine la ville a perdu un bras en 1939 à la déclaration de guerre, or, le même phénomène vient de se produire.

Le décès à l'hôpital de Nîmes, le 29 août, de Joseph Moulin, âgé de 24 ans, entretient la peur.

Puis progressivement le calme revient, la plupart des malades hospitalisés sont de retour chez eux. À la fin du mois d'octobre tout est rentré dans l'ordre.

Le bilan de ces intoxications s'établit ainsi :

- cinq morts. Deux autres, affaiblis par l'intoxication, devaient mourir respectivement le 24 novembre 1951 et le 11 janvier 1952 pour des troubles viscéraux ;
- dix malades furent l'objet d'arrêtés d'internement d'office, quarante huit personnes durent être hospitalisées ;
- on évalue à 130 environ le nombre des personnes atteintes à des degrés divers.

Voici les faits, quelle est leur explication ?

Dès le début, l'origine des intoxications fut clairement établie, ce qui permit une rapide intervention des autorités sanitaires, administratives et judiciaires.

Une première hypothèse émise par l'ingénieur-conseil Vincent mettant en cause la pollution des eaux fut tout de suite écartée. Un des malades les plus gravement atteint, Puche, celui qui s'était jeté de la fenêtre de l'hôpital, était bien connu pour ne boire que du vin.

Huit boulangeries étaient ouvertes à Pont-Saint-Esprit.

Tous les intoxiqués avaient consommé du pain vendu par le boulanger Briand les 16 et 17 août. Cette affirmation s'appuyait notamment sur les observations suivantes :

La famille Testevin recevait des amis, tous sont intoxiqués sauf ceux qui avaient mangé des biscottes.

Dans la famille Moulin, elle aussi intoxiquée, le chat et trois canards meurent le 17 après avoir avalé une soupe faite avec le pain du 16, tandis que le chien qui a refusé de manger cette soupe est indemne.

Une famille de Bagnols-sur-Cèze qui avait acheté son pain chez Briand est atteinte par le mal.

La femme, la fille et le commis de Briand sont malades.

Et pourtant ce pain, de l'avis de tous ceux qui l'ont consommé, avait belle apparence et un goût agréable, il était très bien levé et presque brioiché.

Fortes de cette certitude, les autorités arrêtent la vente de pain sur Pont-Saint-Esprit, jusqu'à l'arrivée d'un nouveau contingent de farine.

L'enquête judiciaire démarre. L'inspecteur de police Poitevin interroge le boulanger Briand, une information est ouverte. Dès le 21 août, le juge d'instruction Perrier et le substitut du Procureur de la République de Nîmes Tonnabel se transportent à Pont-Saint-Esprit. Une perquisition dans la boulangerie Briand ne donne aucun résultat, des prélèvements de pain et de farine sont envoyés pour analyse au laboratoire de police scientifique de Marseille. L'autopsie de Mison, le premier malade décédé, est ordonnée.

Le 21 août, les médecins locaux tiennent un conseil de guerre, en présence du maire Hébrard, du D^r Bataillon, directeur départemental de la santé et des professeurs Retordier et Giraud de la Faculté de médecine de Montpellier.

En attente des résultats de l'autopsie Mison, les médecins prescrivent des purges et des tonicardiaques car la tension artérielle des malades tombe à 7 ou 8 et leur température à 35 degrés.

Restait à identifier, et c'était le plus difficile, le poison contenu dans le pain à l'origine des intoxications.

Plusieurs hypothèses furent émises avant d'être rapidement écartées :

La présence de sulfate de cuivre dans la farine qui a pour effet de faire lever la pâte. Le pain incriminé était très bien levé. Cette thèse fut abandonnée au vu des résultats des analyses et des autopsies.

Les recherches sur la levure ne donnèrent aucun résultat.

Certains évoquent une épidémie de lathyrisme provoquée par des grains de gesse mêlés au blé. Mais la farine provenait de Haute-Vienne et la gesse ne pousse en quantité suffisante qu'en Syrie et en Kabylie.

On chercha en vain si des campagnes de dératissage avaient été menées dans la ville et si des produits toxiques avaient été entreposés dans la boulangerie Briand.

Rien ne permettait de retenir l'hypothèse criminelle par injection d'un poison ou d'un produit toxique.

Les analyses toxicologiques sont effectuées d'une part à partir de la farine et du pain, d'autre part à partir des viscères des trois malades décédés, les époux Rieu, Mison et le chien de ce dernier.

Le 30 août, le professeur Ollivier du laboratoire de police scientifique de Marseille, à qui le juge d'instruction avait confié les analyses et autopsies, envoie à la justice par télégramme le résultat de ses premières investigations. Il a identifié dans le pain et dans les viscères une substance présentant des caractères toxicologiques et biologiques des alcaloïdes de l'ergot « en parfaite concordance avec la clinique et l'autopsie des malades et des animaux ».

Avant même que l'expert ait découvert la présence de l'ergot, les observateurs avaient fait un rapprochement avec le « mal des ardents » qui avait sévi autrefois en Europe.

Il présentait en commun avec l'épidémie de Pont-Saint-Esprit les mêmes hallucinations subies par les malades sur le thème du feu, des flammes, des bûchers.

Dès le 26 août, le professeur Euzière, psychiatre montpelliérain, allait dans ce sens en évoquant « l'agent pathologique (qui) se trouverait dans une toxine végétale produite par une graine moulue avec le blé ».

Le 29 août, le préfet du Gard, Chaumeil, déclare « Toutes les sommités médicales depuis treize jours se penchent sur cette terrible maladie. Il apparaît nettement qu'elle est provoquée par un alcaloïde

végétal contenu dans l'ergot ou dans un végétal d'une famille semblable et non par un sel minéral toxique. »

Le 30 août, le professeur Ollivier confirme : « J'ai constaté le phénomène d'un rétrécissement généralisé des vaisseaux sanguins provoquant la gangrène chez Mme Rieu. Une série de preuves superposées, contrôlées, ne permet plus le doute. »

La farine empoisonnée avait été livrée par Maurice Maillet, minotier de Saint-Martin-la-Rivière dans la Haute Vienne.

Le commissaire de police Sigaud déclare le 31 août : « Je sais d'où proviennent les farines avariées. Je pense que le mystère sera éclairci dès aujourd'hui. »

Longuement entendu par les enquêteurs qui se sont rendu à Saint-Martin-la-Rivière, le minotier Maillet finit par reconnaître qu'il a utilisé un lot de farine défectueux provenant du raclage d'un fond de silo, contenant du seigle en quantité notable, de la poussière, des charançons et des débris d'insectes. Il n'avait pas osé vendre cette farine dans sa commune et l'avait incorporée dans des balles qui allaient être livrées à Pont-Saint-Esprit et à Bagnols-sur-Cèze.

Maillet travaillait avec un boulanger de la même localité, Guy Bruère, et c'est lui qui lui avait apporté à moudre quinze quintaux environ de « raclure de grenier ».

Le 1^{er} septembre, on peut lire dans le journal Midi Libre : « L'énigme du pain empoisonné de Pont-Saint-Esprit est éclaircie, des charges écrasantes pèsent sur le minotier de Saint-Martin-la-Rivière, Maurice Maillet et sur un boulanger de la localité Guy Bruère. Le minotier a reconnu que sciemment il avait substitué du mauvais seigle au blé ».

Tous les ingrédients de l'erreur judiciaire sont alors réunis : pression de l'opinion publique qui s'exprime par les médias pour exiger la découverte rapide des coupables, preuves scientifiques hâtivement recherchées et prématurément révélées, déclarations de mis en cause obtenues, sinon arrachées, au terme de longs interrogatoires et qui peuvent être interprétées comme étant des aveux.

Le juge d'instruction Braure décerne des mandats d'amener contre Maillet et Bruère qui arrivent à Nîmes les 1^{er} et 2 septembre. Ils sont attendus à la gare par une meute de journalistes. Présentés au juge d'instruction, ils sont inculpés d'homicides et blessures involontaires et de fraude. Ils sont placés sous mandat de dépôt.

Une fois l'effervescence retombée, le doute commence à se faire jour.

Le journaliste de Midi Libre pose la question :

« Comment l'ergot meurtrier s'est-il trouvé dans une seule balle de farine ? »

Le laboratoire des subsistances militaires de Marseille qui a analysé des échantillons de « pain maudit » affirme en contradiction avec le profession Ollivier que ce pain supposé toxique ne contient pas d'ergot de seigle.

Le professeur Ollivier réplique dans le Midi Libre du 4 septembre : « Il n'y a pas de mystère du sac unique. Prenez une poignée de farine mélangée dans le haut d'un sac et vous aurez en main assez d'ergotine pour tuer un régiment. Dans le bas du même sac vous pouvez ne pas trouver trace d'ergotine. »

Dans un rapport provisoire du 15 octobre, Ollivier précise qu'il a examiné vingt deux prélèvements, qu'il a pratiqué cent épreuves, que les alcaloïdes de l'ergot ont été trouvés dans les viscères des époux Rieu, de Mison et du chien de celui-ci ainsi que dans le pain consommé par les familles Mison, Moulin, Jausent et Briand, quatre épreuves seulement ont été négatives.

Au lieu de se confier à la presse, au mépris des règles déontologiques, l'expert aurait dû rechercher quelle était la dose d'ergotine nécessaire pour provoquer les intoxications constatées à Pont-Saint-Esprit dont plusieurs mortelles.

L'Union Meunière du Gard, prenant la défense du minotier et du boulanger emprisonnés, affirme que la farine est toxique à partir de

la présence de quatre à dix grammes d'ergot par kilo, qu'une pareille proportion d'ergot donnerait à la farine une couleur grise et une odeur repoussante. Or le pain vendu par Briand était d'excellente qualité.

Le Président de l'Union Meunière de la Meuse défie les experts : « Je suis prêt à manger du pain ergoté. »

Certains soutiennent que l'ergot de seigle ne résisterait pas à une température de soixante degrés, or le pain cuit à cent degrés.

L'ergot de seigle ne se développe que les années humides. L'année 1950 d'où provenait la farine était une année sèche.

Entendu le 4 septembre par le juge d'instruction, Bruère déclare : « J'ai livré du mauvais grain, mais cela n'explique pas comment la farine ergotée s'est trouvée isolée dans un sac. » Le 14 septembre Maillet revient sur ses déclarations initiales, il nie avoir mélangé le grain de Bruère avec d'autres blés.

Pont-Saint-Esprit n'occupe plus la une des journaux, les expertises traînent en longueur. La culpabilité des deux détenus est-elle suffisamment établie pour les maintenir en prison ?

Le 28 octobre, la Chambre des mises en accusation de la cour d'Appel de Nîmes ordonne sagement la mise en liberté des deux inculpés qui auront donc subi près de deux mois de détention préventive. Ils sont accueillis à St-Martin-la-Rivière avec des feux de joie pour rappeler ironiquement le « mal des ardents ».

Il faut dire aussi qu'un nouvel élément venait d'intervenir qui allait donner à l'instruction une autre direction.

Le 20 octobre, un médecin suédois le Docteur Liedholm d'Helsingfors, qui avait eu connaissance des événements de Pont-Saint-Esprit, informe les autorités françaises qu'un fongicide mercuriel fabriqué en Suède avait provoqué des accidents présentant certaines analogies avec ceux de Pont-Saint-Esprit. Il s'agit du Panogen, fongicide de la famille des alkylmercures, employé pour la conservation des grains de semence.

Fort de ce renseignement, le juge d'instruction désigne trois autres experts, les professeurs Dumazert et Pellissier de Marseille et le

professeur Kohn-Abrest de Paris. C'est désormais un collège de quatre experts, un médecin légiste, un chimiste, un botaniste et un toxicologue, qui a pour mission d'identifier le produit toxique qui a contaminé la farine.

Le 10 juillet 1952, l'un des experts désignés, le professeur Kohn-Abrest résume dans un télégramme le résultat de leurs travaux. Ils ont trouvé une substance fongicide, un alkylmercure dans ce qui reste des quatre cadavres, les viscères ayant été distillés sans destruction préalable de la matière organique. La recherche de très nombreux poisons d'origine végétale a été négative : l'atropine, l'aconitine, la vératrine, l'héroïne, la solanine, la nicotine, la codéine, la colchicine, la quinine, la cocaïne, la strychnine, la brucine, la morphine, la narcotine et l'émétine.

À supposer que le ou les deux sacs de farine toxique aient été en contact avec un produit organomercuriel, comment et en quel lieu cette souillure a-t-elle pu se produire ?

On a refait le trajet de cette farine à partir de l'ensachage chez le minotier Maillet jusqu'à la boulangerie Briand. Les wagons de chemin de fer utilisés pour ces transports ont été identifiés et examinés en vain. Les recherches ont été poursuivies chez les entrepositaires de l'Union Meunière du Gard et chez le distributeur de Bagnols-sur-Cèze qui répartissait la farine entre les boulangers.

Trois cent sacs utilisés les 15 et 16 août par les divers boulangers de Pont-Saint-Esprit ont été recensés. Trente d'entre eux ont, dans un premier temps, été retenus comme suspects, puis deux seulement qui présentaient des taches : deux taches rouges très pâles à douze centimètres du haut d'un sac, une tache jaune sale au bas de l'autre sac. A l'intérieur des sacs, les taches n'étaient pas colorées. Les experts ont expliqué ce phénomène par une sorte de filtration à travers la paroi des sacs. Une petite quantité de farine adhérente à la paroi intérieure du sac à hauteur des taches se serait révélée fongicide, alors que d'autres débris de farine prélevés en d'autres points ne l'étaient pas.

Le Panogen, seul composé organo-mercuriel employé pour la conservation des semences, est rouge. Il se serait décoloré en traversant le sac et la farine souillée serait restée blanche.

Les experts concluent : « Il apparaît que la seule explication à retenir est celle d'une souillure accidentelle d'un sac transportant la farine par un composé organomercuriel. »

On a donc recherché si du Panogen avait été expédié de Suède dans les départements de la Vienne, de l'Indre, du Gard et des départements limitrophes.

Seul dans tous ces départements, le laboratoire expérimental de Beaucaire avait reçu une bonbonne et deux flacons de Panogen. Le contenu de ces deux flacons a été utilisé entièrement dans le laboratoire pour des travaux de recherche et la bonbonne a été retrouvée intacte et scellée.

Au terme de cette instruction, particulièrement longue et minutieuse, on peut conclure en s'appuyant sur les affirmations des derniers experts qu'il existe une très forte probabilité pour que la farine empoisonnée ait été en contact avec un composé organomercuriel tel le Panogen. Mais pour autant, l'enquête n'a pas pu établir dans quelles circonstances ce contact s'était produit et donc qui en était responsable.

C'est pourquoi le 11 août 1954, trois ans après les faits, le juge d'instruction de Nîmes a prononcé une ordonnance de non-lieu au bénéfice du minotier Maillet et du boulanger Bruère inculpés d'homicides et de blessures involontaires. Le juge d'instruction écrit : « Malgré toutes les recherches effectuées, l'information n'a pu déterminer dans quelles conditions et par la faute ou la négligence de qui ce contact meurtrier a pu se produire. »

En l'état de cette ordonnance de non-lieu, les juges nîmois n'étaient plus territorialement compétents pour connaître des poursuites restant engagées pour fraude contre Maillet et Bruère. Le dossier fut donc transmis au procureur de la République de Poitiers, mais là, également, une ordonnance de non-lieu du chef de fraude fut signée par le juge d'instruction de Poitiers le 29 mars 1955.

Ainsi, en l'absence de l'exercice des voies de recours contre ces deux décisions, le volet pénal de l'affaire « du pain maudit » était définitivement clos.

Mais les victimes ne restaient pas pour autant désarmées puisqu'elles disposaient toujours de la voie civile pour demander la réparation du préjudice subi.

Cinquante quatre victimes saisirent donc le Tribunal Civil d'Uzès, territorialement compétent, et qui ne sera supprimé que quelques années plus tard en 1959 par la réforme Debré.

Les victimes ont assigné le boulanger Briand qui, selon elles, leur avait vendu le pain empoisonné à l'origine de leur intoxication. Leur action était fondée à la fois sur l'obligation contractuelle de garantie des vices cachés à la charge du vendeur et sur la responsabilité délictuelle de l'article 1384 du Code Civil.

Le boulanger Briand appela en garantie son fournisseur l'Union Meunière du Gard pour être relevé par elle des condamnations qui pourraient être prononcées contre lui.

Il soutenait au fond que la preuve du lien de causalité entre la consommation du pain et les intoxications n'était pas rapportée.

L'Union Meunière du Gard souleva l'incompétence du Tribunal d'Uzès au motif qu'elle était un organisme public dépendant de l'ONIC (Office National Interprofessionnel des Céréales) et que le procès devait être porté devant les juridictions de l'ordre administratif. Le Tribunal Civil d'Uzès a rendu son jugement le 24 avril 1958. Un jugement de cent vingt et une pages.

Il adopta la thèse du collègue d'experts désignés par le juge d'instruction. La preuve était suffisamment rapportée que les intoxications avaient pour cause la souillure accidentelle du pain vendu par Briand. Mais il fallait que chaque demandeur prouve qu'il avait mangé de ce pain là. Trois d'entre eux qui avaient acheté leur pain chez un autre boulanger furent donc déboutés.

Le Tribunal déclara recevable les demandes de ceux qui avaient acheté personnellement le pain, sur le fondement de la garantie des

vices cachés due par le vendeur à l'acheteur (responsabilité contractuelle) et pour les autres sur le fondement de la responsabilité délictuelle, le boulanger étant le gardien de la farine et du pain vendu.

Le Tribunal retint sa compétence pour le recours en garantie contre l'Union Meunière du Gard, celle-ci n'étant qu'un organisme privé ne participant pas au fonctionnement d'un service public.

Le Tribunal admit le bien fondé du recours au motif que l'Union Meunière du Gard avait failli à son obligation contractuelle de contrôler la qualité de la farine, alors que plusieurs fois, avant le mois d'août 1951, elle avait reçu des plaintes concernant la mauvaise qualité des farines en provenance de la minoterie de Saint-Martin-la-Rivière.

Le Tribunal indemnisa immédiatement la veuve de M. Mison car l'autopsie avait révélé dans les viscères du cadavre la présence d'une substance fongicide de même nature que celle découverte dans le pain que le défunt avait acheté à Briand. Elle obtient un million d'anciens francs.

Pour les autres victimes qui avaient survécu, une expertise médicale avant dire droit fut ordonnée, confiée à un médecin légiste, un toxicologue et un psychiatre pour décrire les troubles dont elles avaient été atteintes, fixer la durée éventuelle de l'incapacité totale de travail, le taux de l'incapacité permanente et établir le lien de causalité entre ces troubles et le produit toxique contenu dans le pain.

Appels de ce jugement furent interjetés par le boulanger Briand et par l'Union Meunière du Gard qui maintinrent devant la cour d'Appel de Nîmes les mêmes positions que devant le Tribunal.

La Cour d'Appel par un arrêt du 25 avril 1960, confirma le jugement en ce qu'il avait retenu sa compétence à l'égard de l'Union Meunière du Gard. Elle jugea que non seulement les acheteurs du pain, mais aussi que tous ceux qui en avaient consommé sans l'avoir personnellement acheté, pouvaient invoquer la responsabilité contractuelle du boulanger, c'était le cas pour la plupart des victimes, la consommation du pain étant le plus souvent familiale.

Les expertises ordonnées par le Tribunal furent confirmées mais la mission des experts fut complétée en ce sens qu'il leur était demandé de rechercher si les victimes avaient bien été intoxiquées par du Panogen.

Saisie d'un pouvoir contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Nîmes, la Cour de Cassation se prononça par un arrêt du 19 janvier 1965, considéré par la doctrine comme un arrêt de principe en matière de responsabilité contractuelle du vendeur.

Elle confirma la compétence des tribunaux de l'ordre judiciaire, l'Union Meunière étant une entreprise privée qui passe avec les boulangers des contrats commerciaux relevant du droit privé.

Elle précisa que le vendeur professionnel doit réparer l'entier préjudice subi par l'acquéreur et que cette obligation s'étend aux dommages subis par des tiers.

Le terrain était donc définitivement déblayé pour les victimes. Encore fallait-il qu'elles mettent en mouvement les expertises médicales ordonnées par le Tribunal et la Cour d'Appel en faisant l'avance des honoraires des experts, ce qu'elles n'ont jamais fait.

Les expertises sont restées en suspens et le cours de la justice s'est trouvé interrompu.

Les victimes se sont découragées, on les comprend avec le temps écoulé, l'arrêt de la Cour de Cassation est intervenu plus de treize ans après les faits. Le dossier judiciaire s'est donc définitivement refermé.

Par contre le débat scientifique reste ouvert. Des thèses, des communications, des articles publiés dans des revues médicales ont été consacrés à l'affaire du « pain maudit de Pont-Saint-Esprit ». L'implication du Panogen retenue par la justice ne fait pas l'unanimité chez les universitaires.

Signalons pour conclure que cette affaire a eu des répercussions législatives et administratives.

En décembre 1951, le Conseil de la République (appellation du Sénat sous la IV^e République) adopta une proposition de loi sur la

réorganisation du service des fraudes, déposée par Mme Suzanne Crémieux, sénateur du Gard.

L'affaire du pain maudit contribua à hâter la suppression du monopole du commerce des céréales confié à l'ONIC.

Il était reproché à ce système bureaucratique de permettre aux minotiers des régions céréalières de se débarrasser des farines de mauvaise qualité en les envoyant dans les départements non producteurs, ce qui était le cas pour la farine livrée au malheureux boulanger Briand.

Bibliographie

Journal *Le Midi Libre*, août et septembre 1951.

GIRAUD Gaston, « Le pain maudit de Pont-Saint-Esprit et ses mystères », *Journal de Médecine de Montpellier*, octobre 1973.

FULLER John G., *The day of St Antony's fire*, Hugchinson, 1963.

SCHRUB Guy, *L'affaire du pain maudit de Pont-Saint-Esprit*, Nîmes, M.O.D.A., 1985.

PIERRE ANDRÉ BENOIT : ÊTRE EN POÉSIE

par Jean-Louis MEUNIER

Correspondant

« Le destin est ainsi ce qui est assigné en partage, de telle sorte que le destinataire n'y soit lui-même pour rien et qu'il ne puisse revenir sur le partage qui lui a été assigné. »

Jean Beaufret¹

« Pourquoi écrire de la poésie ? », se demandait souvent Pierre André Benoit. La réponse était évidente : la parole poétique lui était nécessaire – au sens philosophique du terme – *être en poésie* représentait pour lui l'essence de la vie, celle pour qui le vivre quotidien magnifie et illustre trois mots essentiels : jouer, faire et dire, fût-ce dans l'interrogation sans réponse immédiate, dans le fracas, mais aussi dans l'espoir – jamais certain, jamais totalement absent – d'une immersion et d'une rémission dans le devenir et dans l'acte :

1 - « Le destin de l'être et la métaphysique », in *Les Études philosophiques*, n° 2, avril-juin 1960. (Paris : Presses Universitaires de France, 1960). Extrait dédié à PAB par Jean Beaufret. Le passage cité a été souligné par Pierre André Benoit. Il nous semble intéressant pour notre propos de le transcrire.

Au bord

Au bord
happé

défaire
abandonner
donner

tendu fracassé
comme perdu
se terrer
attendre
accepter

à côté
plus sombre encore
plus démun
plus loin
par delà

sans

envahi
sans dire

lumière

enfoui
fouillé
arracher

(poème inédit)

Pour PA Benoit, être en poésie ce n'était pas aligner des vers ou de la prose. C'était, par la mise en œuvre du langage (poétique, manuel et bibliophilique), laisser une trace – ce que les mains ont fait par le

jeu : quelque huit cents livres de haute bibliophilie, réalisés presque tous par PAB lui-même, de la typographie à l'impression des gravures, au dessin, la gouache ou le collage, jusqu'au montage de l'objet livre :

Jeu²

Je suis seul. Jusqu'à présent cette solitude m'était intolérable. Aujourd'hui elle fait ma joie. Le soleil, seul, est de la fête et je vais jouir prodigieusement en imprimant ces quelques lignes. Certes je ne songerai pas au texte en alignant les caractères, car ces mots ne sont qu'un prétexte pour réaliser de mes mains, comme si c'était la première fois, un semblant de livre. La pensée de cette naissance – pur jeu – créera la jouissance et me plongera dans la prime jeunesse. À cet âge où la création est familière...

De ce rien, dont la foule se moquerait, je vivrai quelques heures. La vie n'est faite que de petits riens, mais de petits riens qui comptent. Le reste n'est que vent et grandiloquence...

Laissez-moi jouer.

Alès, 13 avril 1947

Trace dont PAB connaissait à la fois la qualité, la vanité, mais surtout la vérité :

Bientôt

Si nombreux
si petits
tous ces travaux
bientôt
seront
anéantis
ils n'auront donc
servi
qu'à creuser

2 - P.A. BENOIT. *Jeu*. Dessin original de PAB. (Alès) : PAB, 13 avril 1947, 19 exemplaires).

un sillon
 en moi
 pour que je sois
 partagé
 au milieu
 ainsi
 ouvert
 je perds
 tout ce qui
 à l'abri
 du grand air
 se corrompt
 et je peux
 m'envoler
 vers
 ce qui par reflet
 meut
 mes ailes
 plus vraies
 que celles
 des oiseaux³

Miró, qui s'y connaissait, l'écrivait à PAB :

Comme je le disais hier à René Char, on voit toujours chez vous un souffle poétique qui inspire la moindre chose et un amour pour les choses artisanales poussé jusqu'à la dernière limite. Bravo, mon cher Benoit, c'est si rare de nos jours de rencontrer des êtres humains comme ça ! Vos textes sont toujours comme la brise des ailes des papillons.

(13 janvier 1954)⁴

3 - P.A. BENOIT. *Bientôt*. Alès : PAB, septembre 1981, 12 exemplaires ornés d'un collage original de PAB dans les exemplaires de tête.

4 - Miró venait de recevoir un exemplaire de *Homo poeticus*, poème de René Char et dessin de Miró, livre réalisé par PAB.

C'était aussi partager ce que l'on a aimé – le Musée-Bibliothèque PAB à Alès, dans cette ville des Cévennes où naquit Pierre André Benoit, le 15 septembre 1921, ville haussée au niveau d'un centre important de la bibliophilie au XX^e siècle, Musée-Bibliothèque constitué pour la plus grande part à la suite du don de tableaux, livres et archives, inauguré le 14 janvier 1989, Musée-Bibliothèque lieu vivant du jeu de la collection – PAB a imprimé de nombreux écrivains et poètes de son siècle – après P.A. Benoit, René Char arrive en tête : André Frénaud, André Breton, Jean Paulhan, Tristan Tzara, Paul Eluard, René Crevel, Edith Boissonnas, Joë Bousquet, Michel Seuphor, Henry Mathieu, Jean Lebrau, André Du Bouchet, Eugène Guillevic, Max Jacob, René Guy Cadou, Rose Adler, Paul Claudel, Jules Mougin, Jean Rousselot, Maryse Lafont, Jean-Jacques Lévêque, Michel Manoll, Marcel Béalu, Gaston Puel, Michel Leiris, Marcel Jouhandeau, Pierre de Massot, Raymond Queneau, Federico Garcia Lorca, Paul Valéry, Jean Follain, Jean-Clarence Lambert, Lucien Becker, Alain Borne, Robert Morel, Joseph Delteil, Patrice Cauda, Jean-Pierre Geay, pour n'en citer que quelques-uns. Il a illustré nombre de ses textes et de ceux qu'il a imprimés, mais il a aussi demandé des gravures et dessins à Georges Braque, Joan Miró, Pablo Picasso, Francis Picabia, Rose Adler, André Beaudin, Alberto Giacometti, Camille Bryen, Maria Elena Vieira da Silva, Jean Arp, Jeanne Coppel, Marcel Duchamp, Marie Laurencin, Gianni Bertini, Léopold Survage, Pierre Tal Coat, Roger Toulouse, Jean Hugo, Pierre Alechinsky, Hans Steffens, James Guitet, Jean Cortot, Brigitte Simon, Nejad, Raoul Ubac, Jacques Villon, Kumi Sugai, Odette Ducarre, Charles Marq, Ida Karskaya, Raymond Gid, Madeleine Grenier, Max Ernst, André Masson, Henri Goetz, Franz Masereel, Jean Piaubert, Jacques Hérold, la liste est incomplète.

PAB a été l'un des rares à imprimer des textes de peintres : Picabia en premier, puis Braque, Duchamp, Kandinsky, Bryen, Lurçat, Toulouse. Il n'aimait pas être appelé « éditeur » – c'est pourtant l'une de ses qualités majeures – il préférerait « imprimeur » :

Mais si je n'ai rien réalisé je crois quand même avoir dompté la typographie. Regardez de près la composition du Char. Des premières aux dernières tentatives il y a un progrès, c'est un encouragement (à ne rien faire). J'ai recherché un balancement dans le plus pur équilibre, et d'ajouter une page à une page ce n'est rien, fait de répétition, patience de l'artisan, j'ai cherché à faire de l'artisanat du livre un art et j'exécute une composition de page comme un tableau, ce qui m'a fait parfois séparer chaque page. [...] Je ne suis surtout pas imprimeur, typo si l'on veut, paresseux à coup sûr, et fidèle à l'amitié

PA Benoit

écrivait-il à Jean Loize dans le courant de l'été 1952.

Être en poésie, c'était encore offrir à l'autre le plus profond de soi – ce sont les recueils de poèmes, publiés chez des éditeurs connus, et chez d'autres reconnus pour leur goût de la confiance poétique : *La Page tournée* (Avignon : Les Hommes sans épaules, 1953) ; *Chemin faisant*, gravure signée de Miró. (Paris : Corti, 1961) ; *Le Chemin resserré*, gravure signée de Jean Arp (Veilhes : Gaston Puel, 1966) ; *Annoncer l'amour*, pointe-sèche signée de Jean Hugo (Mortemart : Rougerie, 22 octobre 1969) ; *Mourir pour vivre*, gravure signée de Raoul Ubac (Mortemart : Rougerie, 8 avril 1971) ; *Le Fil et l'aiguille*, collage original signé de PAB (Montpellier : Fata Morgana, 1982) ; *Quinze pages*, dessins de PAB (Béthune : Brandes, 1985) ; *L'Été venu*, gouache originale signée de PAB (Montpellier : Fata Morgana, 1986) ; *Dans un désert*, quatre photographies originales signées par Lucien Clergue (Montpellier : Fata Morgana, 15 septembre 1993), et bon nombre chez PAB lui-même.

Mais offrir, donner, exigeait l'oubli, une fois la mort venue (exigence maintes fois transgressée depuis cette nuit du 20 janvier 1993) :

J'interdis

J'interdis
la publication
de mes inédits

la réédition
de ce qui a
déjà
été publié
pourtant
je publierai
sans doute encore
avant
le jour de ma mort⁵

Laisser une trace, partager, offrir à l'autre, là se livrait pour PAB la poésie, en un combat riche de réalisations jaillissantes et angoissantes, en une solitude souvent cruelle mais voulue, sinon recherchée – une poétique du désert au sein de la maison, métaphore de la mère et de la recherche inchoative d'identité :

Maison aimée
aux brefs repos

y rester
pour préparer
un départ nouveau⁶

Mal-être, impossible amour (celui qui partage l'être humain entre la grâce et le péché, désirés à égalité), certitude d'aller vers la divinité, mais d'abord par la confrontation terrestre avec elle – plus le Christ qui a connu la souffrance que le Dieu inéluctable et dernier –, PA Benoit les a exprimés sans cesse d'en varier les thématiques, jusqu'à l'angoisse et la révolte, jusqu'à la terrible confession de juillet 1962, transcrite telle qu'elle a été jetée sur la feuille :

5 - P.A. BENOIT. *J'interdis*. Rivières : PAB, 14 janvier 1990, 10 exemplaires.

6 - Ibid., v1, 1, 1 à 5.

Un poème est une chose grave, je suis obligé de le provoquer il n'est pas vraiment poème sa nécessité n'est que pour projeter l'avancement que je désire (que j'estime nécessaire). C'est la corde que je lance pour me hisser jusqu'où elle a atteint. Mon poème est personnel c'est pourquoi il n'est pas vraiment poème. Je ne sais pas où je vais, je ne peux pas écrire. Pourtant je marche. Il est une marche qui se défie des mots car elle se passe dans le secret de l'indicible, l'indicible se laisse encore deviner mais ses cheminements parfois ne se livrent d'aucune façon. La poésie cette poésie déifiée n'est pas ma poésie elle n'est pas pour moi ce qu'elle est pour beaucoup une fin en soi, elle est pour moi une conséquence et ce fut le cas de S^{te} Thérèse ou S^t Jean de la +. Certains disent que le poème fait naître le poète. Je fais naître un cri. Mon propre cri m'appelle c'est la chanson que chante le soldat pour marcher. Je ne vois pas ce qui se passe en moi je suis arrivé à me détruire et me détruisant la parole aussi est détruite.

Parlant à une pierre je croyais qu'elle allait répondre la pierre est resté pierre et je me suis trouvé seul

Quelle peine à m'ouvrir à ce que mes yeux pour regarder les objets et les arbres ne voient pas, ces yeux encore si avides et mon intérieur si encombré.

Je me vide pourtant et me suis réduit à moi-même à néant qui reçoit une eau dans son centre alors que la tête après se met à penser

Je n'envie plus que ces quatre murs fenêtre close pour ne plus sentir mon corps et me débattre avec toute réminiscence pour n'être rien.

Rien total d'un rien ne peut sortir, traversé par un souffle sans doute mais si tenu qu'il ne se manifeste pas

La parole m'est ôtée mais qui veut entendre une autre voix que la sienne, à se parler on ne fait que se détruire en vain

Tout était donc de se retrouver entre deux mains, serré pour que tout se brise et les os et les souhaits [barré : désirs] être tenu et enlevé.

Étrange état avant de connaître la suite.

Dans sa violence (pour soi et par la parole-cri) vers l'apaisement, comme dans sa force finale emplies de résignation et d'acceptation essentielles, ce texte révèle l'expérience poétique selon laquelle PA Benoit a conduit sa vie⁷. Polysémie du texte, un court poème publié dans le recueil *Chemin faisant* la dit avec sérénité :

7 - PA Benoit a peu écrit de textes consacrés à la réflexion sur l'acte d'écrire la poésie. L'un des plus importants est placé en tête de *Chemin faisant*.

En amont

Plus jeune chaque jour
je vais
vers ma naissance

Naissances à la poésie et à l'autre, naissance à l'approche de la vie future en Dieu, communion des deux premières ? Les deux, puisque pour PA Benoit tout chemin conduit vers les plus hauts sommets. Même, et surtout, ceux de l'amitié, parfois primesautière quand celle-ci a pour nom Jean Hugo, l'un des rares compagnons dans le livre et en esprit avec qui l'amitié n'a jamais connu la moindre faille :

19 XI 75

Que nous dirait
la science des nombres
le carré
d'un carré
la trinité
à cette puissance
la plus grande
que l'on puisse espérer
de nos ans qui s'ajoutent
celui qui commence
ne peut être
que de clarté

Ce poème inédit, P.A Benoit l'a écrit pour les quatre-vingt-un ans de Jean Hugo.

La poésie de PA Benoit est visuelle : le vers, la strophe, sont appréhendés en un regard, comme l'est une page imprimée par PAB. Elle est aussi le souffle, celui qui manquait parfois à Pierre André Benoit à cause d'une angine de poitrine (entretenu il est vrai par l'usage du cigare...), donc la souffrance :

Comme
 un conduit
 rompu
 se répand
 lui
 de plus
 est tel
 qu'il se dissout
 aussitôt
 dans le flot
 débordant^s

Cette franciscaine concision, cette ascèse, cette quête de l'idéal (terrestre et spirituel), construites patiemment sur ce mal qu'elles se devaient de déconstruire, PA Benoit les enserrait dans un mot qu'il a souvent écrit : « rien ».

Notes hâtives

Ces petits livres ne riment à rien, c'est ce qui me ravit. Leur gratuité me récompense bien au-delà de ma peine.

Ce n'est rien, ce rien qui ouvre les portes d'un autre monde... C'est sans importance et ne pèse pas.

Si un poème est un tout il mérite d'être imprimé seul, de constituer un livre.

La succession des pages n'ajoute rien à la recherche (elles se multiplient au gré du texte avec la monotonie de la stricte obéissance).

Voilà une partie de mes jeux imprimés, la plus insignifiante et pourtant la plus significative.

Une toute petite page cache bien la recherche qui généralement éclate sur une grande surface.

Il est plus facile de se cacher dans une petite chose que dans une grande. Si l'on est découvert, ce n'est que pour l'œil averti dont on n'a pas à craindre le viol.

On ne peut guère parler de la vanité de ces petits objets, ils sont trop près du néant et restent si peu visibles.

Je ne souhaitais pas que l'on montre ces amusements, ils perdent tout ce qui faisait leur charme : une intimité amoureuse.

Une page, et à plus forte raison quand c'est celle des titres, est un tableau. Elle est un équilibre et une économie.

On attache trop d'importance à l'effet qui n'est qu'une illusion et non à l'objet, pour lui-même, puisqu'il existe.

N'est-ce pas une invitation au jeu, à la recherche de ce qui est le plus oublié en nous : l'enfance, à la reconnaissance de ce qui est humble et discret, naïf et prometteur... N'est-ce pas, si on a l'âme à fleur de peau, une invitation à l'enchantement, n'est-ce pas tout simplement une évasion – à la mesure de ces livres.

confiait-il à Jean Loize en octobre 1952.

Enfermés dans l'illisible mes risibles secrets s'endorment à jamais. Une forme aurait pu les délier, la qualité de celle-ci aurait captivé. Gribouillis qui permet de dire et de taire à la fois, de soulager son ire, de cacher sa colère, il libère sans avoir rien découvert de soi, l'interdit permis, le voir à l'envers le remet à l'endroit démonté anéanti. Que le rien soit tout puissant effaçant le compliqué encombrant.⁹

écrivait PA Benoit, plus de trente ans après, comme en un testament : être démuné pour devenir voyant. PA Benoit le souligne en un chiasme janséniste :

c'est peu
qui est le plus
et l'important
le moindre¹⁰

De la concision, de l'ascèse et de la quête de l'idéal, la morale poétique est le don. PA Benoit le disait par la maxime et la parabole, certitudes et affirmations en lesquelles on ne répond que de soi – et le lecteur, par voie de conséquence :

9 - *L'Été venu.*

10 - *Annoncer l'Amour.*

Seul

Tant et tant
de brins d'herbes
qui ne font pas
une prairie

aucun arbre
planté
n'a grandi

nulle fleur
çà et là
ne réjouit
quel désert
disparate
où sont les amis

ne retiens
que ce qui charme
ce qui est réussi
demain
sera détruit
et ce qui ne l'est pas
aura
au moins servi
par mille essais
à tenter
un départ
seulement
seul

(poème inédit)

Mais aussi :

Tout mène
ou
tout détourne
de l'Amour

L'homme
sans l'Amour
n'est plus
qu'un dieu déchu
ignorant son malheur

Qui s'arrête à l'amour
est aveugle
et n'aime
même pas

Quelle naïveté
apparente
mais comment faire
car pour l'essentiel
le cœur
est simple
et qui va croire
à l'Amour
à Dieu
puisque'Il est
Amour

Le mal
qui n'enseigne pas le bien
est le mal

Ignore-t-on
qu'ils ont
des yeux
et ne voient pas¹¹

11 - *Annoncer l'Amour.*

C'est dans *Le Chemin resserré* (1966) que s'expriment cette attente et cette espérance de Dieu, cette foi qui tend vers l'apaisement. Le recueil est certainement le plus difficile à lire et à comprendre de tous ceux composés par PA Benoit, pas à cause de la langue, accessible, émue et fraternelle par l'emploi fréquent du « je », mais parce que chaque mot, chaque verset, sont si chargés de sens et de certitude que l'image poétique et méditative foisonne de réseaux inépuisablement métaphoriques et mystiques – « Une courte page contient l'énoncé du savoir », écrit PA Benoit au début du onzième poème. Si le nombre des poèmes en prose – trente-trois – correspond à l'âge du Christ à sa mort, ce signe est image de vie, ainsi que l'affirme le premier poème :

Je parle aussi de moi pour parler de mes frères, de ceux qui peuvent faire leur ma parole avancée. Ô vous qui savez ne pas être seuls dans ces états extrêmes. Et vous qui ne les soupçonnez même pas, soudain, désirez-les. À ne regretter rien, pourtant regrettez de ne point vivre, car vivre est ce malaise à ne vouloir plus être ce que l'on est encore.

Petit à petit, malgré lui « je » est appelé :

Quand plus rien ne se voit, avance vers moi ce qui pénètre mon âme encore au secret : également subtile je n'ai pu l'appréhender. Elle reçoit ce qu'un jour je verrai au comble de la joie.

Le « Chemin resserré », titre de la partie médiane du recueil, est celui de la grâce :

Je ne sais plus rien et suis plus apte à toute chose. Ce qui m'entravait, miraculeusement, s'amenuise par à-coups. Un jour plus rien ne m'effraiera. Je n'aurai plus à écarter les roseaux qui longent la rivière pour me frayer une voie, je glisserai sur les eaux.

C'est l'abandon, pas à ce que l'on ne connaît pas mais à ce que l'on reconnaît – la réponse aux « os » et aux « souhaits » brisés de 1962 :

Enfin je suis au point d'un recommencement, délesté de tout ce que j'ai pensé, après quel dépouillement. Mon Dieu, je Vous connais de moins en moins et Vous m'envahissez. Me voici nu, brisé, revêtez-moi, après m'en avoir rendu digne, de la robe requise pour entrer au palais.

Le dernier poème, imprimé en italique comme l'est le premier – points extrêmes entre lesquels se tient cette vie intemporelle de l'être humain modelée sur celle du Christ, vie de souffrance, exemplaire et salvatrice – rappelle que plus n'est besoin de savoir quand on possède la certitude :

Nul caillou blanc ne jalonne ma route. Pas un instant de bonheur, pas un seul que je voudrais revivre rien ne pouvant être changé à chacun. Je ne suis plus désireux de parcourir des espaces que je sais monotones, prêt à ne plus bouger, enclos dans la mort dont je traverse les couches sans savoir si ce sont elles qui s'abaissent une à une comme de la neige compacte, ou si c'est moi qui m'élève fendant leur épais brouillard.

PA Benoit reprend ici ce qu'il avait écrit en 1955 dans *Le Chemin de la croix*, toujours inédit et dont voici la dernière station :

XIV

Que commence
la profonde nuit
puisque l'aube
est certaine

que ce temps
ne soit
qu'une impatiente
attente

c'est déjà
 la paix
 après
 l'orage
 c'est déjà
 la connaissance
 bienheureuse
 entrevue

que bénie
 soit
 cette nuit
 puisque
 c'est elle
 qui prépare
 au jour

Il n'est pas interdit de lire aussi *Le Chemin resserré* comme un art poétique, à la lumière de ce que savait Pierre Reverdy : « cette émotion, appelée poésie ». Un court poème de PA Benoit, illustré par Jean Hugo, permet de mieux saisir cette solitude animée, ce désert comme lieu de la durée et du temps absolu¹², et ce poème est d'autant plus important qu'il unit PA Benoit et Jean Hugo dans l'osmose amicale et spirituelle du dire et du faire :

Le thème du poème est le cheminement impérieux et confiant (« le besoin / de repartir / [...] tout ragaillardé ») vers un ailleurs, un paradis à atteindre, dans l'oubli des choses d'ici-bas (« ce que l'on quitte / pas à pas / ou trop vite / [...] sans avoir / un regret »). Ce poème entre dans la poétique du retrait du monde, désiré, accepté comme une marque de la volonté divine. C'est la fuite pour rédimier la (les) faute (s), mais la fuite qui sait où est le salut (« ragaillardé ») et où se trouve

12 - BENOIT P.A., *S'arrêter....* Pointe-sèche de Jean HUGO. (Alès : PAB, fin 1980).

l'échec (« ce que l'on quitte »)¹³. « S'arrêter », « s'asseoir », « penser », « puis / sentir / plus fort / le besoin / de repartir » et « sans avoir / un regret » forment un groupe de sens homogène. Immobilité, domaines et de la pensée en mouvement, et de la quiétude presque immobile (« pas à pas ») ou du désir impérieux (« ou trop vite »), « pas à pas », « ou trop vite » et « tout ragaillardi » appartiennent aux embrayeurs de mobilité. L'émotion, c'est d'abord ce qui nous meut.

13 - Fin 1980, PAB imprima à deux exemplaires un de ses poèmes, *Quand le troupeau soudain...*, et Jean Hugo orna chaque exemplaire d'un dessin original. Le poème est dans la thématique de *S'arrêter...* :

Quand le troupeau soudain
suit les chiens
devenus enragés
délaissant le chemin
voulu
par le berger
il n'a plus de salut



S'arrêter
s'asseoir
sur le bord
du chemin
penser
non pas
à ce que l'on quitte
pas à pas
ou trop vite
mais
à l'endroit
où l'on va
puis
sentir
plus fort
le besoin
de repartir
sans avoir
un regret
tout regaillardi

P. A. BENOIT

La gravure suit le cheminement du texte : le bord droit du chemin descend de la gauche vers la droite, ce n'est pas une descente géographique, mais une direction donnée à notre usage de spectateur. La position du corps du personnage est intéressante : le regard est horizontal, la vue passe au-dessus du terre-plein qui sépare un chemin à gauche et un chemin à droite, terre-plein situé au-dessous de la médiane horizontale, mais les jambes et les pieds du personnage indiquent qu'il va suivre le chemin à droite, horizontal lui aussi puisque la langue de terre située avant le terre-plein est une horizontale qui semble sortir de ou percer le cœur du personnage.

L'osmose entre le texte et la gravure est remarquable : les douze premiers vers constituent un ensemble homogène lié au mouvement de la pensée (les vers six à douze forment un sous-ensemble homogène lui aussi, marqué par le mouvement du corps). Ce sont à peu près les 2/3 des vers, et les 2/3 de la gravure (si nous la lisons verticalement du haut vers le bas) s'arrêtent au bas du terre-plein, le dernier tiers contient ce qui permet le mouvement du corps : les jambes et les pieds, « le besoin / de repartir [...] tout ragaillardi ».

Un paysage avec des collines qui ressemblent à des dunes, avec peu de végétation, un personnage seul au milieu des éléments, peut-on rapprocher cet homme de l'ermite, physiquement seul dans le désert mais spirituellement proche de la divinité, ermite que l'immensité révèle et glorifie à la fois ? Est-ce aussi le poète, guide et voyant, Hugo et Rimbaud, toujours à l'avant ? S'explique alors l'importance polysémique du mot « chemin » dans les titres de trois recueils.

De la vérité poétique jaillissent la sincérité de l'être et l'ontologie de la création, du « réaliser », ce verbe si important pour PAB :

Salut saison qui commence, été à la chaleur comme dans mon enfance, oubliée retrouvée au cœur de son ardeur qui me fait rester au plus obscur de la maison, chérissant les murs qui me gardent, protégé de la canicule je brûle cependant dépouillé de mes hardes, heureux de ce feu sans couleur et sans crépitement.

Je veux mourir heureux, je dois m'y préparer, guérir toutes mes plaies, exulter de la joie du libéré, connaître cet état pour moi tout à fait ignoré. Ce sera le résultat de renoncer à tout, pour y arriver quel acharnement nécessaire, détachement, déchirement. Beaucoup de misère pour payer la félicité.¹⁴

Par cette nécessité de la parole, PA Benoit, constant dans son approche poétique de la vie, a enfin « réalisé » sa naissance.

14 - *L'Été venu.*

CE QUE L'ART ROMAN DOIT AUX ARÈNES DE NÎMES

par **Victor LASSALLE**
Membre honoraire

L'art roman de la Provence a, comme on le sait, exploité plus systématiquement qu'on ne l'a fait ailleurs les modèles fournis par les vestiges de l'Antiquité, qui sont exceptionnellement nombreux et bien conservés dans cette région. Il n'est guère de monuments, petits ou grands, qui n'aient joué un rôle à cet égard. Qu'en est-il de l'amphithéâtre de Nîmes et de celui d'Arles ? C'est ce que montrera le regroupement, réalisé ici, d'exemples dont j'ai pu évoquer déjà la plupart dans un ouvrage (*L'influence antique dans l'art roman provençal*, 2^e supplément à la *Revue archéologique de Narbonnaise*, Paris, éd. De Boccard, 1970), où ils étaient présentés de façon diffuse, tandis que quelques autres résultent d'observations plus récentes.

Simplicité de l'enveloppe extérieure

On peut noter, pour commencer, que l'aspect général de l'amphithéâtre de Nîmes, comme celui de son homologue arlésien, est celui d'un édifice qui inscrit dans une forme géométrique d'une grande simplicité des dispositions intérieures très complexes, contrairement à ce qui se passe généralement dans l'art roman dont l'extérieur révèle si souvent la structure interne. Les deux monuments antiques en question ont été de ceux qui ont invité les bâtisseurs romans de

Provence à dissimuler parfois sous une enveloppe extérieure très simple l'agencement interne de leurs édifices. Cela se voit par exemple à l'abside de l'église abbatiale de Montmajour où un ample volume polygonal s'élargissant à sa partie inférieure en une base creusée de larges niches, ce qui est la forme de la Tour Magne de Nîmes, ne laisse deviner ni la superposition d'une crypte et d'une église haute, ni l'existence des chapelles rayonnantes de la première.

Ordonnance de la façade extérieure

L'absence, dans le monument romain pris en considération ici, de contreforts susceptibles d'épauler une construction qui comportait pourtant une voûte annulaire exerçant une poussée latérale sur la façade a dû contribuer à susciter l'effacement où même le refus total des organes extérieurs d'équilibre, si courants dans l'art roman, que montrent de nombreux édifices de la région. On peut citer à cet égard des églises du Var, comme la chapelle Saint-André de Comps-sur-Artuby, dont les murs extérieurs sont parfaitement lisses, bien qu'elles soient voûtées d'ogives, mais aussi beaucoup d'autres édifices, parmi lesquels l'abbatiale de Saint-Gilles ou la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux qui ont toutes deux une façade occidentale dépourvue de contreforts. Celle de la chapelle Saint-Gabriel de Tarascon est remarquable par la façon dont les contreforts de la façade, visibles sur le plan, disparaissent aux yeux de l'observateur à la faveur de leur surélévation par un arc supportant une avancée du mur de façade, ce qui crée un porche abritant le portail. Dans ce dernier cas, cette façon de procéder, qui aboutit non seulement à dissimuler les organes de butée, mais aussi à les charger pour les rendre plus efficaces, témoigne d'une parfaite compréhension des moyens employés par les Romains pour obtenir la stabilité de leurs édifices sans recourir à des contreforts saillants.

Composition de la façade extérieure

L'ordonnance très régulière, à deux étages de grandes baies égales, de la façade extérieure des amphithéâtres de Nîmes et d'Arles a incité les architectes romans de la Provence à respecter une égalité des percements qui, dans les autres régions, n'était pas une caractéristique des édifices romans, où la diversité des ouvertures résultait d'un certain empirisme. Cette ordonnance a été l'objet d'une imitation assez précise, quoique miniaturisée, au clocher de l'église Saint-Honorat des Aliscamps à Arles. Elle semble se retrouver aussi dans l'arcature à deux étages qui orne l'intérieur de l'abside à la chapelle du Val des Nymphes, à La Garde-Adhémar (Drôme), édifice relevant de l'abbaye Saint-Philibert de Tournus (Saône-et-Loire), mais tributaire, par son architecture et par sa décoration, des usages de la région dans laquelle il a été construit.

Attique

Au sommet de l'édifice nîmois, un attique (qui a pu exister aussi à Arles, où il avait disparu avant l'époque romane) constitue un élément hors composition qui avait notamment pour fonction de porter les consoles du *velum* en évitant à la composition architecturale l'empiètement de tels éléments. De tels attiques, inconnus dans l'architecture romane des autres régions, existent en Provence aux clochers de Saint-Trophime d'Arles, de l'église de Saint-Paul-de-Mausole et de la Madeleine de Bédoin (Vaucluse) ainsi qu'au lanternon de la cathédrale de Cavaillon. Dans le dernier de ces cas, des supports tronqués, comparables à ceux que l'on voit à l'amphithéâtre de Nîmes, peuvent faire croire à un inachèvement de l'édifice.

Il serait utile de savoir si, au clocher de l'église Saint-Michel de La Garde-Adhémar (Drôme), ce n'est pas la présence d'un attique comparable à celui de la cathédrale de Cavaillon qui aurait fait croire à Charles Questel que cet édifice était inachevé et l'aurait incité à le surélever d'un étage. Cela avait, aux yeux de cet architecte, le mérite

de rendre ce clocher semblable à celui de Saint-Honorat-des-Aliscamps, qu'il admirait. Mais la présence de cet étage supplémentaire et celle de la flèche conique qui le surmonte confèrent, me semble-t-il, une hauteur exagérée, et même insolite, à une tour se profilant au sommet d'une colline. En effet, comme j'ai essayé de le montrer (Remarques sur les clochers romans de Provence, *Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, XXVII, 1996, p. 15-23), on avait, à l'époque romane, dans la région considérée, évité d'accentuer la verticalité des clochers autres que ceux qui étaient construits à flanc de coteau (Notre-Dame d'Aubune) ou dans des lieux encaissés (Saint-Symphorien de Buoux).

Influence de l'élévation à deux étages

La majestueuse ordonnance à deux étages des amphithéâtres de Nîmes et d'Arles semble avoir exercé sur les bâtisseurs romans une fascination qui expliquerait la tendance qu'ils ont eue à simuler une dualité dans l'élévation à l'intérieur d'édifices tels que la cathédrale d'Aix-en-Provence ou l'église de Saint-Restitut (Drôme), par l'insertion de colonnettes dans les dossierets des pilastres, entre les impostes des arcades murales et la naissance de la voûte. En contrepoint avec les pilastres qui expriment le caractère unitaire de l'élévation, ces colonnettes suggèrent l'existence d'un second étage purement fictif. Si l'idée a été suscitée par les amphithéâtres, le moyen employé a dû être suggéré par une disposition particulière et exceptionnelle de la Porte d'Auguste à Nîmes. Cette recherche d'une élévation intérieure à deux étages (notons qu'elle prévaudra plus tard dans l'architecture gothique au XIV^e siècle) a abouti d'une façon presque parfaite, en dépit des spécificités de la structure, à la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, où, comme à Saint-Amand de Théziers (Gard), édifice beaucoup plus modeste, il s'agit de deux étages égaux. En ce qui concerne l'édifice drômois, j'ai brièvement exprimé mon point de vue dans un article (L'architecture des

cathédrales dans le Languedoc oriental et la vallée du Rhône, *Cahiers de Fanjeaux*, XXX, *La cathédrale, XII^e-XIV^e siècles*, 1994, p. 337-367).

Règle d'emploi des chapiteaux et des impostes

Pour en venir à des considérations portant sur des points particuliers, on peut noter que les façades des deux amphithéâtres montraient très clairement comment on concevait dans l'Antiquité les conditions d'emploi très différentes des chapiteaux et des simples impostes moulurées, les premiers étant destinés à supporter des entablements et les autres à recevoir les retombées des arcs. Ces deux éléments architecturaux voisinaient, en effet, dans un même ensemble. L'application très générale qui a été faite de ces règles d'emploi dans l'art roman provençal a largement contribué à le distinguer de celui de toutes les autres régions, où l'emploi de chapiteaux à la retombée des arcs était courant. L'originalité de cet art résulte en grande partie de l'utilisation systématique des impostes à l'intérieur des édifices où l'arc était omniprésent, avec des conséquences parmi lesquelles l'absence des chapiteaux susceptibles de recevoir des sculptures n'était pas la moindre. L'interposition d'un entablement entre les arcs et les chapiteaux que rendait nécessaire le respect de la règle lorsque l'on faisait usage de ceux-ci a créé des arrangements complexes et des compositions assez singulières dont le portail de la chapelle Saint-Gabriel fournit un bon exemple.

Les ressauts d'entablement

À l'amphithéâtre de Nîmes, comme à celui d'Arles (et, il est vrai, à l'arc d'Orange aussi) l'architecte avait voulu atténuer l'effet produit par l'entablement (architrave et frise) en ramenant au même nu que le mur cet élément qui, sans cela, eût été susceptible d'accentuer l'horizontalité déjà très marquée de la façade, et cet entablement forme un ressaut au-dessus de chaque chapiteau. L'originalité de cette disposition apparaît bien si on la compare à celle, toute différente, que

l'on voit à l'intérieur d'un autre monument antique nîmois, le Temple de Diane, où l'entablement est en franche saillie sur toute sa longueur. Le ressaut de l'entablement que montrent les amphithéâtres a été mainte fois reproduit dans les édifices romans de la Provence, que ce soit aux portails (chapelle Saint-Gabriel à Tarascon) ou à l'intérieur (cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux). Cela résulte souvent de la préoccupation qu'avaient les architectes romans, comme ceux de l'Antiquité, de limiter l'effet des entablements dont on jugeait la présence nécessaire dans le principe (voir ce qui a été dit de la règle d'emploi des chapiteaux), mais auxquels il n'était pas souhaitable de conférer un rôle véritable dans la plastique architecturale.

Chapiteaux toscans

Parmi les chapiteaux dont les monuments antiques montraient des exemples, ceux de l'ordre dorique ou toscan, simplement moulurés, sont ceux que l'art roman a le plus rarement imités en raison de leur indigence ornementale et de leur caractère statique. Ceux qui surmontent les demi-colonnes de l'étage supérieur à l'amphithéâtre de Nîmes ont pourtant inspiré une série de chapiteaux de la cathédrale de Nîmes. Aux Arènes même, une baie ouverte dans un mur médiéval montre un petit chapiteau mouluré assez comparable, toutes proportions gardées, à ceux des pilastres de l'étage inférieur.

Piliers

Les piliers de l'amphithéâtre de Nîmes et de celui d'Arles sont de forme quadrangulaire et les pilastres ou demi-colonnes qui s'adossent à leur face extérieure occupent, en largeur, le tiers de celle-ci. Cette disposition et, ce qui est le plus remarquable, ces proportions, ont été imitées à l'abbatiale de Saint-Gilles pour les piliers de la nef et pour les demi-colonnes dont ils sont dotés, cette fois, sur leur quatre faces. Cela les distingue des piliers à ressauts de pilastres qui sont le plus souvent utilisés dans les édifices romans de Provence. Des piliers

du type saint-gillois ont été employés dans quelques-uns de ceux-ci, les églises de Saint-Marcel-lès-Sauzet (Drôme) et de Gréoux-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence) et la cathédrale de Sisteron (Hautes-Alpes). Cela donne une idée de l'aire géographique où s'est étendue l'influence directe ou indirecte exercée par les deux amphithéâtres. Les piliers cantonnés de supports engagés existent dans des édifices romans d'autres régions, mais, si les proportions que montrent les piliers saint-gillois s'y retrouvent parfois, par exemple en Bourgogne, région marquée par l'influence antique, c'est l'exception et non la règle.

À la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), où sont superposés deux types de supports, ce qui rappelle dans une certaine mesure le dispositif des amphithéâtres, ceux de la partie supérieure reproduisent le type saint-gillois, en y ajoutant, sous les demi-colonnes, des piédestaux empruntés aux amphithéâtres. Si les supports de la partie inférieure ont la forme en faisceau de pilastres qui est courante dans l'architecture romane de Provence, le groupement des éléments y est exceptionnellement réalisé en respectant la division du pilier en trois parties égales.

Il est probable que les piliers quadrangulaires dépourvus de supports qui ont été employés à la crypte de l'abbatiale de Saint-Gilles sont aussi des imitations de ceux des amphithéâtres, mais le dénuement de la forme empêche de le prouver autrement que par le voisinage avec les piliers de la nef dont l'origine est évidente. On retrouve de tels supports dans des édifices varois tels que la cathédrale de Fréjus ou les églises d'Évenos et de Comps-sur-Artuby, qui pourraient donc témoigner, eux aussi, de l'extension de l'influence des deux amphithéâtres.

Voûtes

Les amphithéâtres de Nîmes et d'Arles sont, sans doute, parmi tous les monuments du monde romain, ceux qui montrent le plus grand nombre de types de voûtes (sept au total). Cela n'a pas manqué

d'intéresser les architectes romans qui ont imité plusieurs de celles qui étaient les plus rares, tout en en connaissant d'autres (coupoles, trompes, voûtes en arc de cloître) qui ne se rencontrent pas dans les deux monuments qui nous intéressent ici.

Des voûtes coniques couvrent, tant à Arles qu'à Nîmes, les galeries rayonnantes par lesquelles communiquent les deux galeries circulaires concentriques du rez-de-chaussée. On en trouve dans la Provence romane une seule imitation, à la chapelle Saint-Quenin de Vaison, où un indice fourni par la forme d'un arc imitant ceux, à clef plane et faiblement saillante, de l'amphithéâtre d'Arles, invite à rechercher le modèle plutôt dans le monument arlésien que dans celui de Nîmes.

La présence de cette voûte, à cet endroit de l'édifice de Vaison, a eu de singulières conséquences. Comme on a supposé qu'elle risquait d'exercer une poussée dans l'axe de l'édifice, on a voulu opposer à celle-ci une butée efficace. On a adapté pour cela à cette situation particulière le dispositif employé pour assurer l'équilibre des absides polygonales dont la maçonnerie des angles joue le rôle de contreforts tout autour d'une construction où les poussées s'exercent dans tous les sens. Puisque, dans ce cas particulier, on avait affaire à une poussée axiale, on a renforcé la maçonnerie disposée dans l'axe en faisant du polygone un triangle et en créant ainsi une forme d'abside unique en son genre qui a intrigué des générations d'archéologues et d'historiens de l'art.

Une façon particulière de réaliser les voûtes en y faisant se succéder deux types d'appareil, que l'on peut voir dans la galerie circulaire extérieure du rez-de-chaussée à l'amphithéâtre de Nîmes, se retrouve, peut-être à l'instar de ce modèle, dans l'église Notre-Dame d'Aleyrac (Drôme), qui dépendait de l'abbaye lyonnaise de l'Île-Barbe mais avait été construite à la manière des édifices romans de Provence.

Ce cas montrent combien les deux amphithéâtres, si semblables en apparence, se distinguent par divers traits spécifiques. Une comparaison systématique des deux monuments, qui n'a pas été

envisagée ici, permettrait de les discerner et leurs imitations médiévales contribuent à les signaler. En particulier, le monument d'Arles montre des types de voûtes que l'on ne trouve pas dans celui de Nîmes : voûtes dissymétriques (modèles de celles des cloîtres d'Arles, de Saint-Paul-de-Mausole et de Ganagobie), voûtes et arcs surbaissés qui, avec ceux du cryptoportique d'Arles, ont inspiré quelques solutions remarquables adoptées dans des édifices romans (ou un peu plus tardifs) de la région, comme les cryptes de Saint-Gilles, de Tarascon et des Saintes-Maries-de-la-Mer, ou comme les ponts d'Avignon et de Pont-Saint-Esprit.

Doubleaux portés par des consoles

Des doubleaux retombant sur des consoles, et non sur des supports partant du sol (pilastres ou demi-colonnes), se voient à la galerie circulaire extérieure du rez-de-chaussée, à l'amphithéâtre de Nîmes. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, il ne s'agit pas là d'un exemple parmi d'autres d'un usage répandu à l'époque romaine, mais bien d'un cas particulier, unique en son genre. C'est donc bien aussi à une imitation d'une particularité exceptionnelle du monument nîmois que l'on a affaire lorsque, contrairement à l'usage le plus répandu ailleurs, des consoles ont été utilisées, dans l'architecture romane de la Provence ou du Midi de la France, pour recevoir des doubleaux, dans de nombreux édifices : cathédrales (Senez, Agde), églises (Saint-Paul-de-Mausole à Saint-Rémy-de-Provence, Saint-Michel-de-Frigolet et Istres, Bouches-du-Rhône, Boscodon, Hautes-Alpes, Valbonne, Alpes-Maritimes), galeries des cloîtres (Arles, Montmajour, Saint-Paul-de-Mausole, Saint-Michel-de-Frigolet, Aiguebelle, Ganagobie, Sénanque, Silvacane, Le Thoronet) ou bâtiments conventuels (par exemple les dortoirs ou réfectoires des abbayes du Bouchet dans la Drôme, de Sénanque, de Silvacane et du Thoronet ainsi que la grange dîmière du Thoronet), ou canoniaux (Arles).

Consoles à modillons

La forme très particulière des consoles qui reçoivent les doubleaux dans la galerie précitée des Arènes de Nîmes (un entablement soutenu par trois modillons moulurés) n'a généralement pas été imitée par celles, plus simples ou ornées de sculptures, sur lesquels retombent, dans le Midi de la France, les arcs romans dont il s'agit. Une telle imitation peut cependant être constatée à la cathédrale d'Agde (avec un écho dans les petits modillons qui supportent le bord de la toiture à la priorale de Cassan, à Roujan, dans l'Hérault), ainsi qu'à la chapelle Saint-Sulpice d'Istres (Bouches-du-Rhône). Il est remarquable que, dans ce dernier édifice (V. Lassalle, *La chapelle Saint-Sulpice d'Istres et les modèles antiques*, *Bulletin des Amis du Vieil Istres*, 2002, p. 77-105), la console symétrique soit soutenue par une paire de têtes de bovins, allusion probable aux deux taureaux des Arènes de Nîmes, réalisée, d'une façon rudimentaire, plutôt par un simple tailleur de pierre que par un véritable sculpteur (l'édifice ne comporte aucune autre sculpture).

Linteaux

Bien que les constructeurs des amphithéâtres d'Arles et de Nîmes aient bien maîtrisé la construction des voûtes, ils n'ont pu éviter la mise en œuvre d'éléments en pierre horizontaux disposés en surplomb : grands linteaux à l'étage auxquels s'ajoutaient, à Arles, de vastes dalles couvrant la galerie circulaire périphérique du rez-de-chaussée. Appelés à travailler à la flexion, les derniers de ces éléments ont été brisés sous l'effet de leur propre poids et ont presque entièrement disparu. Quant aux linteaux de l'étage, en dépit de leurs dimensions considérables ainsi que des puissants corbeaux prévus pour les soulager, et qui, faute d'avoir pu réellement le faire, ont au moins empêché la chute des linteaux lorsqu'ils étaient brisés, aucun n'est resté intact et ils ont, depuis longtemps (l'une des restaurations est datée du XVIII^e siècle par une inscription), été l'objet de réparations

aussi diverses (A. Chauvel, La consolidation des linteaux du premier étage de l'amphithéâtre de Nîmes, *Les Monuments historiques de la France*, 5-6, 1938, p. 129-135) que vaines. Il est probable qu'ils étaient déjà très endommagés au Moyen Âge. Ils ont donc exercé une influence négative. De même que les inconvénients présentés par les corniches débordantes de monuments tels que la Maison Carrée avaient incité les architectes romans de Provence à trouver d'autres formes pour ces éléments sommitaux, les dommages subis par les linteaux des amphithéâtres ont suscité chez les bâtisseurs médiévaux de la région, à l'égard de tels éléments, une méfiance plus grande que celle que l'on constate ailleurs. Lorsqu'il a fallu en faire usage malgré tout, dans les maisons romanes de Saint-Gilles, par exemple, on a voulu éviter leur rupture en leur donnant une très grande épaisseur et en les surmontant d'arcs de décharge, ce qui n'a pas toujours été suffisant. À Saint-Trophime d'Arles, on n'a pas seulement soutenu par une colonnette le petit linteau de la baie ouverte dans la façade occidentale, mais on l'a conçu comme une plate-bande appareillée et on a recouru au même moyen, avec des claveaux à crossettes inspirés par ceux du théâtre antique d'Orange, à la porte sud du cloître. Le linteau d'une porte de l'église priorale Saint-André-de-Rosans (Hautes-Alpes) et l'un de ceux, à l'abside des baies, exceptionnellement rectangulaires, de l'église Saint-Paul, à Saint-Michel-l'Observatoire, dont il sera question plus loin, ont été appareillés de la même façon et avec le même soin que celui de la façade arlésienne. À l'abbatiale cistercienne de Silvacane (Bouches-du-Rhône), le linteau pourtant très court et en forme de bâtière (ce qui épaisissait et renforçait sa partie centrale) de l'armarium du cloître a été soutenu lui aussi en son centre par une colonnette qui rétrécissait beaucoup le passage. Au clocher de l'abbatiale de Sénanque (Vaucluse), une colonnette soutient aussi le linteau assez léger, suffisant cependant pour soustraire la cloche aux regards, qui est placé en travers de trois des baies, mais que l'on a pris la précaution de

réaliser en deux moitiés séparées par un joint, à leur point de rencontre au-dessus de la colonnette. Si tous ces remèdes se sont avérés efficaces, c'est au contre-exemple fourni par les linteaux des amphithéâtres qu'on le doit, ainsi qu'au modèle trouvé au théâtre antique d'Orange pour la solution du problème.

Fenêtres

La galerie circulaire supérieure de l'amphithéâtre de Nîmes est éclairée par des fenêtres dont l'ébrasement intérieur est de forme rectangulaire. Cette forme, qui existe dans des maisons antiques dont aucune ne se trouve dans la région et qui est tout à fait étrangère à l'art roman (il n'a guère connu que des baies cintrées à leur partie supérieure), se retrouve dans deux édifices romans de grande qualité à Saint-Michel-de-l'Observatoire (Alpes-de-Haute-Provence) : la petite chapelle Saint-Paul et la tour de Porchères. Il est possible que les fenêtres des Arènes de Nîmes en aient été les modèles. Mais elles ne montrent pas l'appareillage très raffiné qui a été signalé plus haut à l'abside de l'église Saint-Paul à Saint-Michel-l'Observatoire.

Avant-corps de taureaux

Les très grands et très spectaculaires avant-corps de taureaux qui soutiennent un fronton sur la face nord de l'amphithéâtre de Nîmes ont suscité à l'époque romane de nombreuses imitations dont certaines, à la cathédrale de Nîmes (connues seulement par un dessin du XVII^e siècle), à Saint-Véradème de Verquières (Bouches-du-Rhône) (Janine Reinaud, *Les églises des X^e et XII^e siècles dans la basse vallée du Rhône*, thèse de 3^e cycle, Université de Toulouse-Le Mirail, 1982, 3 vol, pl. CXLVIII) et à Saint-Marcellin de Boulbon, représentent réellement une paire de taureaux. Mais, comme les sculpteurs romans avaient pour habitude de ne pas répéter la même forme sur plusieurs éléments architecturaux homologues, on a donné pour pendant au taureau, à la chapelle Saint-Gabriel de Tarascon comme à Saint-Julien

de Boulbon, un lion dont l'origine indirecte est reconnaissable au fait qu'il s'agit bien d'un avant-corps d'animal, avec ses pattes repliées sous lui, comme à Nîmes. Le même critère permet de reconnaître des imitations des taureaux nîmois dans des représentations animales très variées (fauves, béliers, ours, âne, ...) que montrent des consoles aux cloîtres d'Arles et de Montmajour, des modillons aux façades de Saint-Trophime d'Arles, de Notre-Dame-des-Pommiers à Beaucaire, et de Sainte-Marthe de Tarascon, de même qu'à l'abside de Saint-Laurent de Lattes dans l'Hérault, ainsi que des trompes de coupes ornées des symboles des évangélistes Luc et Marc aux cathédrales d'Aix-en-Provence, d'Avignon et de Vaison, ainsi qu'à l'église de Saint-Laurent-les-Arbres (Gard). De tels avant-corps de taureaux apparaissent aussi à l'église de Saint-Trinit, comme symbole de saint Luc, et à deux reprises, à la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, sur un chapiteau de la nef pour représenter le même symbole et dans une moulure du porche sud comme simple ornement. On en voit également, de part et d'autre du portail méridional, à l'église de Saint-Restitut (Drôme). Il arrive que l'allusion aux animaux des Arènes de Nîmes soit exprimée non par la présence des pattes mais par la représentation symétrique de deux têtes de bovins (Saint-Marcellin de Boulbon, Saint-Sulpice d'Istres).

Comme les sculpteurs ont souvent éprouvé des difficultés pour montrer les pattes des animaux lorsque le bloc de pierre mis à leur disposition s'amenuisait trop à la partie inférieure (ce qui est très visible au cloître de Montmajour, où les membres antérieurs de l'animal sont atrophiés), ils ont eu parfois tendance à oublier le modèle antique et à s'en tenir à une représentation de la tête et du cou (notamment au cloître de Montmajour, dans le chœur de la cathédrale de Cavillon et au portail de Sainte-Marthe de Tarascon), en retrouvant ainsi une forme très courante dans d'autres régions. Ces exemples sont tardifs (Sainte-Marthe de Tarascon a été consacrée en 1197) et les deux types d'animaux (têtes et avant-corps) y coexistent généralement.

En définitive, l'énumération qui a été présentée montre que, dans les deux amphithéâtres ou dans l'un d'entre eux seulement, des formes spécifiques, ou d'autres qui sont plus répandues, mais que l'on ne pourrait retrouver que dans des monuments inaccessibles en raison de leur éloignement, ont été imitées, d'une façon souvent indirecte, dans plus d'une vingtaine d'édifices romans répartis dans huit départements du Midi de la France (Hérault, Gard, Bouches-du Rhône, Var, Vaucluse, Drôme, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes). Ces amphithéâtres, et notamment celui de Nîmes, semblent donc avoir été un des principaux répertoires de modèles et une des principales sources d'inspiration de l'art roman de cette région.

L'INTOLÉRANCE RELIGIEUSE DANS LA FRANCE DU XVI^e SIÈCLE

par Gabriel AUDISIO
Membre résidant

Mon propos est de vous faire partager le résultat de quelques recherches et quelques réflexions sur la tolérance qui est aujourd'hui l'une des évidences les moins contestables de l'univers intellectuel du libéralisme. N'est-ce pas l'une des rares valeurs dans lesquelles l'humanité, en son universalité, se reconnaît encore ? Par opposition avec les valeurs traditionnelles en faillite : la famille, la patrie, le travail, les organisations religieuses, les grands idéaux politiques et sociaux. Je me propose de me limiter ici au domaine religieux et au XVI^e siècle, champ dans lequel je travaille.

Une fois de plus nous voici piégés par le vocabulaire, ici par les mots de la famille « tolérer » (tolérance, tolérant, intolérant). Actuellement le mot tolérance, si l'on en croit le Robert, a plusieurs sens :

- le fait de ne pas interdire ou exiger, alors qu'on le pourrait ;
- attitude qui consiste à admettre chez autrui une manière de penser ou d'agir différente de celle qu'on adopte soi-même ; (avec une variante particulière concernant la religion) ;
- aptitude de l'organisme à supporter sans symptômes morbides l'action d'un médicament.

En réalité nous constatons que deux sens principaux se dégagent : il s'agit soit de compréhension envers une différence, soit d'une impossibilité à éliminer un mal que l'on doit par conséquent supporter avec patience.

Or c'est là un héritage. Nous intéressant au XVII^e siècle, il importe de connaître le sens qu'avait ce mot alors. Jean Nicot, dans son *Thresor de la langue française*, publié en 1606, indique seulement : « Tolerer : ou endurer et souffrir, Tolerare » (p. 632).

Voyons ce qu'en dit le célèbre dictionnaire de Furetière publié en 1690 :

« **Tolérance** : patience par laquelle on souffre, on dissimule quelque chose... La tolérance qu'on a pour les vices est souvent cause de leur augmentation.

Tolérer : souffrir quelque chose, ne s'en pas plaindre, n'en pas faire la punition. Il nous faut tolérer les défauts de ceux avec qui nous avons à vivre. On tolère à Rome les lieux de débauche mais on ne les approuve pas. Il faut tolérer les abus, quand on ne peut pas les retrancher tout à fait ; tolérer les crimes qu'on ne peut punir. »

C'est également le sens que donne la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) :

« **Tolérance** s.f.v. : souffrance, indulgence qu'on a pour ce qu'on ne peut empêcher. *Longue tolérance. Ce n'est pas un droit mais une tolérance. Il ne jouit de cela que par tolérance.* » (p. 569)

Ainsi, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, le terme « tolérance » ou « tolérer » ne connaît qu'une seule acception : il s'agit de supporter ce qu'on ne peut éliminer.

D'après le *Dictionnaire historique de la langue française* d'A. Rey, le mot « tolérance » est repéré une seule fois au XIV^e siècle ; il signifie alors : « action de supporter patiemment des maux ». C'est avec ce sens qu'on le retrouve au XVI^e siècle, ce qu'indique le dictionnaire de Huguet qui en a répertorié les usages :

« **Tolérance** : vertu qui consiste à supporter ce qui est pénible physiquement ou moralement.

Tolérant : celui qui supporte avec courage la peine, le malheur. »

Ce sens est attesté en 1561 et jusqu'en 1700. Ainsi le dictionnaire de Jacques Dupuys (*Dictionnaire franco-latin*, Paris, 1573, p. 718) : « tolérer ou endurer et souffrir : tolerare ». De sorte que l'expression « édit de tolérance », souvent employée à propos de l'édit de Saint-Germain de janvier 1562, est à manier avec prudence. Ainsi J. Leclerc, dans son *Histoire de la tolérance au siècle de la Réforme*, reste pour le moins ambigu quand il écrit, par exemple, à propos de cet édit : « il va beaucoup plus loin dans le sens de la tolérance », « on tolérait le culte domestique, les consistoires... » ; et de conclure : « Nulle part ailleurs, pas même en Pologne, n'existait encore une telle tolérance légale accordée à des dissidents » (t. 2, p. 61). Tout dépend du sens donné à ce mot. Il est clair que dans le contexte sémantique du temps, il faut l'entendre comme le fait de supporter, d'autoriser légalement, ce qui ne peut être interdit, faute de moyens. En somme nous avons affaire à une expression de la *real politik*.

Il reste que le protestantisme, pour l'Église romaine au XVI^e siècle, constitue une hérésie, et pas seulement une secte. Nous devons nous arrêter un instant sur ce terme de « secte » pour éviter, une fois

de plus, l'anachronisme. Contrairement à l'idée habituellement reçue et au sens qu'a pris ce mot de nos jours, pendant longtemps, il a désigné la ligne de conduite ; en politique la ligne, la tendance, le parti ; le style de vie ; ou encore, en philosophie, le système intellectuel, l'École de pensée, comme l'on disait l'École d'Athènes ou l'École d'Alexandrie, sans aucune connotation péjorative, ce terme venant du verbe latin « sequor » (suivre) et non, comme voudrait le faire croire une étymologie aussi fautive que tendancieuse, de « secare » (couper)¹. Or si, assez rapidement, ce terme a pris le sens de dissidence, hérésie, il a conservé également son premier sens, plus neutre, pendant tout le moyen âge et nous le trouvons encore au XVI^e siècle. Ce qui permet de comprendre pourquoi des vaudois, par exemple lors de procès inquisitoriaux, pouvaient parler de leur « secte ». Ainsi, à une date déjà tardive, puisque le procès se déroule en 1532, au cours des interrogatoires, l'inquisiteur emploie ce terme six fois, ce qui n'est guère étonnant pour nous ; ce qui l'est davantage c'est que le suspect, le jeune prédicateur vaudois Pierre Griot, que nous retrouverons plus loin, l'utilise spontanément à huit reprises pour parler de la dissidence à laquelle il appartient. S'il avait eu seulement un sens négatif, ce qui était sans doute le cas dans la bouche de l'inquisiteur, il l'aurait évité². Toutefois nous trouvons également dans la bouche du dominicain, à trois reprises, le nom que les vaudois s'attribuaient eux-mêmes : « Pauvres de Lyon », expression qui servait à les désigner généralement au début de leur mouvement dissident, y compris par des documents officiels de l'Église romaine³.

1. P. BOULHOL, « Secta : de la ligne de conduite au groupe hétérodoxe. Évolution sémantique jusqu'au début du Moyen Âge », *Revue de l'Histoire des Religions*, t. 219, fasc. 1, janvier-mars 2002, p. 5-33.

2. G. AUDISIO, *Le barbe et l'inquisiteur. Procès du barbe vaudois Pierre Griot par l'inquisiteur Jean de Roma* (Apt, 1532), Aix-en-Provence, Edisud, 1979, f^o 182-183 v^o, 184 v^o-185, 220 v^o, 222.

3. Ibid., f^o 220v^o-221. Le concile de Vérone, de 1184, condamne les pauperes de Lugduno : G. Gonnet, *Enchiridion fontium valdensium*, Torino, Claudiana, 1958, p. 51

Ainsi, pendant tout le moyen âge le terme « secte », n'est plus seulement positif, il n'est pas encore seulement négatif ; il est ambigu.

Il reste à nous placer sur le plan juridique et nous demander à partir de quand un fidèle chrétien pouvait devenir hérétique ou du moins être considéré comme tel. Notons au passage que les protestants n'utilisent pas ce terme. En revanche il est traditionnel en milieu romain. Le *dictionnaire des inquisiteurs* énumère toutes les déviations qui peuvent être taxées d'hérésie et, à deux reprises, l'auteur tente de donner une définition : « Au sens strict est hérétique celui dont l'opinion ne coïncide pas totalement avec l'enseignement de l'Église romaine touchant les articles de la foi » et, plus loin, « Au sens strict sont hérétiques tous ceux qui s'écartent à quelque propos que ce soit de l'enseignement de l'Église catholique⁴. » C'est là une définition trop large qui convient mieux à l'erreur qu'à l'hérésie. N. Eymeric, repris au *XVI^e* siècle par Francisco Peña, est plus précis dans son *Manuel des inquisiteurs* :

« Il faut deux conditions pour que quelqu'un puisse être qualifié en toute propriété d'hérétique. La première concerne l'entendement (en tant qu'il appartient de choisir et de disposer) : qu'il y ait erreur dans l'intellect en ce qui touche la foi. L'autre concerne la volonté (en tant qu'il lui appartient de parfaire et d'achever) : qu'elle s'attache avec ténacité à l'erreur mentale. La réunion de ces deux conditions définit parfaitement l'hérétique⁵. »

4. Louis Sala-Molins, *Le dictionnaire des inquisiteurs*, Valence, 1494, Paris, Galilée, 1981, p. 240, 241.

5. Nicolau Eymeric & Francisco Peña, *Le manuel des inquisiteurs*, par Louis Sala-Molins, Paris-La Haye, Mouton, 1973, p. 51-52. G. Mollat, dans son étude préalable à l'édition du texte de B. Gui, donne la définition suivante : « L'hérésie est un crime 'de lèse-majesté divine' qui consiste dans le rejet conscient d'un dogme ou dans la ferme adhésion à une secte dont les doctrines ont été condamnées par l'Église comme contraires à la foi » (B. Gui, op. cit., t. 1, p. XXX-XXXI).

Ainsi donc, pour convaincre d'hérésie un prévenu, il faut que le juge démontre que telle ou telle de ses affirmations concernant la foi est bien une « erreur » par rapport au canon dogmatique romain, qu'il y adhère en connaissance de cause et librement (qu'il n'agit pas sous la contrainte et qu'il dispose de toute sa raison) et qu'enfin, l'erreur lui ayant été démontrée, il persévère en sa déviance.

Il convient d'abord, pour ne pas tomber dans l'anachronisme, de bien situer cette poursuite des hérétiques, dans le contexte du temps. Cette société occidentale se prétend, se veut, se sent chrétienne. Le salut dans l'au-delà est pour elle une préoccupation qui relève plutôt de l'obsession, de la hantise⁶.

D'abord il ne fait aucun doute, à cette époque, que l'hérésie met en péril une âme ; l'hérétique court à sa perte, à sa damnation éternelle. Dans cette société, profondément structurée par la solidarité entre ses membres, qui pourrait rester indifférent ? Je crois que, pour comprendre cette attitude mentale, nous pourrions la rapprocher de ce que notre droit a inventé et qui est le délit de « non assistance à personne en danger » selon lequel tout un chacun peut être poursuivi pour ne pas avoir porté secours à une personne proche en péril de mort. La « mort éternelle » ne mérite-t-elle pas au moins une contrainte égale ? L'hérétique doit donc être sauvé, voire contre son gré. La violence contre lui, pour son salut, est ainsi non seulement justifiée mais obligatoire ; c'est un devoir.

Par ailleurs l'hérésie met en péril, non seulement une personne dans son destin éternel, mais la société dans son ensemble. Si l'hérésie constitue par nature un crime religieux, elle est également un crime contre la société. Dans la mesure où elle rompt l'équilibre général voulu par Dieu, elle irrite celui-ci qui peut envoyer des malheurs sur le

6. Voir les travaux de Jean Delumeau, notamment *La peur en Occident*, Paris, Fayard, 1978 et *Le péché et la peur*, Paris, Fayard, 1983.

pays car, comme dit le proverbe, « qui aime bien châtie bien » ; toute l'interprétation de l'histoire d'Israël par les juifs eux-mêmes le montre. C'est pourquoi d'un point de vue fondamental, presque théologique, l'Église et l'État sont solidaires dans cette lutte, ce qui se traduit évidemment sur le plan du droit : le pays étant régi, malgré des heurts entre eux, par le droit romain et le droit canon. Ainsi la poursuite de l'hérésie relève des deux autorités, civile et religieuse. Nous voyons, par exemple, le roi de France organiser des processions de réparation pour les injures faites à Dieu, à la Vierge ou aux saints. Ici encore pour nous aider à comprendre, nous pouvons rapprocher cette attitude de ce droit que nous avons inventé, assez récemment en fin de compte, qui est le « droit d'ingérence », qui peut justifier la guerre ; droit qui, peu à peu, s'impose en « devoir » d'ingérence. Nous pourrions d'ailleurs y ajouter l'aide humanitaire qui, dans un certain nombre de cas, relève de ce que l'on pourrait également appeler un « droit d'ingérence humanitaire »⁷.

Résumons la situation par un syllogisme : l'hérésie est un mal majeur qu'il faut extirper, le protestantisme est une hérésie, il faut donc l'éliminer. Cette logique admise, eu égard aux mœurs de l'époque, nous devrions constater une poursuite générale et ininterrompue des hérétiques. Or ce n'est pas le cas ; voilà ce qui devrait nous surprendre. En effet, ne nous méprenons pas, le fait étonnant dans ce contexte n'est pas la poursuite des hérétiques, mais pourquoi elle n'est ni permanente ni générale.

Trop d'éléments nous manquent pour que nous puissions comprendre les raisons qui expliquent soit les répit soit les reprises de la répression. La conjoncture, dans laquelle la volonté des hommes est incluse, joue très probablement un rôle déterminant. A cet égard la

7. Rony Brauman, « Mission civilisatrice, ingérence humanitaire », *Le Monde diplomatique*, septembre 2005, p. 3

politique de François I^{er} (1515-1549) est des plus instructives, alternant les phases de répression et de répit. J'ai pu le vérifier pour les vaudois de Provence, que je connais mieux. Si nous nous fions aux sources judiciaires, nous daterions la présence des vaudois dans cette zone des années 1530, car c'est en 1531-1532 que les procédures contre les vaudois du Luberon (Provence et Comtat Venaissin) ont commencé. J'ai réussi à montrer, grâce aux archives notariées, qu'en réalité ils étaient venus des Alpes et s'étaient implantés dans cette région pour la plupart dans les années 1490-1520 et, pour une moindre part, dès les années 1460-1480. Ce qui signifie qu'ils furent laissés en paix pendant une et parfois deux générations. Dès lors nous pouvons nous demander pourquoi.

La première explication est que les vaudois, cachant leur dissidence religieuse, ont pu passer inaperçus pendant tout ce temps. Ce n'est pas vraisemblable, car un certain nombre de leurs pratiques n'ont pu échapper ni à leur curé ni à leurs voisins ; par exemple réduire au minimum leurs offrandes et les messes pour le salut de l'âme de leurs prédécesseurs ou, plus voyant encore, refuser tout mariage avec un non vaudois. Les vaudois étaient donc identifiés comme tels. L'autre explication serait que, dans ces conditions et s'il est vrai qu'ils furent identifiés, les autorités aient été complaisantes. Sans aller jusqu'à la complicité ouverte, je pense que les seigneurs, laïcs ou ecclésiastiques d'ailleurs, ont fermé les yeux sur leur différence, trop heureux qu'ils furent d'accueillir sur leurs terres ces immigrés qui remirent en culture leurs domaines en friche, rebâtirent les villages abandonnés, leur payaient ponctuellement taxes et redevances. Quant à leurs voisins, dans la mesure où les vaudois restaient discrets, ne les provoquaient pas et ne leur nuisaient pas, ils les laissèrent en paix. Ainsi s'explique la période de tranquillité qui suivit l'installation des vaudois en Luberon.

Dans ce cas la question devient, pourquoi cette attitude paisible a-t-elle changé au début des années 1530 ? La convergence entre les préoccupations du roi de France, inquiet à la vue de la division religieuse qui ensanglantait l'empire germanique, le zèle de l'évêque d'Apt et de l'inquisiteur qu'il avait nommé, les inquiétudes du parlement d'Aix, permirent aux diverses autorités de se retrouver solidaires et intéressées dans la lutte contre l'hérésie. Mais, sans le concours de la population, leur union eût été peu efficace. Que faire en effet si personne ne porte plainte ? Les habitants se mirent à dénoncer les vaudois, qu'ils avaient « tolérés » jusque là : c'est que les conditions économiques changeaient ; la population devenait trop nombreuse eu égard aux rendements qui, compte tenu des moyens techniques du temps, ne pouvaient augmenter sur une surface donnée. La tension sociale entraîna la délation, qui devint un devoir ; les villageois se souvinrent que ces étrangers étaient également des hérétiques. Dans le cas provençal, la dégradation économique me semble expliquer en bonne part le déclenchement de la poursuite contre les vaudois du Luberon.

Nous pourrions poser encore la question, quelques années plus tard. Des vaudois de Mérimol, un village du Luberon, furent officiellement condamnés pour hérésie en novembre 1540 et leur village devait être brûlé. Comment expliquer que l'exécution n'eut lieu qu'en avril 1545 ? L'exécution dégénéra d'ailleurs en véritable massacre, s'étendant finalement sur une région entière, incendiant neuf villages, entraînant peut-être 3 000 morts et envoyant plus de 600 hommes aux galères. Comment des paysans provençaux parvinrent-ils à retenir le bras de la justice royale pendant plus de quatre ans ? Il n'est pas impossible que des personnages haut placés à la cour de France soient intervenus. Ce qui prouverait, dans ce cas particulier comme dans les autres, que cette lutte contre l'hérésie, pour être légitime et en somme de première nécessité pour le salut et l'ordre

publics, pouvait connaître des attermolements, des suspensions, des hésitations, voire des relâches.

Pour le cas protestant, l'explication est plus claire. L'attitude royale dépendait tout simplement du rapport de force entre les partis catholique et protestant, y compris sur le plan militaire, et de l'analyse qui en était faite, dans laquelle entraient de nombreux éléments (relations avec le Saint-Siège, influence des grands à la cour, réseaux de clientèle, situation militaire avec les puissances étrangères, état des finances, etc.) : la succession des édits de paix et des reprises de la guerre en est une excellente illustration : dix édits de paix en 36 ans.

Dans ce contexte, l'édit de Nantes de 1595 s'inscrit parfaitement dans cette série. Comme les autres qui l'avaient précédé, il est un compromis, tenant compte du rapport de force à un moment donné. Il n'est ni plus ni moins « tolérant » que les précédents. Comme le dit très explicitement le préambule, parlant de Dieu : « ... et, s'il ne lui a plu permettre que ce soit en une même forme de religion, que ce soit au moins d'une intention et avec une telle règle qu'il n'y ait point pour cela de trouble ou tumulte entre eux... » ; le roi lui-même indique donc que ce texte est un pis aller, un moindre mal, reprenant d'ailleurs une idée du préambule de l'édit de Saint-Germain de 1562 qui précisait que les dispositions annoncées étaient prises dans l'urgence et dans l'attente du concile général.

Ce fut donc un contresens général qui fut commis en 1995, lors des célébrations du quatrième centenaire de l'édit, notamment par nos hommes politiques qui l'interprétèrent comme un acte de tolérance religieuse. En réalité cet édit présentait un double caractère qui le rendait ambigu par nature puisqu'il constituait un acte de la souveraineté, octroyé par pure grâce royale et, en même temps, le résultat d'âpres négociations qui avaient duré un an et demi, aboutissant à un compromis négocié, qui constituait donc un traité

entre deux parties. Il est clair en tout cas qu'il fut reçu comme un pis aller : aussi bien les catholiques que les protestants le virent comme un moindre mal, un accord temporaire en attendant la réunification religieuse du royaume, que chaque camp espérait réaliser à son profit. Nous sommes loin de l'esprit de tolérance tel qu'on l'entend aujourd'hui.

Et sur le terrain ? Comment réagissait la population ? Les exemples ne manquent pas qui montrent, surtout lorsque la tension s'accroît, un comportement intolérant par nature. On pourrait penser, par exemple, que les victimes réclamaient la tolérance. Ce n'est pas le cas. En voici un exemple troublant. En 1532 le jeune prédicateur vaudois, Pierre Griot, est interrogé par l'inquisiteur Jean de Roma à Apt. Le dialogue suivant, qui termine le procès, s'instaure entre eux :

« Interrogé si leur intention n'était pas de convertir le monde petit à petit à leur secte,
– Dit que oui

Interrogé s'ils eussent pu convertir le monde ou gagner la plus grande partie du peuple, si leur intention n'était pas de détruire et abolir les statuts de l'Église romaine et introduire leurs statuts et ordonnances,
– Dit que s'ils eussent pu le faire, il y a longtemps qu'ils l'eussent déjà fait.

Interrogé si leur espérance n'était pas grandement située en Luther et que, par son moyen, il convertirait tout le monde à leur secte,
– Dit que oui.

Interrogé, si le cas advenu qu'ils eussent été les plus forts, comment ils eussent traités les autres, qui ne se fussent pas voulu convertir,

– En cela dit que ne saurait que répondre⁸. »

Cet aveu en dit long, vu la position du témoin. Mais la question était un piège : car si l'inculpé avait déclaré qu'ils auraient été « tolérants », c'était reconnaître qu'il n'était pas assuré de la vérité de sa cause et aurait toléré l'erreur ; et s'il disait qu'ils auraient été intolérants, alors il reconnaissait que la persécution contre eux était justifiée.

Toutefois cette déclaration, surtout la dernière réplique, indique que la « tolérance » n'était pas concevable. D'ailleurs elle ne régnait pas non plus dans les pays passés à la Réforme, pas plus à Genève qu'à Londres. Un siècle plus tard encore, la tristement célèbre Guerre de Trente Ans, qui fut aussi une guerre de religion, en donna une cruelle illustration en Europe centrale. La tolérance, au sens où nous l'entendons actuellement, n'était pas de mise : pas plus envers l'hérétique qu'envers l'étranger. A cet égard le lien établi entre les deux, et même parfois l'assimilation, est des plus significatives de cette attitude mentale. L'hérétique est accusé de rébellion envers le roi ; un soldat, lors du massacre des vaudois du Luberon en 1545, déclare que « les vaudois sont mauvais Français et pires que les Espagnols⁹ » ; et quand on taxe quelqu'un d'hérétique, le plus souvent on entend qu'il est étranger ou du parti de l'étranger (ce que recouvre par exemple le terme « luthérien ») ; la liaison établie avec l'Allemagne ou Genève le montre. Il conviendrait d'étudier de près cet amalgame effectué entre hérétique et étranger¹⁰.

8. G. Audisio, *Le barbe et l'inquisiteur*, op. cit., p. 181-182.

9. J. Aubéry, *Histoire de l'exécution de Cabrières & de Mérindol*, Paris, 1645, rééd. Par G. Audisio, Paris, Les éditions de Paris, 1995, p.196.

10. Voir G. Audisio, *L'inquisition et le protestantisme en Europe méridionale aux XVI^e et XVII^e siècles*, *L'Inquisizione*, Città del Vaticano, Biblioteca apostolica vaticana, 2003, p. 549-566.

Conclusion

L'hérésie est un mal religieux et social qu'il faut extirper. Si l'hérétique ne peut être converti il faut l'éliminer, pour une raison de salut public. Pourtant cette lutte n'est ni générale ni constante ; cet intérêt, déclaré théoriquement majeur, entre en conflit avec d'autres intérêts qui peuvent devenir prioritaires, en un lieu et un temps donnés, notamment l'intérêt économique.

Ainsi, dans chaque cas, il convient de se demander d'une part pourquoi des hérétiques repérés ne sont pas poursuivis et, d'autre part, quand la poursuite reprend, à quoi et à qui est due cette reprise. Bien des paramètres entrent en jeu, dont tous ne nous sont pas toujours connus ; nos explications restent des hypothèses, comme le plus souvent en Histoire.

Mais pour éviter tout contresens, dans le domaine religieux, retenons que la situation normale dans l'ancienne société est celle de l'intolérance, car ces gens sont des religieux. Comme l'a écrit Lucien Febvre : voilà des « âmes avides de sentir et de croire, bien plus que de raisonner, de critiquer et de juger. Tous en sont là¹¹. » Ils ont à la fois la conviction viscérale de détenir la vérité et un sens profond de la solidarité : ces ingrédients excluent toute « tolérance », qui indiquerait le plus souvent un manque de conviction, un certain relativisme. Ce qui nous paraît de la « tolérance » au XVI^e siècle est le plus souvent soit de l'impuissance soit, chez quelques lettrés, une forme de scepticisme.

Il en va ainsi encore à la fin du XVII^e siècle, quand Louis XIV interdit le protestantisme par l'édit de Fontainebleau en 1685. A-t-on

11. L. Febvre, *Le problème de l'incroyance au XVI^e siècle. La religion de Rabelais*, Paris, 1942, éd. 1962, p. 489.

assez souligné qu'aucun souverain réformé n'a protesté ? Il était reconnu par tous que le souverain avait le droit d'imposer sa religion à ses sujets. Seuls quelques esprits intellectuels commençaient à émettre cette idée de tolérance, comme Pierre Bayle ou John Locke. En réalité les protestants ne réclamaient pas la tolérance mais la liberté de conscience.

Il faut l'admettre : le « bon vieux temps » était dur pour les minorités, pour les gens « différents » ; en tout cas, il n'était pas « tolérant ». Et d'ailleurs, à y regarder de près et sans complaisance, ce que nous appelons aujourd'hui « tolérance » n'est-ce pas le plus souvent, en fin de compte, de l'indifférence ? A mon avis, la vraie question n'est pas : suis-je tolérant ou intolérant ? Il me semble qu'elle est plutôt : dans tel domaine, jusqu'à quel point suis-je tolérant ? Nous ne tarderions pas alors de constater que toute « tolérance » a ses limites, celles-là mêmes qui remettent en cause nos valeurs, notre mode de vivre et de penser, bref, notre sécurité ou, en tout cas, notre tranquillité. Dans une réponse honnête à cette question, face à nous-mêmes, réside notre capacité à comprendre, aussi bien le passé que notre entourage.

UN NOTABLE NÎMOIS AU CŒUR DE LA VIE ÉCONOMIQUE DU GARD :

Léonce GUIRAUD - 1811-1996

par Michèle PALLIER
Correspondant

LÉONCE GUIRAUD



1811-1906

Léonce Guiraud, sans être une personnalité de premier plan, est représentatif des notables qui, au XIX^e siècle, se sont succédé à la tête de la Chambre de Commerce de Nîmes, créée en 1802 :



Figure 1 : Émile Delacorbrière (1790-1872)

– Émile Delacorbrière, président de 1838 à 1842, que l'on voit ici peint par Jules Salles en 1865. Adjoint au maire de Nîmes, M. Girard, il est administrateur, avec Félix de Surville et Agénor Molines, de la Compagnie du chemin de fer Nîmes-Montpellier, inaugurée en 1844.

– Daniel Mourier, banquier et administrateur avec les Frères Talabot, de la Compagnie des Mines de la Grand Combe.

– Numa Brunel, ami du Père d'Alzon et conseiller municipal dans la municipalité d'Auguste Demians.

– Louis Lafitte, ancien négociant.

Le passage de Léonce Guiraud à la présidence de la Chambre de Commerce de Nîmes de 1865 à 1879, avec une interruption de quatre ans entre 1870 et 1874, pour cause de présidence tournante, est assez discret, mais mérite que l'on s'y arrête.

À cheval sur le Second Empire et la Troisième République, il coïncide avec une période chaotique de l'histoire économique du Gard, une période de mutation, où les productions traditionnelles sont menacées, la soie, par la maladie du ver à soie, le vin par le phylloxera, mais où de nouvelles perspectives se dessinent par le développement des chemins de fer, l'exploitation de ressources nouvelles, le libre échange, phénomènes économiques et sociaux qui trouvent leur illustration dans les Expositions universelles de 1867 et 1878.

Organes consultatifs, les Chambres de Commerce, au XIX^e siècle, sont consultées par le gouvernement sur toutes les questions concernant l'économie et elles prennent elles-mêmes souvent l'initiative de soumettre aux ministères avis et projets.

Sur tous ces grands sujets, Léonce Guiraud sut faire preuve de compétence, de bienveillante autorité, mais aussi de diplomatie, de prudence, de modestie, de sagesse et d'humanité, avec un souci constant de concertation, dans l'unique intérêt de ses concitoyens, en acquérant au fil des années une grande connaissance des problèmes. On remarquera ce que l'exercice des responsabilités consulaires aura apporté à ce notable qui, au début de son mandat, renonce à accepter l'invitation de M. Fabre, député du Gard, à aller défendre à Paris le projet de ligne de chemin de fer Nîmes – Aigues Mortes, sous prétexte qu'il « *n'a pas la parole facile pour soutenir convenablement le projet et discuter verbalement les motifs qui le recommandent, je ne crois pas mes collègues mieux partagés que moi* ».

C'est le même qui, à la fin de son mandat, par une lettre à Jules Ferry¹, futur ministre de l'Instruction publique, président du comité international des transports, « *accepte avec empressement de prendre part au comité d'organisation pour le Congrès international des Transports, bien que les transports internationaux soient (sic) d'un intérêt moins capital pour le cercle de notre Chambre que pour les ports de mer qui mieux que nous peuvent être éclairés sur les améliorations possibles à leur donner* », multiplie ses participations dans les commissions nationales ou interrégionales et se livre, sur des sujets d'intérêt général, à des exercices d'analyse précieux pour la connaissance de cette époque, à l'exemple de la lettre qu'il adresse le 10 février 1879 au colonel Meynadier, sénateur du Gard, sur le libre-échange.

1. Lettre du 1^{er} juin 1878.

Les origines

Marie Vincent Léonce Guiraud est né le 18 novembre 1811 à Vauvert, d'une vieille famille protestante de négociants en vin, qui s'était établie à Sète à la fin du XIX^e siècle et avait des comptoirs en Languedoc, à Lézignan, Béziers, Montpellier, Nîmes, Beaucaire, et en Espagne, à Saragosse. Il est resté très attaché à son bourg natal, en particulier au souvenir de son grand-père Claude-Marie Guiraud, ancien colonel, « *qui avait laissé des souvenirs si honorables à l'administration et ne connaissait d'autre ennemi que les vents contraires, les brouillards ou la gelée blanche* »². et qui, détenu à la Prison des Capucins et condamné à mort le 9 thermidor an II (17 juillet 1794) pour sa prétendue participation au fédéralisme, avait été exécuté le jour même sur l'Esplanade de Nîmes, laissant une femme et six enfants, dont Barthélemy, le père de Léonce.

Généreux aussi à l'égard de ses concitoyens : en 1883, à « *l'offrande magnifique* » qu'il a faite à la « Société de Secours et Caisse de retraite pour la vieillesse des deux sexes de Vauvert », le conseil d'administration de l'œuvre répond :

« *Permettez nous donc, Monsieur Guiraud, de saluer en votre personne le philanthrope collaborant avec ses deniers à l'amélioration du sort de ses semblables, l'Enfant de Vauvert qui se souvient de sa ville natale pour la combler de ses bienfaits* ».

Il a épousé en 1841 une genevoise de 19 ans, Catherine Faure, qui lui donne deux filles, Marie, en 1843, qui meurt prématurément en 1865, et Adèle, en 1848, qui, devenue par son mariage, Madame Adrien Dumas, s'illustra par sa longue amitié avec le poète provençal, Frédéric Mistral. Par sa belle famille, il a une maison de commerce à Berne, « sa seconde patrie », sous l'enseigne « Guiraud-Faure ».

2. Sausse-Villiers, *Histoire de Vauvert*.

Léonce Guiraud exerce d'abord son négoce de vins à Beaucaire – sous l'enseigne Maurin & Guiraud – au midi du canal, où se trouvent aujourd'hui les Chais Beaucairois, d'où ses vins partaient pour Aigues-Mortes et Cette. C'est un homme d'affaires avisé, ouvert, qui aime l'ordre, est loyal envers le pouvoir en place. Au moment de la chute de la Monarchie de Juillet, en février 1848, à la suite de nouvelles reçues de Paris, il écrit à un de ses amis : « *On déplore le changement que nous venons d'avoir tout en espérant que les Gardes nationaux, les honnêtes gens et le bon ordre prendront enfin le dessus.* »

Il se consacre totalement à ses affaires et à sa famille, mais apprécie les bons vins, le malaga et le marsala, la bonne chère, et, pour conclure, est doté d'une santé de fer.

En 1857, l'année de la création du Paris Lyon Méditerranée, alors que la Foire de Beaucaire, l'un des plus grands marchés d'Europe, n'existe plus que de nom, tuée en grande partie par l'arrivée du chemin de fer, il s'installe à Nîmes – sous l'enseigne Guiraud & Cie – fait construire dans le nouveau quartier de la Gare, en plein aménagement, un hôtel particulier, de style néo-classique, chemin de Saint Gilles, et prend très vite une part active à la vie de la cité, dont il ne manque pas de rappeler qu'elle est la 14^e de l'Empire, au travers du Tribunal de Commerce (où il est juge), de la Société d'Agriculture (il cultive la vigne dans sa propriété, route de Saint Gilles) et de l'Église (il sera trésorier du Consistoire).

Le 7 novembre 1861, il entre à la Chambre de Commerce. Il faut croire que ses mérites y sont reconnus car le 27 avril 1865, sous la présidence de M. Lafitte, il est nommé membre du bureau « *par acclamation* » ; le 24 novembre il est élu président et le 22 décembre, il prête serment devant M. Auguste Fabre, député-maire, délégué par le préfet, président d'honneur de la chambre.

La Chambre de Commerce, présidée jusque là par Louis Lafitte, comporte alors neuf membres :

Léonce Guiraud, président
 Louis Gévaudan, trésorier, fabricant de châles
 Louis Lafitte, ancien négociant
 Joseph Chardon, fabricant de soieries
 Auguste Maroger
 Edouard Maumenet
 Hyacinthe Lamarque, négociant
 Prosper Pallier, fabricant de lacets et cordons
 Flaissier Aîné, fabricant de tapis.

S'y adjoindront rapidement trois membres adjoints, afin que le rapport que la Chambre adresse au préfet tous les trois mois sur le commerce et l'industrie « *ne soit plus l'image unique de ce qui se passe dans notre ville, mais l'état de situation de notre département* ». Sont nommés à Alais M. Francezon, à Anduze M. Gervais, et à Aigues-Mortes M. Vignes, qui seront par la suite ses interlocuteurs privilégiés, et dont les obligations sont les mêmes que celles des membres de la Chambre, suivant la lettre de mission que leur adresse Léonce Guiraud :

« *Défendre ou protéger les intérêts commerciaux ou industriels de nos concitoyens et vous associer à tous les travaux de la Chambre pour obtenir toutes les améliorations possibles en haut lieu ; on ne nous écoute pas toujours, mais quand nous avons fait notre devoir, nous avons la paix avec nous-mêmes et l'on n'a rien à nous reprocher.* »

À propos des dossiers en cours, il conclut : « *Ces questions marchent doucement, mais on insiste, on y revient, et quelquefois on aboutit.* »

En 1872, le nombre des membres de la Chambre est porté à douze.

Quatre membres non renouvelables :

Léonce Guiraud – président – négociant en vins

Edouard Maumenet – trésorier – commissaire en matières premières

Louis Lafitte – ancien négociant

Joseph Chardon – fabricant de soieries

César Gervais – filateur – président du tribunal de Commerce d'Anduze

Frédéric Francezon – filateur à Alais

Entrent en 1872 :

Henri Merle – qui a créé l'usine de Salindres, il a pour successeur Alfred Rangod Péchiney et meurt prématurément en 1877 à l'âge de 57 ans

Octavien Durant – ancien négociant – président du tribunal de commerce de Saint-Hippolyte

Henri Michel – ancien négociant – président du tribunal de commerce de Nîmes

Émile Bruneton – banquier

Louis Bonnefoy-Sibour – filateur à Pont-Saint-Esprit

Numa Brunel, ancien fabricant de châles

On voit l'importance de l'industrie textile dans la représentation. Elle a, de plus, le privilège d'avoir pour secrétaire administratif, mais ne faisant pas partie des membres de la chambre, Charles Liotard, secrétaire de la mairie, et surtout, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes. Léonce Guiraud a la plus grande considération pour lui : il ne manque pas une occasion de la lui témoigner :

« *Mon cher Monsieur Liotard*

Obligez-moi de convoquer la Chambre de Commerce pour vendredi prochain, 8 courant (février 1866) à deux heures après-midi, pour plusieurs communications. Si vous avez beaucoup à faire envoyez-moi les Bulletins de convocation, je les remplirai et les ferai porter à domicile demain avant midi.

Votre dévoué

L. Guiraud »

La Chambre n'a pas de règlement d'organisation intérieure. Elle se réunit tous les premiers jeudis de chaque mois, « *sauf questions pressantes* ». Les rapports et les délibérations sont rarement imprimés. Léonce Guiraud rédige son courrier chez lui et reçoit aussi chez lui réunions et dîners, sans doute par commodité, car la Chambre de Commerce, avant de prendre ses quartiers rue de la République, a été souvent bien inconfortablement installée, déménageant de l'Hôtel de ville, où un logement – plutôt modeste – lui a été offert gracieusement sous la présidence de M. Delacorbière, au boulevard de la Comédie (aujourd'hui Alphonse Daudet), puis au boulevard Gambetta et les doubles de ses lettres sont conservés dans ses archives personnelles.

La Chambre n'a pas d'autres ressources que celles qui lui sont allouées pour son fonctionnement³. Répondant à une demande d'aide, Léonce Guiraud explique : « *Dans quelques grandes villes les chambres de commerce sont devenues riches par la gestion ou l'administration de certaines organisations commerciales dont le gouvernement les a dotées, à Lyon, c'est la Condition des Soies.* »

3. L.G. répond à une demande de renseignements : « La Chambre de Commerce ne possède rien et n'administre rien qui puisse lui laisser un profit, son budget ne contient que les sommes strictement nécessaires pour son fonctionnement et celui de notre bourse qui est sous sa direction et le Ministre nous a toujours refusé le moindre écart aux dépenses indispensables. » (lettre du 19 mars 1869)

Cette institution assure les diverses opérations de dessiccation auxquelles doivent être soumis les ballots de soie chargés d'humidité, et permet de fixer le poids marchand légal de la soie. Ce qui se faisait cent ans auparavant à l'air libre par temps sec, se fait, depuis 1840, à l'aide d'un système dit de conditionnement à l'absolu mis au point par les frères Talabot. À Nîmes, la Condition des Soies était la propriété d'un particulier, M. de Leyris-Descombe, rue des Lombards, qui, en raison de son grand âge, voulut la céder à la Chambre de Commerce. Celle-ci, convaincue de l'utilité de cet établissement, et espérant en tirer quelques ressources, mais ne disposant pas de moyens pour racheter le matériel, réussit à convaincre la municipalité de fournir la somme nécessaire à son rachat. Ce qui fut fait en 1870⁴. Malheureusement, l'exploitation se révéla déficitaire et le budget de la Chambre de Commerce fut rapidement et lourdement grevé par les pertes enregistrées. Après des années difficiles dues à la crise de la soie, la municipalité prit la gestion de la Condition des soies et en 1882, celle-ci sort des attributions de la Chambre de Commerce⁵.

Occasion perdue pour la Chambre de Commerce dont le manque de ressources propres freine le dynamisme, surtout quand le préfet lui demande de voter une subvention pour participer à l'amélioration de la navigation du Rhône, « *pour alléger les dépenses du Trésor* », mais lui donne aussi un argument pour ne pas répondre aux multiples sollicitations dont elle est l'objet : ainsi, dans la longue histoire du tunnel sous la Manche, M. Vérard de Sainte Anne, ingénieur spécialiste du télégraphe, lui demande de participer au capital d'une société destinée à construire un pont métallique ferroviaire sur la Manche. Réponse : la Chambre n'a un budget que de la somme indispensable à son fonctionnement et « *ses membres, éprouvés par la perte de nos principaux produits, le vin & la soie, ne se trouvent pas non plus en mesure de prendre part à la formation de ce capital* »⁶.

4. Arrêté municipal du 15 juin 1870.

5. Séance du 2 novembre 1882.

6. Lettre du 2 mai 1876.

Seule solution – aléatoire : ouvrir une souscription. Ainsi, en 1868, de l'Expédition française au pôle Nord de Gustave Lambert. Celui-ci, polytechnicien hydrographe, chargé de dresser la carte du détroit de Behring, crut qu'on rencontrerait au nord du détroit une mer libre pour gagner le pôle. Il fit ouvrir par la Société de Géographie une souscription pour équiper son navire (c'est anecdotique, mais illustre l'enthousiasme que mettait Léonce Guiraud dans l'exercice de sa charge). Un comité national se constitue, présidé par le marquis de Chasseloup Laubat, ainsi que des comités départementaux. Léonce Guiraud, qui voit là « *une œuvre patriotique* » constitue celui de Nîmes, avec le préfet et toutes les notabilités du département.

Conférence au théâtre de l'intéressé, souscription ouverte dans toutes les communes, avec la présentation des souscriptions à domicile. Peine perdue, les recettes ne répondent pas à son attente. La guerre de 1870 survient et Gustave Lambert est tué à l'assaut de Buzenval...

Malgré tout, Léonce Guiraud est toujours prêt aussi à répondre aux demandes humanitaires : ainsi en 1866, il « s'empresse » d'adhérer au comité chargé de recueillir des secours en faveur de la Guadeloupe lourdement frappée par un cyclone en 1865 et une terrible épidémie de choléra l'année suivante⁷.

Ajoutons que la Chambre de Commerce est chargée de la tutelle de la Bourse des Vins & Alcools et de la Bourse des Grains. Le nouveau service électrique devrait faciliter la transmission rapide des ordres. Mais en l'absence d'une ligne directe Nîmes-Paris, les dépêches passent par Montpellier ou Marseille et les réponses tardives compromettent l'exécution des ordres. Léonce Guiraud fait intervenir le député du Gard, M. Fabre, auprès du Directeur général des Lignes télégraphiques, avec succès.

7. Lettre du 5 février 1866 à M. le maire de Nîmes.

Ce qui lui vaut une lettre de remerciements bien sentie, témoignage des excellentes relations que le président de la Chambre de Commerce entretient avec ses autorités de tutelle :

« *J'ai fait part du succès obtenu à la Chambre, qui connaissait déjà l'intérêt que vous aviez pris dans cette question, elle me charge de vous remercier de vos bons offices, en s'applaudissant de voir à la tête des affaires du pays un homme de votre caractère & de votre dévouement.* »⁸

Les Chemins de fer

Une des missions de la Chambre de Commerce est la construction des lignes de chemin de fer régionales et son intervention est souvent déterminante.

« *Le chemin de fer, le plus grand instrument de transformation qui, depuis l'imprimerie, soit sorti de la main de l'homme* ».

Une exposition conçue en 1994 par les Archives du Gard, sous la direction de M. Robert Debant, sur le thème « *Gard et Gares – L'ère des Chemins de Fer – 1830-1880* », avait fort bien montré comment dès 1832, Paulin Talabot⁹, un polytechnicien visionnaire et « *fécond en ressources* » selon l'expression d'un de ses biographes, avait donné au Gard une véritable colonne vertébrale, avec la ligne de chemin de fer La Grand-Combe – Alais – Nîmes – Beaucaire, qui avait considérablement modifié la physionomie du département, reliant un site aride devenu site industriel, La Grand-Combe, à Beaucaire, le port obligé de nos communications avec le Rhône et la Provence d'une part, avec le sud-ouest, d'autre part, par le canal de Beaucaire à Sète.

8. Lettre du 5 mars 1867 à Monsieur Fabre député du Gard et maire de la ville de Nîmes.

9. Prosper Jacqmin (1820-1889) ancien élève de Polytechnique et de l'École des Ponts et Chaussées in *Biographie d'Ernest de Franqueville, ancien élève de Polytechnique, Conseiller d'État, Directeur général des Ponts et Chaussées et des Chemins de fer (1809-1876)*.

10. Paulin Talabot (1799-1885) ancien élève de Polytechnique – corps des Ponts et Chaussées.

De tous côtés de cette voie centrale, des compagnies se formaient en tronçons épars pour exploiter les richesses locales ou tout simplement relier entre elles de petites communes jusque là isolées.

D'autant plus que la loi du 12 juillet 1865 permettait d'assurer la construction des lignes secondaires par le concours des intéressés, des communes, des départements et de l'État.

Ainsi le 3 mai 1872, la Chambre de Commerce enregistre avec satisfaction que le Conseil général du Gard¹¹ a accepté les propositions de la Société Henri Michel¹² et Cie pour l'exécution de sept lignes d'intérêt local, qu'elle réclame depuis un certain temps :

– Ligne Nîmes – Pont-Saint-Esprit par ou près Marguerittes, Saint Gervazy, Sernhac, Remoulins, Villeneuve, Roquemaure et Bagnols ;

– Ligne de Remoulins à Uzès par Argilliers et Saint Maximin ;

– Ligne de Nîmes à Saint-Gilles ;

– Ligne de Nîmes à la ligne du Vigan, entre Sommières et Vic ;

– Ligne d'Aigues-Mortes à la limite du département dans la direction de l'est et de l'ouest ;

– Ligne de Saint Julien (entre Alais et Saint Ambroix) prolongée au nord dans la vallée de l'Auzonnet (c'est-à-dire vers Bessèges), au midi vers Beaucaire et Saint Gilles ;

– Ligne de Sommières ou Vic à Alais se bifurquant pour se prolonger vers Uzès et Bagnols pour se rattacher à la ligne n^o1.

Peu à peu va se créer un véritable maillage du département autour du bassin houiller, sur fond de rivalité entre la Compagnie PLM et les compagnies privées, arbitrée par le Conseil d'État, qui juge s'il s'agit d'une ligne d'intérêt général ou d'intérêt local¹³.

11. Séance du 11 mars 1872.

12. Membre de la Chambre de Commerce.

13. Lettre du ministre des Travaux publics du 12 août 1873.

Mais le véritable débat, qui s'était engagé dès l'implantation de la première ligne de chemin de fer, concernait Aigues-Mortes, « *le seul port de mer du département* » d'après Charles Lenthéric¹⁴ qui lui voyait jouer le même rôle que Newcastle, Cardiff ou Sunderland pour l'exportation du superflu de la production du bassin houiller du Gard. Le but recherché était bien, selon la Chambre de Commerce, de choisir le parcours le plus court et le plus économique pour acheminer les houilles d'Alais, seul moyen de relever le port d'Aigues-Mortes, déshérité, auquel le commerce du sel ne suffit plus. La municipalité demandait depuis 1852 un embranchement de chemin de fer reliant Aigues-Mortes à la ligne Nîmes-Montpellier aboutissant à Lunel.

Or, en 1864, Paulin Talabot (figure 2) propose d'établir un Chemin de fer direct de Nîmes à Aigues-Mortes, qui passerait par Générac, Vauvert et Aimargues, et qui permettrait aux marchandises débarquées à Aigues-Mortes d'être plus rapidement acheminées à Nîmes et à Tarascon, d'autant que Talabot venait de créer la Compagnie des minerais de fer magnétiques de Mokta-el-Hadid, près de Bône, lequel minerai pourrait être exploité par les usines de Bessèges et pourquoi pas ? du Creusot. Ce trafic ne pourrait se faire que par Aigues-Mortes, à condition que le port soit aménagé. Les discussions s'enlisent : l'Hérault tient à la ligne Aigues-Mortes – Lunel et on prête à Talabot des arrière-pensées politiques.

En 1866¹⁵, pour pousser à l'autorisation des travaux projetés au port d'Aigues-Mortes et du chemin de fer d'Aigues-Mortes à Nîmes, Léonce Guiraud intervient auprès de M. Fabre, député du Gard, dernière requête avant d'envoyer une pétition au Conseil d'État. Ces démarches aboutiront et la ligne sera inaugurée le 13 mai 1873 par de magnifiques fêtes.¹⁶

14. Charles Lenthéric, né en 1837 à Montpellier, polytechnicien, ingénieur en chef du Canal de Beaucaire, La Région du Bas-Rhône, Paris, Librairie Hachette & Cie, 1881.

15. Lettre du 13 février 1866.

16. A. Pieyre, Histoire de la ville de Nîmes, t. III.



Figure 2 : Paulin François Talabot (1799- 1889)

Cet exemple illustre bien la complexité des intérêts en jeu dans la construction des voies ferrées. Par la suite, d'autres problèmes se poseront, tel le casse-tête des tarifs, tarifs spéciaux, tarifs différentiels, tarifs communs, tarifs internationaux ou de transit. Inextricables, donnant lieu aux plus vives réclamations, créant des inégalités exceptionnelles entre différents centres¹⁷ « ils furent autorisés dans l'enfance des voies ferrées lorsqu'on doutait de leur prospérité et pour leur donner une arme pour disputer la marchandise à la navigation intérieure, et les compagnies s'en sont servies pour écraser les voies concurrentes ». Préoccupé par cette situation, le 3 mai 1877, Léonce Guiraud écrit au préfet du Gard :

« Le remède est simple, c'est de revenir à l'esprit qui préside à l'établissement des voies ferrées, c'est d'appliquer partout le tarif kilométrique et d'abaisser le tarif pour tout le monde sur les parcours où l'on veut appeler la marchandise. Les voies ferrées sont un service public, qu'elles servent le public sans l'exploiter : c'est ce qui nous semble juste et raisonnable de solliciter. »

Le défi à relever, c'est d'établir un réseau chemin de fer – voies navigables complémentaire. En attendant, la navigation souffre de la concurrence du chemin de fer, trois fois moins cher qu'elle. La première des solutions consisterait dans le rachat du canal de

17. Le transport de Bordeaux à Cette coûte meilleur marché que de Bordeaux à Toulouse qui se trouve à moitié chemin.

Beaucaire par le gouvernement à la compagnie privée qui l'exploite et qui perçoit des droits élevés, sur le canal et sur ses rives.

Avec le rachat du Canal du Midi et du canal latéral à la Garonne, les départements du Midi auraient un système continu par eau entre le Rhône et la Garonne qui concurrencerait le chemin de fer et leur permettrait de transporter à moindre coût leurs marchandises.

En 1882, le rachat n'avait pas encore été fait. Ce n'est qu'en 1897 que la Chambre de Commerce de Toulouse obtint le rachat du Canal du Midi et la suppression des droits qui y étaient perçus.

Les Expositions universelles

Dès son arrivée à la présidence de la Chambre de Commerce, Léonce Guiraud doit s'atteler à la participation du Gard à l'Exposition universelle, qui doit s'ouvrir le 1^{er} avril 1867 dans le cadre grandiose d'un Palais à l'architecture moderne, utilisant les structures métalliques, au milieu d'un Champ de Mars aménagé lui aussi de façon grandiose. Le contexte économique est plus difficile que lors de la précédente Exposition universelle, en 1855, mais l'activité économique est satisfaisante, en particulier en ce qui concerne l'industrie textile, bien qu'elle souffre de la crise de la soie, de la concurrence de Lyon et des caprices de la mode.

On voit apparaître de nouvelles industries : fabrication de chaussures, savonnerie, fabrication de colles fortes, manufacture de pianos.

La Ville de Nîmes comprend :

– 20 fabriques de châles (châles thibet : laine et bourre de soie – châles kabyle : semis de petites fleurs – châles tartan : écossais). C'est la troisième place de France après Paris et Lyon ;

– 19 fabriques de tapis (tapis de pied – tapis velours) et d'étoffes d'ameublement ;

- 1 fabrique de tissu lamé ;
- 5 fabriques de foulards de soie ;
- 3 fabriques de lacets, tresses et cordons ;
- 5 fabriques de soie à coudre ;
- 20 établissements de bonneterie ;

Monsieur le Conseiller d'État Le Play (figure 3) : C'est auprès de ce brillant polytechnicien, ingénieur des Mines, auréolé du succès de l'Exposition universelle de 1855 et commissaire général de l'Exposition de 1867, que Léonce Guiraud va inlassablement plaider la cause de l'industrie gardoise pour trouver à ses représentants une place honorable au milieu des 52 000 exposants.

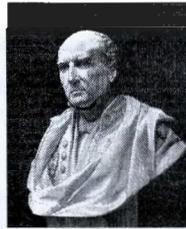


Figure 3 : Pierre-Guillaume-Frédéric Le Play (1806-1882)

L'organisation pyramidale de l'Exposition est complexe :

– **La Commission impériale**, composée des principaux acteurs de la vie politique et économique. Présidée par le Prince Napoléon, elle comprend :

– les membres du gouvernement, dont le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, Louis Henri ; Armand Béhic, ministre de Tutelle de la Chambre de Commerce ;

– et surtout Frédéric Le Play, commissaire général de l'Exposition, à qui on doit la place d'honneur qu'y ont tenu les préoccupations sociales¹⁸ ;

18. Le fameux groupe X : « Objets spécialement exposés en vue d'améliorer la condition physique et morale de la population ».

- Michel Chevalier (figure 4), négociateur du Traité de Commerce de 1860, son homologue anglais ;
- Robert Cobden, le peintre Dominique Ingres¹⁹ ;
- et une trentaine d'autres personnalités, conseillers d'état, sénateurs (parmi eux le chimiste Jean-Baptiste Dumas, gardois, membre de l'Académie des Sciences, de l'Académie de Médecine, ancien ministre²⁰), membres du Conseil municipal de Paris.



Figure 4 : Michel Chevalier

– **90 comités d'admission** correspondant aux 90 classes, présidées par des personnalités beaucoup trop parisiennes aux yeux de Léonce Guiraud qui les accuse clairement de favoriser Paris au détriment de la province.

– **des Comités départementaux divisés en sous-comités.**

Le Comité départemental du Gard est présidé par M. de La Baume, premier président de la Cour impériale ; vice-présidents : M. Aurès, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et M. Beau, conseiller général ; secrétaire trésorier : M. de Matharel, receveur général ; secrétaire : Henry Revoil²¹, architecte du Gouvernement ; secrétaire adjoint : M. Roussel.

19. Il disparaîtra le 14 janvier 1867, avant l'ouverture de l'Exposition.

20. Jean-Baptiste Dumas (1800-1884), ministre de l'Agriculture et du Commerce en 1850-1851 – élu à l'Académie française le 16 décembre 1875 au siège de François Guizot.

21. Henry Revoil (1822-1900).

Léonce Guiraud critique à plusieurs reprises l'apathie de ce Comité qui n'a jamais réuni les exposants pour ratifier les choix faits ou à faire, écouter leurs observations et ne s'intéresse « *qu'aux menuisiers, serruriers et autres artisans* ».

Il traite donc lui-même le délicat problème des admissions, avant d'être délégué à l'Exposition, dès son ouverture en avril 1867, avec deux personnalités qui ont son entière confiance, Léon Dombres, négociant, et Henry Michel, président du Tribunal de Commerce, « *pour fournir aux divers comités de l'exposition tous les renseignements qu'ils pourraient désirer sur nos exposants, comme sur nos produits, notre commerce ou notre industrie*²² ».

Ils sont accompagnés de M. Milhaud, directeur de l'École de Fabrique et de M. Rigollet, professeur à cette même École créée en 1820, dont la commission de surveillance, les professeurs et l'enseignement sont en relation étroite avec la production de châles et de tapis qui ont fait la renommée de l'industrie textile de Nîmes. M. Milhaud a pour mission d'étudier les modes de fabrication qu'on pourrait introduire à Nîmes et les économies qu'on pourrait réaliser. Léonce Guiraud complète le dispositif en demandant au directeur du Courrier du Gard le nom de son correspondant à Paris, pour lui faire passer les informations qui pourraient intéresser Nîmes.

Léonce Guiraud est vice-président départemental du Groupe IV : « *Vêtements (tissu compris) et autres objets portés par la personne* ».

Il faut noter que, bien qu'excellent dans la production de châles bon marché, les fabricants de châles nîmois refusent d'exposer dans le groupe X, qui symbolise toute la philosophie de l'Exposition, « *Objets spécialement exposés en vue d'améliorer la condition physique et*

22. Lettre du 13 avril 1867 au Ministre du Commerce, de l'Agriculture et des Travaux Publics.

morale de la population » - « classe 91 : Meubles, vêtements et aliments de toute origine, distingués par les qualités utiles, unies au bon marché ».

Seul Bertrand Boulla, qui a transformé sa production, voudrait exposer là les jupons confectionnés, dits jupons pardessus ou les garnitures de jupons (médaillons, bordures) qu'il produit dans des conditions, dit-il, exceptionnelles.²³

Et c'est à ce titre qu'il va intervenir à maintes reprises, tantôt auprès de M. Le Play, tantôt auprès des présidents des commissions d'admission, avec une louable opiniâtreté, pour faire admettre le plus grand nombre possible de fabricants nîmois.

Adolphe Pieyre, dans son « Histoire de la Ville de Nîmes » écrit à propos de l'Exposition de 1867 : *Nîmes y était grandement représentée*. Ce n'est pas le sentiment de Léonce Guiraud. Bien que l'industrie du châle soit sur le déclin (ce n'est plus le vêtement préféré, en partie à cause des voyages en chemin de fer où il entrave les mouvements), il y avait encore à cette époque 20 fabricants de châles et la Chambre avait demandé l'admission de 12 :

Numa Brunel – Roman & Cie – Hugon – Bertrand Boulla – Huguet & Cornet – Saurel Fils Aîné – Prade Foulc – Ducros & Robert – Constant & Fils – Graverol Bechart – Ribes et Durand – Héritier.

Cinq seulement sont admis :

Prade Foulc – Numa Brunel – Roman & Cie – Constant & Fils et Saurel Fils aîné, « *alors qu'on sait que la commission a été moins sévère pour les fabricants parisiens (20 admis sur 22)* ».

Mais Léonce Guiraud table sur les maisons qui marchent : il réussit ainsi à faire admettre M. Sagnier Teulon « *qui fabrique l'article de Tunis, tissus de soie lamés or ou argent* », article destiné à l'Algérie

23. Bertrand Boulla répond bien à la définition de cette classe qui répond à la volonté de l'E.U. d'encourager les industriels qui parviennent à mettre des objets de moins en moins coûteux à la portée des populations. Côté moral : un peu de bonheur est nécessaire à un peu de vertu.

et à l'Orient et qui est en plein développement (cette production fléchira ensuite à cause de l'adoption du costume français). Et puis surtout, il fait admettre trois fabricants de lacets et cordonnets, en arguant du fait qu'avec plus de 5 millions de pièces produits, c'est la branche la plus prospère de l'industrie nîmoise, qui n'est en concurrence qu'avec la Prusse rhénane : Prosper Pallier, son concurrent Samuel Guérin, et la maison Guérin Laget et Cabanis²⁴ : « *Il serait fâcheux qu'une industrie aussi importante, qui ne trouve de rivale que dans la production de la Prusse Rhénane, n'ait pas une bonne place à l'exposition alors qu'il lui en faut si peu.* »

Léonce Guiraud ne sera satisfait ni des mètres linéaires attribués, « *qui ne permettent pas d'étaler le dessin entier d'un challe (sic) ni d'en faire apprécier l'effet* » ni de l'installation, aux frais des exposants, de deux caisses de vin et d'un écusson, dont le prix lui paraît « *exorbitant* »²⁵ et qu'il refuse de payer (70 fr. – il finira par payer 50 fr.).

Il y a une classe dont Léonce Guiraud va faire son affaire personnelle, c'est la classe 73 : « *boissons fermentées : les vins* ».

Il fait admettre cent bouteilles de vins du Gard, sous l'étiquette de la Chambre de Commerce, et surtout, il remue ciel et terre, en faisant intervenir M. Teissonnière, président de la commission des vins, membre du Conseil municipal de Paris, M. Fabre, député du Gard, ses amis personnels, comme Henry Pagézy, le Président de la Chambre de Commerce de Montpellier, pour être désigné comme dégustateur. Il croit la chose bonne, désirable, dans l'intérêt de nos producteurs de vin²⁶. Il obtiendra satisfaction.

24. « D'après le plan des vitrines qui nous a été communiqué, Guérin Laget & Cabanis qui sont les plus faibles producteurs, occuperaient le centre, Pallier l'aile gauche, Guérin l'aile droite, ces deux maisons rivales se jalouent beaucoup ; il convient de leur assigner une position identique, si l'une devait primer l'autre, c'est la maison Pallier qui devrait l'emporter. » (lettre du 31 mai 1866 à M. Germain Thibaut, 40 rue du Sentier à Paris)

25. Lettre du 30 octobre 1867 à M. George Dowling).

26. « Le point capital, c'est qu'on joigne au jury des hommes compétents et quelques méridionaux » Lettre du 5 mars 1867 à M. Fabre, député du Gard.

Mais le résultat est bien décevant, car « *parmi plus de 80 types de vin envoyés par la Chambre de Commerce, on n'en a pas trouvé un seul digne d'une médaille de bronze. Nous savons pourtant que celui de Villard Brouzet de Vauvert, vin de cent ans parfaitement conservé, avait été remarqué à la dégustation. Sur les notes que rédigeait M. Portes, ce vin partait n°1, numéro dont on n'était pas prodigue. Que s'est-il passé pour mépriser comme on l'a fait les vins présentés par la Chambre de Commerce, non point en son nom, mais au nom des producteurs ? Pour quel motif a-t-on donné des récompenses à des producteurs isolés et de Vauvert où je suis né, pour des vins qui ne valaient pas ceux qui se rencontraient parmi les types exposés par la Chambre ? Si vous pouviez me renseigner sur ce point, vous me feriez plaisir et la plus entière discrétion serait observée sur tout ce que vous pourrez en écrire.*

Dites-moi aussi, si l'on ne pourrait pas avoir le compte rendu des commissions, surtout de celle qui m'intéresse, pour les vins.»²⁷

Léonce Guiraud devra se consoler avec la Médaille d'Or des fabricants de tapis Arnaud Gaidan et Cie et Flaissier Frères et les Médailles d'Argent des deux maisons concurrentes, Samuel Guérin et Prosper Pallier, qu'il avait si chaudement recommandées à M. Le Play.

Nouvelle Exposition universelle du 1^{er} mai au 31 octobre 1878. Nouveau comité départemental constitué à la demande du préfet, mais cette fois, Léonce Guiraud ne s'implique pas aussi personnellement.

Maladie du ver à soie

Le 1^{er} juillet 1867, Louis Pasteur (1822-1895) recevait de la main de Napoléon III un Grand Prix de l'Exposition récompensant ses travaux sur la conservation des vins. La veille, il avait quitté Alais, où depuis 1865, à la demande du ministre de l'Agriculture, M. Béhic, il

27. Lettre du 30 octobre 1867 à M. Barral, délégué de l'Hérault.

menait une mission scientifique pour mettre fin à l'épidémie qui ruinait depuis 20 ans l'industrie du ver à soie. Une pétition signée par 3 574 maires, conseillers municipaux et propriétaires du Gard, de l'Hérault et de la Lozère, demandant de dégrever les terres, de procurer de la bonne graine et de faire étudier ce fléau, avait décidé le gouvernement à confier cette mission à Louis Pasteur. En 1870, mission accomplie, il publiera ses *Études sur la maladie des vers à soie. Moyen pratique assuré de la combattre et d'en prévenir le retour*.

Après de longues et minutieuses études expérimentales, Louis Pasteur avait mis en lumière l'existence de corpuscules sur le *Bombyx mori*²⁸, la faculté qu'à la maladie – la pébrine – de se transmettre par hérédité, sa nature contagieuse et la possibilité de l'inoculer.

Dans un deuxième temps, il avait mis au point une mesure prophylactique pour cette affection, ainsi que pour la flacherie, qui atteint les chenilles affaiblies à la suite d'un stress, conséquence de la découverte, au moyen du microscope, des corpuscules des graines de vers à soie. Il s'agit d'isoler les papillons qui ont une apparence saine et lorsque la femelle a pondu, de l'écraser et d'observer le broyat au microscope. On peut ainsi isoler des graines exemptes de germes corpusculeux qui seront la base des éducations futures. Principes de base de ces éducations : extrême propreté des magnaneries, lavage très soigné, murs blanchis à la chaux, aération, feuilles de mûriers non taillés tous les ans... Voici ce qui permet, brièvement résumé, non pas d'éradiquer la maladie, mais de l'enrayer.

Depuis le début de la maladie, le seul moyen de lutte avait été l'importation de graines saines, de plus en plus loin au fur à mesure que ce fléau gagnait du terrain. Jusqu'à ce que le Japon soit la seule ressource, à partir de 1864, où fut levée l'interdiction d'exporter, qui jusqu'à cette date était frappée de la peine de mort²⁹. Mais rapidement

28. Bombyx du mûrier.

29. cf. Alexandre Baricco, *Soie*, Gallimard 1996.

d'autres problèmes surgirent, qui ne rendaient pas cette solution aussi satisfaisante qu'il y paraissait :

Les producteurs japonais, bien que retirant des bénéfices considérables de l'exportation de leurs cartons supports des graines³⁰, commencèrent à recourir à des pratiques frauduleuses, collant sur les cartons tout ce qui ressemblait à des graines et vendant des *bivoltins*³¹.

La Chambre de Commerce se mobilisa, dans les domaines qui relevaient de sa compétence, avec la Chambre de Commerce de Lyon, avec qui elle entretenait des relations étroites, pour solliciter la marque ou la signature de la maison expéditrice, celle de la maison chargée de recevoir en France les cartons, et même pour inciter le gouvernement à armer un navire de l'État, pour transporter avec plus de soin les graines à destination de la France. Et « *sur ce dernier point*, écrivait avec réalisme Léonce Guiraud, *nous doutons qu'on se range à nos désirs* ». ³²

L'engouement pour les graines du Japon n'eut qu'un temps, car, en plus du fait que le Mikado avait restreint l'exportation des cartons de vers à soie, la soie produite par ces cocons était de moins bonne qualité que celle produite par les cocons indigènes. La Chambre encouragea donc la régénération des races indigènes, en demandant aux éducateurs de faire eux-mêmes leurs graines. Demande donc fut faite au ministre de mettre à la disposition des éducateurs des microscopes. Dix microscopes furent installés à Alais qui devint le centre de production des graines saines.

La production se releva légèrement, mais le déclin s'amorça durablement après 1880 avec l'ouverture du Canal de Suez qui favorisa l'entrée des soies d'Orient et l'arrivée, ensuite, des soies synthétiques.

30. Les cartons étaient confectionnés avec l'écorce du *Morus papyfera*, mesuraient 35 cm sur 22 et contenaient une once de graines.

31. Donnant une double récolte, mais de mauvaise qualité.

32. Lettre du 3 juillet 1866 à M. Francezon, filateur à Alais.

Malgré la concurrence des soies asiatiques, la Chambre, s'opposa, en 1878, à l'établissement d'un impôt sur ces soies, qui ne pourrait qu'avoir un effet néfaste sur nos fabriques. Dès 1869, elle s'était prononcée en faveur du maintien et de l'extension de la liberté commerciale :

« *Pour la soie comme pour tous les articles, notre Chambre sollicite la plus grande liberté possible, les traités de 1860, en facilitant la concurrence, avaient profité principalement à notre pays, il ressort de toutes les statistiques que la balance commerciale s'est constamment soldée en faveur de notre marché.*³³ »

Le Phylloxéra

Au moment où une lueur d'espoir filtre chez les sériciculteurs, une nouvelle crise s'annonce : le phylloxéra. En juillet 1868, après une tournée d'inspection dans le Gard, le professeur Jules Planchon, membre de la Société centrale d'Agriculture de l'Hérault, identifie le puceron responsable du dessèchement des vignes : le *Phylloxera vastatrix*. Léonce Guiraud est personnellement atteint par cette nouvelle catastrophe. Par ses responsabilités, sa profession et aussi parce qu'il exploite aux portes de Nîmes une propriété, Villary, qu'il a d'ailleurs ouverte à la Chambre de Commerce pour y faire l'expérimentation du procédé d'un ingénieur lyonnais, M. Delerue, qui prétend lutter contre la pébrine à l'aide d'un compost d'une composition tenue secrète, qu'on répand aux pieds des mûriers. Il est très attaché à cette campagne, qui en 1874, avait cent hectares de vigne en plein rapport, mais n'en a plus que dix en 1876, tandis que le département qui produisait 2 millions d'hectolitres en 1866, dix ans après n'en produit que 200 000.

33. Lettre du 28 février 1879 au sénateur Meynadier à Versailles.

En 1876, il n'espère pas grand-chose des plants américains, dont la résistance absolue est contestée, et ne pense pas qu'avec le temps on puisse reconstituer un vignoble avec ces cépages³⁴. Cela ne l'empêche pas de planter du Cunningham et de l'Herbemont, de monter une École américaine et d'envoyer à M. Laliman, à Bordeaux, spécialiste des plants américains, des boutures d'un raisin de table qu'il va greffer « sur Américain », car ce qu'il lui reste sur pied français n'a presque plus de vie³⁵. Il doit maintenant, dans le même temps, combattre un projet d'impôt sur la force alcoolique des vins, qui frapperait les vins au-dessus de 12° mais qui ne sera pas voté. Vinage, mouillage, plâtrage des vins feront l'objet de nombreuses interventions.

Un des remèdes au phylloxéra est proposé par l'ingénieur en chef Dumont, en 1874. Il a conçu un canal d'irrigation dérivé du Rhône, qui partirait des roches de Condrieu jusqu'à Mornas, puis traverserait le Rhône pour irriguer les terres du Gard et de l'Hérault, et donc submerger les vignes, un des remèdes au phylloxéra. Mais ce projet rencontre l'opposition des défenseurs de la navigation sur le Rhône au cours de négociations sans fin.

Léonce Guiraud n'était pas persuadé que ce canal, qui n'intéressait que la plaine, fût le remède absolu contre le phylloxéra. Par contre, il pouvait donner de la valeur et augmenter la production des terrains arrosés, ce qui faisait qu'il ne s'opposerait pas au projet, d'autant que, selon lui, cette dérivation ne rendrait pas impossible les améliorations projetées sur le Rhône, à condition qu'on utilise des bateaux remorqueurs au lieu de bateaux porteurs. Intérêts de l'agriculture, intérêts de la navigation : il n'était pas simple de trancher. Bien des questions resteront en suspens.

34. Lettre du 30 août 1876 à M. A. Lalande à Bordeaux.

35. Lettre du 8 février 1882 à M. Laliman.

« *Nos vignes s'en vont. Avant trois ans – nous sommes en 1875 – le phylloxéra aura raison de celles du Gard* »: c'est la certitude de Léonce Guiraud qui décide, avec l'accord de la Chambre, d'essayer en grand la culture de l'alfa, produit qui convient à des terres maigres et sèches, pour faire des nattes, des cordes et des cabas. Il demande des graines au préfet, à la Chambre de Commerce d'Oran, à Vilmorin-Andrieux pour faire un essai. Mais les soins qu'il fallait donner aux graines et à la récolte des feuilles firent abandonner le projet, qui n'était pas si irréaliste. La seule culture alternative qui avait réussi jusqu'à ce jour, c'était le topinambour, qui hormis la nourriture du bétail et la distillation, n'aurait pas été une véritable culture de substitution.

Conséquence de cette crise sans précédent : en 1877, la bourse pour les vins et les alcools n'existe plus que pour la forme, les transactions sont nulles et une cote sérieuse des prix est impossible. Pour conserver à la Ville un marché, la Chambre décide de réunir le commerce des grains à celui des vins et de ne faire qu'une réunion près des Arènes pour les deux productions.

Dans le même temps, l'importation d'Orient de tapis et d'étoffes d'ameublement a eu pour conséquence de restreindre la fabrication des beaux articles et des tapis velouté ras qui formait une branche importante de la fabrication nîmoise.

Paul Soleillet

On terminera en évoquant un explorateur un peu oublié, né à Nîmes en 1842.



Figure 5 : Paul Soleillet (1842-1886)

En 1875, alors qu'il avait déjà fait une expédition au Sahara pour le compte de la Chambre de Commerce d'Algérie, Paul Soleillet avait sollicité de la Chambre de Commerce de Nîmes et de celle de Montpellier une aide pour financer une deuxième exploration à In-Salah, principal marché du Sahara.

Tout ce qu'il put faire, ce furent des conférences à Nîmes et à Alais racontant ses explorations et présentant son projet de chemin de fer entre Alger et le Sénégal, et tout ce que la Chambre put faire pour lui, faute de ressources, c'est de souscrire à dix exemplaires de l'ouvrage qu'il devait faire paraître en 1876 : *L'Avenir de la France en Afrique*. Devenu associé d'Arthur Rimbaud, il mourut à Aden en 1886.

Épilogue

Le 11 mars 1879, Léonce Guiraud fait part au directeur du Journal du Midi, pour prévenir toute hésitation, de la nécessité où il est de diminuer ses charges, malgré la pression de ses amis. Il le prie de communiquer à ses lecteurs sa résolution bien définitive de se retirer de la Chambre de Commerce. Ce n'est pas par lassitude que Léonce Guiraud renonce à une charge dans laquelle il s'est tant investi. C'est uniquement pour des raisons familiales. Son gendre, Adrien Dumas, a

été victime d'un très grave accident en octobre 1878, d'où il est ressorti paralysé.

Léonce Guiraud a vécu cet accident comme un drame et il veut se consacrer entièrement à sa famille et à l'administration de ses affaires, qui lui sont plus sympathiques cependant que celles de propriétaires auxquels il doit tenir tête pour lui et pour son gendre.

Le 3 novembre 1884, seconde retraite. Il écrit à ses amis et à ses clients :

Messieurs,

Pour me livrer au repos et jouir sans réserves de la vie de famille, j'ai cédé à mes collaborateurs,

Messieurs Louis Parlier & Eugène Kruger

mes maisons de Cette, Lézignan, Saragosse, que je laisse en pleine prospérité. Ils s'adjoignent, avec ma complète approbation, M. Jules Leenhardt, qui a fait ses débuts commerciaux chez moi et a géré autrefois ma succursale de Cette.

L'honorabilité et la droiture de mes successeurs (depuis bientôt vingt ans mes associés), leur expérience et leur application à bien faire, me permettent de les recommander en toute sécurité à la bienveillance de mes amis, persuadé qu'en changeant de nom, la maison ne changera pas de caractère.

En me détachant de leurs affaires, je demeure avec eux par le cœur, toujours prêt à leur donner mon concours en toute circonstance...

Il meurt, entouré de l'estime de tous, le 12 décembre 1906, il y aura cent ans à la fin de l'année.

VÉLASQUEZ ET L'ÉNIGME DES MÉNINES

par Jacques LÉVY
Membre résidant

Que peut-il y avoir de plus mystérieux que ce que l'on croit connaître ? C'est vrai pour les êtres ; ce n'est pas moins vrai pour les œuvres de l'esprit – et même pour celles de la main.

Voyez, par exemple, le tableau célèbrissime de Vélasquez que nous connaissons sous le titre posthume, donc inauthentique, des « Ménines ». Il fait partie des collections du Musée du Prado, à Madrid, depuis 1819. Et cela fait plus d'un siècle qu'on subodore que quelque chose, en lui, nous échappe, qu'au-delà des apparences, il nous dit quelque chose que nous ne savons pas entendre :

En 1882, par exemple, Théophile Gautier est de passage à Madrid. Il visite le Prado et tombe en arrêt devant la toile de Vélasquez. Perplexe, il finit par laisser échapper une question : « Où est le tableau ? »

Plus d'un siècle après Théophile Gautier, lorsque nos regards de contemporains se posent sur cette toile, la même interrogation nous vient à l'esprit : où donc est le tableau ? Au-delà de ce que nous voyons, et qui nous interroge au lieu de nous répondre, nous ne pouvons, nous aussi, que nous demander : quel peut bien être le sens de la scène que Vélasquez a représentée ?

En effet, que voyons-nous sur la toile ?

À gauche, le peintre. Soit. Mais c'est un peintre qui ne peint pas. Il s'est écarté de son chevalet, la brosse dans une main, la palette dans l'autre, comme en suspens. Cela peut s'expliquer. Un peintre, de temps à autre, doit prendre du recul pour juger de l'effet produit par les touches qu'il vient de poser. Fort bien. Mais encore faudrait-il qu'il regardât sa toile. Or celui-ci, manifestement, regarde ailleurs. Et, de toute façon, ce n'est pas lui qui occupe le centre du tableau. C'est une curieuse petite créature, poupée figée et fardée, que ses vêtements font paraître plus vieille que son âge. Autour d'elle, une guirlande de personnages qui semblent n'avoir d'attention que pour elle. Il y a aussi une naine – qui tient plutôt du monstre, – un chien que la scène n'intéresse pas, puisqu'il a l'air de s'être endormi ; au fond, un personnage dont on ne sait trop s'il vient d'entrer ou s'il s'apprête à sortir. Et puis, sur ce qui paraît être un miroir, on aperçoit les effigies blafardes de deux présences virtuelles.

« Où sommes-nous ? » peut-on se demander. Dans l'atelier du peintre serait la réponse. Mais voilà un atelier bien surpeuplé – et pas du tout par les personnages qu'on s'attendrait à y trouver, c'est-à-dire les apprentis et les assistants du peintre, ou bien ses commanditaires, ou bien encore son ou ses modèles – mais alors, lequel est-il ? ou lesquels sont-ils ? Cet atelier, au moins, sait-on où il se trouve ? Oui, cela on le sait. Mais nous en parlerons tout à l'heure.

Devant cette accumulation d'éléments disparates, à la limite de l'in vraisemblance, et pour en avoir le cœur net, il va falloir enquêter. Et comme une enquête bien conduite commence par un interrogatoire d'identité, nous allons demander de décliner la leur aux personnages qui peuplent cette peinture énigmatique.



À tout seigneur tout honneur. Commençons par le peintre. Nom : Vélasquez. Prénom : Diego. Date et lieu de naissance : 1599, à Séville. Au moment de l'affaire, il est âgé de 57 ans. Il lui reste encore quatre années à vivre. Dans ses jeunes années, il a été l'élève du peintre

Francesco Pacheco, dont il a épousé la fille Juana en 1618. De Juana, Diego a eu deux filles, nées en 1619 et 1621. Mais cette piste ne nous mènera nulle part, car aucune des fillettes représentées sur la toile n'a été engendrée par ses œuvres.

Alors, ces jeunes filles, qui sont-elles? Grâce à Antonio Palomino, le premier biographe de Vélasquez, leur identité ne présente aucun mystère.

Celle qui occupe la position centrale répond au nom de Margarita. C'est la plus jeune des deux infantes d'Espagne. Âgée de cinq ans, elle est née en 1651, du second mariage du roi Philippe IV (avec Maria Ana d'Autriche). Raide, figée dans une robe à paniers, elle a l'air fardée comme une adulte et donne l'impression d'une fillette privée d'enfance.

On se rappelle que sa sœur aînée, Marie-Thérèse, enfant d'un premier lit du roi, épousera plus tard Louis XIV de France. Margarita, elle, aura une destinée beaucoup plus brève : mariée à l'empereur Léopold I^{er} d'Autriche, elle mourra à l'âge de 21 ans, épuisée par sept grossesses consécutives.

Autour de l'Infante se pressent deux demoiselles de sa suite, celles, justement, qui ont donné ultérieurement leur nom au tableau. On sait que les « Ménines » (le terme est d'origine portugaise) désignaient les jeunes gens – garçons ou filles – de naissance noble, qui étaient au service des infants ou d'autres membres de la famille royale. La Ménine de gauche, celle qui présente un pichet de terre à l'Infante, se nomme Maria Agustina Sarmiento.

À droite, celle qui fait la révérence répond au nom d'Isabel de Vasco.

Derrière la Ménine Isabel, à droite, on aperçoit une dame portant des vêtements de deuil. C'est la duègne Marcela de Ulloa. Dame d'honneur depuis 1643, elle vient de perdre son mari, Don Diego Ruiz de Ancona. Près d'elle, dans l'ombre, se dresse la silhouette du seul personnage non identifié du tableau. On s'accorde à voir en lui un garde du corps de la duègne.

Le personnage le plus éloigné apparaît, au fond de la toile, dans l'encadrement d'une porte qui semble venir de s'ouvrir.

De sa main droite, il repousse un rideau; et son geste troue l'arrière-plan de la toile en l'éclairant d'une source lumineuse additionnelle. L'homme s'appelle Jose Nieto ; il est chambellan de la reine et c'est un ami de Vélasquez. Revenons enfin au premier plan, à la marge droite de la toile.

On y aperçoit deux de ces personnages qu'on trouvait dans toutes les cours d'Europe : les amuseurs royaux, dont la fonction était de divertir le souverain parfois en tenant des propos peu amènes, voire critiques – qui n'eussent certainement pas été tolérés dans d'autres bouches. Le garçon, à l'extrême droite, est le petit bouffon Nicolasito Pertusato. Il est italien, comme son nom l'indique, et originaire de Milan.

Quant à la naine qui est à sa droite, on sait qu'elle se nommait Maribarbola, et on pense qu'elle était d'origine allemande.

La présence de ces deux personnages – manifestement disgraciés, surtout la naine – peut surprendre. Pas si l'on connaît la place qu'ils occupaient à la cour d'Espagne. On peut savoir – d'après les salaires qui leur étaient versés – qu'ils jouissaient d'une situation plutôt lucrative à la mesure des services qu'on attendait d'eux. Souvent

difformes, quelquefois handicapés mentaux inoffensifs, ils étaient parfois les souffre-douleur des infants et des infantes. Mais il y avait aussi parmi eux des êtres spirituels, porte-parole tolérés de la *vox populi*. Et ils étaient alors tenus en grande estime, souvent même comblés de cadeaux par les hauts personnages qui les employaient. Il faut ajouter que la présence de ces bouffons à la cour ne passa pas inaperçue de Vélasquez. Grâce aux portraits qu'il nous en a laissés, ces nains difformes, ces êtres déshérités ont rejoint dans l'immortalité les membres de la famille royale ou les courtisans qu'ils servaient. Sans Vélasquez, qui se souviendrait encore de Barbarroja, de Don Diego de Austria, de Francisco Lezcano, de Don Sebastian de Morra, de Calabacillas, et, surtout, de Pablo de Valladolid, dont le portrait en pied, au Musée du Prado, est l'un des plus remarquables chefs d'œuvre de Vélasquez – dont Édouard Manet disait que c'était « l'une des peintures les plus étonnantes jamais produites ».

Mais revenons aux « Ménines ». Nous avons passé en revue tous les personnages du tableau. Tous, sauf deux, qui sont et ne sont pas dans le tableau. Que voyons-nous entre la tête du peintre et l'encadrement de la porte du fond ? Quelque chose qui ressemble à un miroir et qui reflète deux personnages. Qui sont ces personnages ? À droite, on reconnaît le roi Philippe IV, et à gauche, la reine Maria Ana d'Autriche – sa propre nièce, épousée en seconde noces après le décès de sa première femme, Isabelle de Bourbon, qui était fille d'Henri IV de France.

Cette fois-ci, l'inventaire est complet. Du couple royal au garde du corps de la duègne, en passant par l'infante, ses demoiselles de compagnie, le chambellan de la reine, la duègne et les bouffons, le tableau constitue, en quelque sorte, une « coupe » de la société espagnole au Siècle d'Or.

Resterait à mentionner, pour être exhaustif, la présence de deux tableaux qu'on a pu remarquer au-dessus de la porte du fond. Aucun doute ne subsiste sur leur identité. On connaît leurs sujets, l'un représente « Minerve et Arachnée », et l'autre « Apollon et Marsyas ». Et on sait que ce ne sont pas des œuvres authentiques, mais des copies réalisées par un peintre espagnol.

En somme, serait-on en droit de penser, tout est clair. Voilà une toile d'une transparence parfaite ; voilà un tableau qui ne nous laisse rien ignorer, puisque nous avons pu identifier tous les détails.

Et pourtant, tout à l'heure, je parlais d'œuvre mystérieuse. Où donc se cache le mystère ? À peu près partout. On regarde la toile, et on croit comprendre. Et, à mesure qu'on réfléchit, on se rend compte qu'on ne comprend pas.

Par exemple, on aperçoit sur la gauche du tableau une toile immense sur un châssis, et un homme qui tient un pinceau et une palette. On en déduit logiquement que ce tableau représente un peintre au travail dans son atelier – ce qui n'est pas très original. Vélasquez n'est ni le premier ni le dernier à s'être mis en scène dans l'exercice de son métier. Voyez Rembrandt, ou voyez Courbet. Nous ne verrons pas Courbet, pour échapper au grief d'anachronisme. Mais nous allons voir Rembrandt, qui a peint sa toile du Musée de Boston, un autoportrait, vers 1629 – soit un quart de siècle avant que Vélasquez peigne les « Ménines ».

Ici, également, le chevalet est retourné. Et le peintre s'est reculé de quelques pas pour regarder sa toile. On peut penser qu'il contemple la surface vierge avant d'y porter sa première trace. Ou bien qu'il a commencé son travail, et qu'il prend du recul pour juger, à distance, de l'effet produit par ses premières touches. Tout est cohérent, dans cet autoportrait, à commencer par la tenue du peintre qui porte

manifestement ses vêtements de travail – sans même parler du lieu, dans lequel il n'est pas invraisemblable de reconnaître son atelier de Leyde, puisque la toile a été peinte avant l'arrivée de Rembrandt à Amsterdam, en 1631. Ici, donc, tout est parfaitement clair.

Mais revenons à Vélasquez. Dans les « Ménéines », c'est entendu, il peint. Oui, mais dans quelle tenue ? S'est-il revêtu d'un sarraut pour protéger ses vêtements ? Non, il peint en habit de cour – ce qui, on en conviendra, n'est pas très courant, ni très commode.

À moins que... mais nous verrons plus tard.

On vient de voir que Rembrandt regardait sa toile. Pas Vélasquez. Voyez la direction de son regard.

Alors, s'il ne regarde pas sa toile, il regarde sans doute son modèle. Lequel ? L'infante Margarita Teresa ? Elle lui tourne le dos – position insolite pour un modèle. Et, de toute façon, ce n'est manifestement pas elle qu'il regarde. La solution est peut-être à rechercher dans le miroir qui est à sa gauche, derrière lui. Ce ne serait pas la première fois qu'un peintre introduit dans sa toile un ustensile aussi précieux, et aussi répandu dans la peinture occidentale.

L'idée, Vélasquez l'a sûrement eue en regardant un tableau de Jan Van Eck, qui faisait justement partie des collections royales – et qu'il ne peut manquer d'avoir vu. Il s'agit du double portrait de Giovanni Arnolfini et sa femme, actuellement à la National Gallery de Londres.

Ici, la surface bombée de la sorcière a pour effet – ou pour fonction – d'introduire une troisième dimension dans les deux dimensions de la toile.

Le miroir nous fait voir, à nous spectateurs, ce que nous ne pouvons pas voir – mais ce que voient les deux personnages que nous voyons : en l'occurrence, les deux témoins de la scène, qui sont situés en réalité derrière nous.

Aussitôt, on se dit qu'on a compris. Le sujet du tableau de Vélasquez, sur ce châssis qui nous tourne le dos, c'est tout simplement le couple royal – qui a passé commande de son portrait au peintre attitré de la cour. C'est logique. Mais c'est faux. D'abord, parce que les dimensions du châssis sont disproportionnées avec la taille des modèles (comparez avec la stature du peintre).

Et surtout, parce qu'il n'existe aucune représentation d'un couple royal, pas davantage dans toute la production de Vélasquez que chez n'importe quel autre de ses confrères espagnols. Les souverains, tous les souverains sont toujours peints séparément, que ce soit en pied, en demi-figure ou en buste. Les portraits de couples, c'est bon pour la conjugalité bourgeoise des peintres flamands ou néerlandais. Pas pour la cour des Habsbourg d'Espagne.

On pourrait ainsi multiplier les impasses dans lesquelles nous fourvoie régulièrement ce tableau de plus en plus énigmatique. Et pourtant, on peut tenir pour assuré que Vélasquez, en peignant cette toile, n'a pas eu pour dessein pervers d'égarer ceux qui la contemplent. On peut même soutenir que c'est l'inverse. Et que Vélasquez nous donne à voir tout ce qui peut nous mener là où il a décidé de nous conduire. Non seulement Vélasquez n'a pas verrouillé son tableau de façon à nous en dérober la signification, mais au contraire, il a multiplié les clés qui doivent nous permettre de le déverrouiller. Encore, bien sûr, faut-il trouver les bonnes clés.

Justement, puisque nous parlons de clés, il y en a une, qui pend de la ceinture du peintre. C'est sa clé de chambellan, puisqu'il a été nommé – entre autres fonctions – à celle d'*apostador* autrement dit, de logeur. C'est avec cette clé qu'il ouvre les portes devant le roi ; car elle a ceci de particulier qu'elle ouvre toutes les portes du palais, y compris celle de la chambre du roi. D'ailleurs, le palais royal, nous y sommes dans cette toile, car l'atelier de Vélasquez n'est pas situé dans n'importe quelle demeure de Madrid. Il se trouve dans le palais de l'Alcazar.

Un dernier détail va nous mettre sur la bonne voie. C'est la croix rouge qui se détache sur l'habit de cour du peintre. On aura reconnu la croix de Santiago – autrement dit celle des chevaliers de saint Jacques. S'agirait-il d'une supercherie ? Car la toile a été peinte en 1656 – alors que Vélasquez n'a été fait chevalier de saint Jacques que trois ans plus tard, en 1659. En fait, on sait que la croix a été surajoutée après l'achèvement du tableau. Mais par qui ? Une légende, accréditée par le biographe de Vélasquez, Palomino, voudrait nous faire croire que c'est Philippe IV lui-même qui aurait peint cette croix, après la mort de Vélasquez, en hommage à celui qui fut un grand serviteur de sa maison. C'est une bien belle légende, trop belle sans doute pour être vraie. Pour ma part, je n'en crois pas un mot. Et je suis persuadé – avec d'autres – que c'est Vélasquez lui-même qui a, en quelque sorte, actualisé sa toile dès qu'il a reçu cette distinction à laquelle il aspirait depuis si longtemps. Et je serais même prêt à parier que s'il avait obtenu son anoblissement trois ans plus tôt, il n'eût peut-être pas peint ses « Ménines » - tout simplement parce qu'il n'aurait, à ce moment, plus ressenti le besoin de le faire.

Pour mieux comprendre la situation, reprenons les choses au début. Nous sommes, ne l'oublions pas, dans l'Espagne des Habsbourg, presque au milieu du XVII^e siècle – à la fin d'une ère qui va de Charles Quint à Philippe III et qu'on a pu qualifier de « Siglo de

Oro », c'est-à-dire de « siècle d'or ». Sur le plan culturel, le rayonnement de l'Espagne est dû à des génies qui ont illustré la littérature comme Cervantes (1547-1616), la musique, comme Tomas Luis de Victoria (1548/50-1611), ou la peinture, comme Vélasquez (1599-1660). Mais ce siècle d'or est aussi, pour l'Espagne, un siècle paradoxal.

Car l'épanouissement de la culture masque encore pour quelques temps, les fissures d'une société figée et d'une économie stagnante.

Sur le plan économique, la situation est obérée par deux facteurs aggravants : l'expulsion des Juifs en 1492, et celle des Morisques au siècle suivant, a entraîné le départ forcé de centaines de milliers d'artisans, de commerçants, d'agriculteurs, creusant ainsi un vide dont l'économie espagnole aura du mal à se remettre. On connaît, à ce sujet, le mot cruel du Grand Turc qui eut l'intelligence politique d'accueillir nombre d'expulsés dont l'Espagne venait, volontairement, de s'appauvrir.

Par ailleurs, l'économie espagnole ne tarde pas à ressentir le poids des colonies d'Amérique, qui commencent – déjà ! – à coûter davantage qu'elles ne rapportent.

Circonstance aggravante, les guerres coûtent cher et ponctionnent le budget au point que la maison royale en est réduite à figurer parmi les plus mauvais débiteurs du royaume. On sait qu'il fait froid dans le Palais de l'Alcazar, car le bois manque dans les cheminées. On sait, aussi, que les fournisseurs refusent souvent d'approvisionner les cuisines tant que leurs factures ne sont pas honorées. D'un autre côté, le peuple est écrasé de taxes pour entretenir une cour pléthorique et dispendieuse, grouillante de courtisans et de domestiques qu'héberge un somptueux palais où courent les rats.

Le problème économique s'aggrave d'un blocage social. Dans cette société figée, chacun est rivé à sa place dans une hiérarchie qui ne se prête qu'avec répugnance à la moindre ascension. Paradoxe :

ceux qui créent les richesses – c'est-à-dire ceux qui travaillent de leurs mains – sont maintenus irrémédiablement dans les couches les plus basses de la société. Et parmi eux, on trouve les artistes – puisqu'ils œuvrent de leurs mains et qu'ils en tirent leur subsistance.

Notons qu'à cet égard, l'Espagne occupe alors en Europe une position qui la singularise. Dans d'autres pays européens, la notion de peintre officiel est apparue depuis longtemps : en 1237, en Angleterre (au bénéfice d'un moine, le frère Edward, de l'Abbaye de Westminster) ; en France, en 1298, au bénéfice d'Étienne d'Auxerre, employé par Philippe le Bel. En 1357, à Prague, au profit du strasbourgeois Nikolaus Wurmser, etc. Du statut de peintre de cour, l'artiste passe vite à celui de *familiaris*. Et puis, consécration suprême, c'est l'anoblissement qui fait prendre à l'artiste des distances avec son origine populaire, non sans lui garantir des avantages matériels parfois considérables.

L'Italie, ici encore, ouvre la voie : dès la fin du XIII^e siècle, à Naples, Pierre d'Agincourt est anobli. Au siècle suivant, Simone Martini accède au titre de conseiller royal. À la fin du XV^e siècle, Mantegna est élevé à la dignité de chevalier. Et cette promotion conduira même les artistes nouvellement anoblis à être employés à des tâches de représentation diplomatique. C'est vrai pour Jan Van Eyck, dès 1428 ; mais aussi pour Rubens, pour Van Dyck, pour le Bernin et d'autres encore.

Un siècle tout juste avant Vélasquez, on ne compte pas moins d'une soixantaine d'artistes (peintres, surtout, mais aussi sculpteurs) qui accèdent à la dignité nobiliaire. Et on ne sera pas étonné d'apprendre qu'une bonne moitié d'entre eux est composée d'Italiens. Tout cela, on s'en doute, n'est pas inconnu de Vélasquez, surtout depuis ses deux séjours en Italie : de l'automne 1629 au début de 1631, puis de novembre 1648 à juin 1651. Mais l'Italie du XVII^e siècle n'est pas l'Espagne. Et, dans son propre pays, son désir d'ascension sociale se trouve bloqué par sa condition de peintre. Ce qui, pour ses

confrères italiens, est promesse d'élévation sociale, pour lui, artiste espagnol, se révèle un insurmontable handicap.

Toute sa vie, Vélasquez tentera de se soustraire au déterminisme qui conditionne alors toute vie sociale en Espagne. Il tente d'y échapper, d'abord, en cumulant les fonctions officielles à la cour. Il ira jusqu'à en conjuguer quatre : « pintor de camera » « ayuda de guardarropa » « aposentador de palacio » « superintendente de obras particulares ».

Certaines de ces fonctions – pas toutes– sont bien rémunérées. Mais elles sont absorbantes et ralentissent son activité d'artiste. Seulement 120 œuvres sont peintes pendant toute sa carrière – ce qui en fait l'une des moins productives de toute la peinture occidentale. Songez, par comparaison, à des artistes comme Turner ou comme Corot, dont les œuvres se comptent non par centaines, mais par milliers. Vélasquez apparaît donc comme un fonctionnaire suroccupé, doublé d'un peintre comblé d'honneurs. Et pourtant, il lui manque quelque chose qu'il considère comme essentiel : un titre de noblesse conféré par le roi. Ce n'est d'ailleurs pas une ambition secrète. C'est même, dans la société madrilène de son temps, un secret de polichinelle. Dès 1636, il ajoute une particule à son nom et se rebaptise : Don Diego de Silva Velasquez. En 1650, il sollicite officiellement du roi un titre de chevalier. L'appui du souverain, comme on pouvait s'y attendre, ne lui est pas refusé. Mais, dans la société de son temps, le profil d'accès à la noblesse est draconien. Trois conditions doivent, impérativement, être remplies : d'abord, apporter une preuve d'ascendance noble remontant au moins aux deux grands-parents paternels et maternels ; ensuite, pour se conformer aux exigences de la *limpieza de sangre*, prouver qu'on n'a aucune trace de sang juif ou maure, et qu'on ne compte aucun converti dans son ascendance (en Espagne, déjà, cela restreignait singulièrement l'accès) ; enfin, et la

condition était accablante pour Vélasquez, n'avoir exercé aucune activité manuelle à titre lucratif.

Huit ans après la première demande de Vélasquez, Philippe IV propose son admission dans l'ordre de St Jacques. Une enquête, selon l'usage, est ouverte ; 148 témoins sont entendus. Il est finalement déclaré que Vélasquez (au prix de quelques faux témoignages, il faut l'avouer) satisfait à toutes les conditions, sauf une : la noblesse est refusée à sa grand-mère paternelle et à ses deux grands-parents maternels. La candidature est donc rejetée.

Ce refus sonne-t-il le glas des ambitions nobiliaires de Vélasquez ? Non, car il reste une ultime solution : la dispense accordée par le pape. Cela, on le sait, peut se négocier – ou se monnayer. Il ne faut pas plus d'un an à Philippe IV pour l'obtenir. Et il aura donc fallu presque dix ans à Vélasquez pour parvenir au but qu'il avait assigné à sa vie.

Mais cela, ne l'oublions pas, se passait en 1659. Or, les « Ménines » ont été peintes trois ans plus tôt, en 1656. En 1656, cela faisait donc six ans que Vélasquez avait adressé sa requête à Philippe IV. Mais c'était un an avant que la commission d'enquête ne rendît ses conclusions.

Dès lors, dans ce contexte, les « Ménines » apparaissent sous un jour particulièrement révélateur. Elles fonctionnent comme une démonstration à l'appui d'une revendication. Et les différents détails dont Vélasquez a construit sa toile prennent tout leur sens en se confortant et s'éclairant les uns, les autres. La cohérence du tableau se dégage. Les pièces de ce puzzle complexe s'encastrent les unes dans les autres; et l'image éclatée se reconstitue sous le regard de l'observateur, désormais averti.

À partir de ce moment, pour reprendre une expression des frères Goncourt, on peut dire que « le tableau se lève ».

Que nous dit-il ? Il nous parle d'abord du lieu d'où Vélasquez s'adresse à ses interlocuteurs, connus et inconnus. Vous imaginiez, semble-t-il leur dire, être simplement dans un atelier de peintre ? Oui, mais savez-vous bien où il se trouve ? Ouvrez vos yeux : vous vous trouvez dans une pièce du palais royal. Et pas n'importe laquelle : ce n'est pas une soupente où gîte quelque obscur domestique. C'est une vaste chambre située dans le « Cuarto bajo del Principe » (les appartements du Prince, au niveau inférieur du Palais). Et de quel Prince s'agit-il ?

Du jeune prince Baltasar Carlos, héritier de la couronne, mort prématurément en 1646, dix ans plus tôt.

De surcroît, Vélasquez authentifie sa présence en ces lieux en se faisant entourer d'une délégation représentative de la cour. Mieux encore, le tableau manifeste que le peintre est en situation de recevoir l'insigne honneur d'une visite royale dans son lieu de création, puisqu'un reflet dans le miroir atteste le passage des deux illustres visiteurs.

Tous ces détails, multipliés par Velasquez dans sa toile, sont autant de cautions incontestables à l'appui de la consécration qu'il recherche depuis des années et qu'il a tant de mal à obtenir. Et pour écarter le dernier obstacle, l'imputation infamante qu'un peintre, après tout, n'est qu'un artisan qui travaille de ses mains, Vélasquez prend bien soin de ne pas se représenter en train de peindre.

Il ne regarde ni sa toile – dont il s'est détourné – ni son (ou ses) modèle(s) – dont nous ignorerons toujours l'identité. Ne cherchez pas à surprendre la direction de son regard. Vous n'y parviendrez pas, car

il regarde au-delà de vous (on dirait, en anglais, à travers vous). Le peintre ne s'est pas représenté en train de peindre, mais en train de réfléchir. Car il a rapporté d'Italie cette notion qui le situe avec justesse, et qui le justifie dans son ambition – cette notion suivant laquelle « la pittura è cosa mentale ».

La peinture est une chose de l'esprit ! Non, semble nous dire Vélasquez, le peintre n'est pas un artisan besogneux qui gâche des pigments à l'aide d'un liant pour en maculer une toile tendue sur un vulgaire châssis, c'est le créateur inspiré d'une œuvre issue de son esprit.

Et pour ceux qui n'auraient pas saisi le sens du message, Vélasquez l'explique en faisant parler deux toiles dont il n'est pas l'auteur et qu'il a fait accrocher au mur de son atelier – comme pour convoquer des témoins extérieurs à sa cause, et donc nécessairement impartiaux. On a déjà dit que ces toiles sont des copies. Mais c'est presque une affaire de famille, car elles ont été réalisées par son propre beau-fils (et élève), Juan Bautista Martinez de I Mazo.

Les originales ont respectivement pour auteurs deux peintres flamands : Rubens et Jordaens. Seraient-elles là fortuitement ? Assurément non.

De même que Vélasquez a peuplé son atelier de personnages qui sont autant de cautions du rang qu'il estime être le sien, de même les deux tableaux qui occultent le mur du fond viennent-ils en renfort de son plaidoyer. L'un, celui de Rubens, représente Minerve et Arachné – Arachné, cette jeune Lydienne qui osa défier la déesse dans l'art de la tapisserie. L'autre tableau, celui de Jordaens, représente Apollon et Marsyas – Marsyas, le flûtiste qui eut l'audace de défier Apollon avec sa lyre. Vélasquez ne pouvait être plus clair, car l'une et l'autre de ces toiles faisaient référence à l'origine divine de l'art – qu'il s'agisse des arts de la vue (Arachné), ou de l'ouïe (Marsyas).

Après cette accumulation de preuves, qui oserait encore prétendre rabaisser la peinture au rang de simple activité manuelle ?

Les « Ménines », on l'aura compris, avec leur agencement complexe de détails (dont certains n'en sont pas), fonctionne en réalité comme un brevet de noblesse artistique que Vélasquez – qui n'en peut plus d'attendre – s'adresse à lui-même et qu'il adresse, comme disent les juristes, « à tous sachants ».

Trois ans plus tard, la consécration venant, la toile de 1656 eût été inutile – et c'eût été fort dommage pour nous. En 1659, une fois la consécration venue, Vélasquez n'avait plus qu'à reprendre sa brosse pour orner sa poitrine de la prestigieuse croix – qui fut, comme dira Monsieur Prud'homme deux siècles plus tard, « le plus beau jour de sa vie ».

Avec le recul du temps, les contemporains que nous sommes sont en droit de se demander quelle mouche a bien pu piquer la vanité de Vélasquez. Car, enfin, non seulement son existence matérielle – et celle des siens – était déjà surabondamment assurée (même en l'absence de tout statut nobiliaire), mais ce ruban rouge, dans lequel il avait investi tant d'énergie, Vélasquez aurait dû se douter qu'il ne jouerait aucun rôle dans le regard que la postérité allait poser sur lui et son œuvre. C'est même tout le contraire qui arriva.

Ce ne fut pas son bienfaiteur royal qui apporta du lustre au peintre de naissance roturière, mais bien le peintre qui – malgré sa roture – donna du lustre au monde aristocratique qu'il représenta dans ses toiles.

Faut-il s'en étonner ? Ce serait naïveté. La mort, on le sait, fait l'égalité entre les hommes. Le seigneur et son sujet, le puissant et l'opprimé, le prélat et le mécréant, tous partagent le même sort après

que la vie les a quittés. Et, par un retournement réparateur, la trace laissée par ceux qui furent, mais ne sont plus, les illustres aussi bien que les obscurs, doit souvent tout aux artistes qui les représentèrent. Qui se souviendrait encore du négociant Giovanni Arnolfini et sa femme, ou du Grand Maître de l'Ordre de Malte Aloïs de Wignacourt, s'ils n'avaient été peints, les uns par van Eyck, l'autre par Caravage ? Qui se souviendrait du changeur anversois non identifié et de sa femme, ou de la belle Ferronière, si le regard de Quinten Metsys et de Léonard de Vinci ne s'était posé sur eux ? Et ainsi de la toute jeune Giovanna Tornabuoni, peinte de profil par Ghirlandaio, ou de l'anonyme petite marchande de crevettes esquissée par Hogarth.

Alors, peut-on dire, au diable cet ordre dérisoire rajouté par Vélasquez sur sa poitrine trois après avoir terminé sa toile ! Esthétiquement parlant, ce ruban rouge n'améliore en rien une peinture conçue et exécutée sans ce colifichet. Faudrait-il, pour autant, éliminer de la toile ce repeint parasite – comme on l'a fait dans d'autres toiles, pour d'autres peintres ? Gardons-nous-en. Car si superflu puisse-t-il être, et si futile, il a au moins un mérite – celui de nous fournir la clé d'une œuvre énigmatique.

Théophile Gautier pouvait se demander où était le tableau. Nous non ; car, désormais, et grâce à ce supplément parasite, nous ne pouvons plus l'ignorer.

Voilà qui nous réconcilierait presque avec ces hochets qui font courir les hommes.

BIBLIOTHÈQUES ET ACQUISITION DU SAVOIR DES ORIGINES AU XXI^e SIÈCLE

par **Jacqueline LEROY**
Membre non-résidant

On perçoit trop souvent encore les grandes bibliothèques comme des institutions quasiment immobiles, dans l'incapacité de réagir rapidement – à l'image des supertankers qui sillonnent les mers du globe – de faire face aux indispensables évolutions technologiques et d'avoir pour principal souci de préserver les millions de documents qu'elles abritent, conservent et qui progressivement les étouffent. Cette image un peu excessive ne vient-elle pas en grande partie de leur mission première à laquelle elles se sont identifiées et qui a perduré jusqu'à une époque récente : la recherche de la maîtrise du savoir, à travers l'encyclopédisme des collections ? Comment ne pas penser aussi que devant le morcellement de ce savoir, elles se sont repliées – dans un premier temps du moins – sur leurs certitudes rassurantes : elles sont les gardiennes du patrimoine. Mais qu'est au juste le patrimoine aujourd'hui ?

Pour répondre à cette question, il faut essayer de comprendre comment ont évolué les bibliothèques et leurs missions, depuis leur origine jusqu'à l'époque contemporaine. Et comment à travers une réflexion quasi universelle, diverses solutions se mettent en place, qui toutes intègrent les changements irréversibles apportés par l'informatique et le réseau Internet.

En passant de l'oral aux tablettes d'argile, du rouleau au codex, et enfin à l'électronique, les supports de l'information ont de tous temps influencé les formes de transmission du savoir.

On ne saurait donc parler de l'évolution des bibliothèques sans faire mention, même rapidement, de l'apparition de *l'écriture*.

C'est évidemment grâce à *l'écriture* que vont être rendus possibles le stockage, la diffusion des informations, des connaissances ; en matérialisant le message oral, l'écriture va permettre l'enregistrement, l'organisation de toutes les données, leur relecture, avec la possibilité de les modifier, de les critiquer pour en éliminer les erreurs, les faiblesses, d'y ajouter de nouveaux éléments et de constituer ainsi progressivement une tradition culturelle.

L'écriture apparaît en Basse Mésopotamie peu avant la fin du IV^e millénaire ; elle se compose d'environ un millier de signes, construits chacun selon un tracé défini, qui permet de l'identifier. À l'origine, elle a été conçue pour des raisons comptables, d'évaluation de patrimoine, de biens et de richesses liés à une économie prospère. Il ne s'agit, pour le moment, que d'une écriture de *choses*. Il faut attendre quelques siècles pour que les signes graphiques évoquent non plus seulement la chose, l'objet, mais son *nom* dans la langue courante. Petit à petit l'on voit apparaître des catalogues organisés en rubriques qui sont de véritables manuels donnant aux scribes le sens des signes et du système de l'écriture.

En premier lieu, on a donc constitué des *archives*, destinées à garder la mémoire des mouvements et des opérations économiques, c'est-à-dire d'événements ponctuels, concrets. C'est à cette démarche que correspondent la plupart des tablettes archaïques trouvées à Uruk. À côté de ces dossiers comptables, vont apparaître des correspondances privées, mais aussi des correspondances officielles, faisant état de relations avec les autres royaumes (au premier rang desquels l'Égypte), comme les 17 000 tablettes datant du III^e millénaire découvertes à Ebla, ou les 15 000 tablettes datant du II^e millénaire découvertes à Mari.

Très rapidement ces tablettes vont également transcrire des inscriptions royales, des rituels, des invocations, des hymnes religieux, des textes médicaux, astrologiques, des récits ; on va commencer à les recopier, à les diffuser et dans le même temps à les rassembler pour les conserver dans des *bibliothèques* et les mettre ainsi à la disposition de lecteurs. Ceci dès le III^e millénaire. À partir de l'apparition de l'alphabet découvert à Ugarit les textes vont se multiplier.

À la différence des archives, ces tablettes sont rangées selon un certain ordre sur des étagères de manière à faciliter leur consultation. Une des plus célèbres bibliothèques est celle d'Assurbanipal qui régna de 660 à 630 av. J.-C. et qui donna des instructions pour « rechercher des tablettes que vous savez être plus rares et qui n'existent pas en Assyrie ». Cette bibliothèque dont les fragments ont été exhumés à Ninive dans les fouilles du palais royal, se trouve maintenant au British Museum ; elle compte environ 30 000 tablettes et fragments, (dont les 218 fragments de l'épopée du roi mythique d'Uruk : Gilgamesh) soit environ 2 000 titres, chiffre énorme pour l'époque. La démarche d'Assurbanipal ne vise rien moins que d'atteindre à la maîtrise du savoir universel.

À partir de cet exemple, on va voir s'épanouir au cours des siècles suivants ce rêve de l'organisation du savoir, de sa totalisation dans l'encyclopédisme : la Bibliothèque d'Alexandrie en est l'exemple le plus fameux. L'ambitieuse démarche des Ptolémée visait à rassembler une collection encyclopédique exhaustive. Les moyens les plus divers étaient mis en œuvre : achats, emprunts près d'autres bibliothèques, copie ou confiscation des manuscrits trouvés à bord des navires faisant escale dans le port. On estime à environ 500 000 le nombre de rouleaux rassemblés. Le poète grammairien Callimaque, son bibliothécaire le plus célèbre, en établit le catalogue. Des siècles après sa disparition, elle reste un symbole dans la mémoire collective.

Mais il convient de ne pas oublier sa rivale la Bibliothèque de Pergame, ainsi que les bibliothèques romaines : celle de Sylla, la

Bibliothèque Ulpienne fondée par Trajan. La transformation des supports : papyrus fragile abandonné au profit du parchemin, rouleau remplacé par le codex¹, va considérablement faciliter la diffusion et la consultation des textes, donc le développement des bibliothèques.

Avec la chute de l'empire romain, ces bibliothèques vont progressivement disparaître et ce sont les bibliothèques monastiques qui vont prendre le relais dans la transmission du savoir, bien entendu dans le respect des valeurs chrétiennes : elles ne regroupent guère, même pour les plus célèbres, comme Saint Gall que quelques dizaines de manuscrits. C'est à la même époque, au VIII^e siècle, qu'à Bagdad le Calife abbasside Haroun Al Rashid crée la Maison de la Sagesse « Bayt Al Hikma », qui devient, sous le règne de son fils Al Maamun, un véritable centre de recherches, reprenant ainsi le modèle de ce qu'avait été la Bibliothèque d'Alexandrie en son temps.

Puis apparaissent en Occident les bibliothèques des collèges et des universités. La très célèbre Bibliothèque de la Sorbonne, créée en 1257, compte un millier de manuscrits.

Le XVI^e siècle, qui voit l'imprimerie s'imposer définitivement, est celui des grandes bibliothèques, aux décors et aux collections prestigieuses, construites par les familles régnautes : la Laurentienne, la Bibliothèque de l'Escurial, ou par le pouvoir religieux : la Vaticane ; il est aussi celui de la création en France du Dépôt légal, qui va être à l'origine de l'enrichissement continu des collections nationales.

Au XVII^e siècle quelques bibliothèques fameuses comme l'Ambrosienne à Milan, la Mazarine à Paris, qui rassemble 40 000 volumes, sont parmi les premières à accepter l'idée d'accueillir du public.

Mais le grand changement va venir de la Révolution française : la politique de confiscation, malgré certains désordres, va non seulement enrichir les collections de la Bibliothèque Nationale, mais

1. Codex : nom que les Romains donnaient à des tablettes de bois enduites de cire sur lesquelles ils écrivaient et qui étaient reliées comme nos livres.

permettre la création ou la réorganisation des grands établissements tels le Muséum d'Histoire Naturelle en 1793, le Conservatoire des Arts et Métiers, créé en 1796. Elle va enrichir aussi un grand nombre de bibliothèques municipales qui vont recevoir des collections parfois très importantes : telle la bibliothèque de Jean-François Séguier qui constitue le fonds initial de la Médiathèque du Carré d'art.

À partir de là, dès le début du XIX^e siècle, les bibliothèques vont commencer à connaître les problèmes de stockage et de conservation de leurs collections : produits des confiscations, dons et legs, achats, échanges, le volume va croissant inexorablement, le papier envahit voracement les magasins. S'y ajoute le nombre grandissant de lecteurs admis dans les bibliothèques : l'apparition d'un public diversifié, plus nombreux, entraîne obligatoirement l'aménagement des locaux destinés à l'accueillir.

Il n'est donc pas surprenant que ce siècle voie le développement des grands établissements en Europe : agrandissement de la Bibliothèque Nationale et construction de la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris, du British Museum à Londres. Mais je voudrais insister plus particulièrement sur celui des grandes bibliothèques publiques américaines, largement financées, voire créées à l'initiative de mécènes (souvent d'origine modeste), qui inscrivent comme priorité dans leur mission l'accès au savoir encyclopédique joint à un souci de formation à l'intention des nouveaux arrivants démunis des outils culturels nécessaires à leur intégration, devenant ainsi de véritables universités populaires. C'est le cas des bibliothèques de Boston, de Chicago, de San Francisco. Les bibliothèques universitaires ne sont pas en reste et disposent de moyens importants qui leur permettent également d'acquérir à l'étranger des collections d'ouvrages anciens, rares et précieux, d'archives qu'elles peuvent ainsi mettre à la disposition de leurs chercheurs, telle la Beinecke Library de l'Université de Yale et qui les fait accéder au rang des grandes bibliothèques patrimoniales.

Où en sommes nous aujourd'hui ?

Jusqu'à une date récente, le livre, le périodique, l'imprimé ont été les véhicules essentiels du savoir.

Au cours des siècles, les bibliothèques ont réagi en gardiennes du patrimoine ; elles se sont donc employées en priorité, à conserver, à stocker ces millions de volumes. Cette vigilance a en définitive permis leur sauvegarde. Mais, à l'ère de la communication dans laquelle nous sommes entrés, les collections sortent de leurs rayonnages. Et leur fragilité est apparue là où on ne l'attendait pas a priori : une grande partie des ouvrages fabriqués à partir de l'ère industrielle se dégradent irrémédiablement en raison de l'acidité du papier et ne peuvent être sauvés que par de coûteux programmes de désacidification. Autre problème soulevé par la communication des collections : l'usure due à une consultation trop fréquente. La Bibliothèque Publique d'Information (BPI) du centre Pompidou doit tous les matins faire reclasser entre 10 et 15 000 volumes lus, relus, photocopiés, qu'il faut relier plusieurs fois ou remplacer selon leur niveau de dégradation.

L'informatique qui fait son apparition dans les bibliothèques dans les années 1975 ne permet guère alors, à partir de règles, de formats progressivement mis en place, que la création, la récupération et l'échange de notices de catalogues au plan national puis assez rapidement international.

C'est à la même époque que les supports se multiplient : cassettes audio, cassettes vidéo, vidéo-disques, CD audio, puis CD Rom et enfin DVD, qui vont permettre la consultation après transfert sur l'un de ces supports, de documents longtemps réservés à une petite minorité. Les bibliothèques, dans la logique de leur approche encyclopédique du savoir, considèrent qu'elles doivent intégrer et gérer tous ces supports, ce qui va entraîner une complexité certaine de leurs équipements. L'exemple de la BPI est tout à fait significatif : lors de son ouverture, en 1977, on ne dénombrait pas moins de 16 types de poste de

consultation. En 2003, enfin, on est parvenu à une station de travail unique qui permet de consulter de manière transparente les données, quel que soit leur mode de stockage. Les progrès techniques sont fulgurants en quelques années et contrairement à l'époque de l'informatique en blouse blanche, à peu près n'importe quel lecteur peut accéder non seulement à ce réservoir d'informations comportant texte, son, images, mais y introduire aussi ses propres annotations dans un bloc-notes, les comparer à des informations stockées à quelques 10 000 kilomètres, dans un lieu parfaitement abstrait pour lui et constituer ainsi son corpus personnel. On est donc passé en 30 ans du démarrage des catalogues informatisés à une consultation et une utilisation totalement libres d'une masse d'informations dans laquelle les bibliothèques ne sont plus le recours unique ni même l'intermédiaire obligé, ce qui ne s'était jamais produit dans leur histoire.

Quel avenir alors pour les Bibliothèques dans cette abondance et ce morcellement du savoir et face à ces nouvelles pratiques documentaires du public ?

Plus que jamais préserver le patrimoine en le conservant dans des bâtiments adaptés et parfaitement équipés : ce qui signifie construire ou réaménager les locaux. De fait, les constructions n'ont jamais été aussi importantes et nombreuses qu'en ces dernières décennies. Il serait trop long de les énumérer ; je soulignerai simplement que trois options cohabitent :

– le bâtiment unique dans lequel on prétend tout rassembler : la Bibliothèque Nationale de France (BNF), la British Library, la Bibliothèque Nationale de Pékin, la Bibliothèque royale de Copenhague, ce qui n'empêche d'ailleurs pas de construire assez souvent des stockages supplémentaires extérieurs ;

– les bâtiments éclatés en plusieurs lieux géographiques, réunis

par un catalogue et des services accessibles par Internet, comme en Suisse, au Japon, en Allemagne et enfin

– la bibliothèque intégrée dans un ensemble culturel, comme la Bibliothèque du Centre Pompidou, la Médiathèque de la Villette, la Bibliothèque de l'Institut du monde arabe, et tout près de nous, la Médiathèque du Carré d'Art à Nîmes.

Préserver le patrimoine, donc le restaurer quand son état le nécessite, mais aussi le faire connaître par une politique de communication, donc de numérisation qui se met en place, non sans turbulences, étant donné l'importance des moyens qu'elle nécessite, de l'enjeu culturel et commercial qu'elle représente.

Mais communiquer n'est plus suffisant ; il faut non seulement s'adapter à cette nouvelle démarche dans la mise à disposition des connaissances, du partage du savoir, en assistant le public dans la recherche et surtout dans l'évaluation de cette information qui lui est si abondamment prodiguée, mais il faut aussi lui offrir de nouveaux services.

Les bibliothèques s'ouvrent de plus en plus ; elles diversifient leurs activités, établissent des programmes souvent très riches de rencontres, de colloques, d'expositions, toutes manifestations qui tendent à les insérer davantage dans la vie culturelle.

Et je pense que dans cette approche nouvelle, l'exemple de la « Bibliotheca Alexandrina » est particulièrement intéressant.

C'est dans les années 70, sous l'impulsion du président de l'Université d'Alexandrie le Professeur Dowidar, que l'idée de la renaissance de la bibliothèque est évoquée.

Il faut toutefois attendre la visite effectuée en 1986 par le Secrétaire général de l'Unesco Federico Mayor, à la demande du Gouvernement égyptien, pour que l'Unesco décide d'apporter son soutien au projet en finançant une étude de faisabilité, destinée à définir le programme de la future bibliothèque : 70 000 m², une

capacité totale de stockage de 8 000 000 de volumes, 3 500 places de lecture, ce qui en fera la plus grande bibliothèque du Bassin méditerranéen.

Cette même année, l'Égypte offre un terrain prestigieux de 45 000 m² à Silsila, face à la mer, pratiquement à l'emplacement de l'ancienne Bibliothèque.

La « General Organization for the Alexandrina library », est créée pour la conduite du projet.

En juin 1988, la première pierre est posée par le Président Moubarak en présence de M. Federico Mayor. Un concours international d'architecture est lancé en septembre : 524 projets sont présentés. C'est le groupe norvégien SNOHETTA qui remporte le concours,

Le Parti architectural :

Le bâtiment, qui se développe sur 8 niveaux, a la forme d'un cylindre tronqué de 160 mètres de diamètre, de 32 mètres de hauteur dans sa partie la plus élevée qui est protégée par un mur en granit d'Assouan gravé d'alphabets stylisés du monde entier.

Le plan d'eau qui l'entoure évoque l'idée du disque solaire de l'ancienne Égypte surgissant des flots pour éclairer le monde.

L'inclinaison de la toiture, qui est aussi la seule source de lumière naturelle, commande une disposition intérieure en terrasses qui vont se réduisant au fur et à mesure que l'on s'élève dans l'immense salle de lecture : un volume unique, parfaitement éclairé grâce à la disposition des éléments de la toiture, que l'on découvre depuis l'espace vitré « Callimaque ».

Déroulement du projet :

C'est en février 1990, qu'a eu lieu à Assouan la première réunion du « Comité d'Honneur International » présidé par Mme Moubarak,

en présence de nombreux dignitaires et chefs d'État, dont le président François Mitterrand. Les participants signent la « Déclaration d'Assouan » qui réaffirme la faisabilité du projet, l'engagement de l'Égypte pour sa réalisation et invite tous les pays à se mobiliser pour son succès. Cet appel relayé par l'Unesco va permettre de recueillir 65 millions de dollars versés par l'Arabie Saoudite, les Émirats arabes unis, l'Irak, le Sultanat d'Oman.

En 1993 se déroulent les fouilles archéologiques qui mettent au jour d'intéressants vestiges : têtes en marbre, mosaïques de très belle facture, qui sont maintenant exposés dans le « Musée archéologique » de la Bibliothèque.

Cette même année, le chiffrage du coût de la construction est mené à bien. La décision est prise de « phaser » le projet. La situation a en effet changé sur le plan international. Après la Guerre du Golfe, les puissances occidentales et les pays arabes ont d'autres préoccupations. Ils se désintéressent de ce projet qui leur apparaît comme un rêve pharaonique. En clair, aucun nouveau versement ne vient s'ajouter aux fonds primitivement rassemblés. (Ce qui n'empêchera pas une aide de nombreux pays sous forme de dons de collections, de mobiliers, de matériels divers, d'attribution de bourses. La France en particulier a soutenu le projet dès l'origine : c'est en 1995 qu'a été prise la décision, à la demande du Gouvernement égyptien, de nommer un conseiller auprès du chef de projet. L'actuel conseiller participe à la définition des objectifs et assume la recherche de financements internationaux.)

La Phase I comprend les fondations et le cuvelage : estimée à 50 millions de dollars, elle est attribuée après appel d'offres international à l'entreprise italienne Rodio Trevi associée à Arab Contractors. Les travaux dureront du 1^{er} juin 1995 au 30 juillet 1996 : 600 piliers sont ancrés dans la roche à 35 mètres de profondeur pour donner au bâtiment une stabilité parfaite et une résistance maximale en cas de séismes, fréquents dans cette région du globe.

Les appels à la Communauté internationale ne provoquant aucune nouvelle contribution, le Gouvernement égyptien décide alors d'assumer financièrement la poursuite et l'achèvement du projet dont le coût est estimé, à cette date, à 160 millions de dollars.

Pour éviter toute interruption dans le chantier, les Phases II et III vont donc en conséquence s'enchaîner avec la Phase I. Elles comprennent la construction de la Bibliothèque proprement dite, du Planétarium, les équipements techniques fixes : éclairage, climatisation, ascenseurs, sécurité incendie, anti-intrusion ainsi que l'aménagement des abords : plan d'eau, parvis, plantations. Elles incluent le réaménagement du Centre de conférences existant, conservé en raison de sa capacité d'accueil et du niveau de ses prestations techniques. C'est l'entreprise britannique Balfour Beatty, associée à Arab Contractors, qui est retenue. La construction s'achève à la fin de l'été 2000. Grâce à une dotation du Gouvernement norvégien, le mobilier dessiné par les architectes peut être mis en place.

La bibliothèque, inaugurée le 16 octobre 2002, est ouverte au public le 19 octobre 2002.

La loi du 12 mars 2001 lui confère la personnalité morale et l'autonomie financière. Le décret n°76 publié le même jour précise qu'elle relève du Président de la République. Sa direction est assurée conjointement par un Haut Conseil, présidé par le Président de la République ou son représentant (en l'occurrence M^{me} Moubarak sans laquelle le projet n'aurait jamais abouti), composé de personnalités internationales (entre 8 et 24 membres), un Conseil d'Administration (comprenant entre 15 et 30 membres, dont 5 membres du Gouvernement) et un Directeur nommé par le Conseil d'Administration pour 5 ans, renouvelable.

Depuis son ouverture, elle reçoit régulièrement 8 à 10 000 personnes par jour : visiteurs égyptiens qui viennent découvrir « leur bibliothèque », touristes étrangers, étudiants bien sûr, prioritairement

alexandrins, enseignants, universitaires, attirés par les moyens exceptionnels mis à leur disposition.

Ce que l'on appelle la « Bibliothèque d'Alexandrie » est en fait un vaste complexe culturel qui offre, en s'appuyant sur l'informatique et Internet, des activités et des services considérablement diversifiés par rapport au projet primitif. Elle comprend :

La bibliothèque proprement dite avec :

- L'immense salle de lecture de 1 800 places, sur 7 niveaux, avec des collections en libre accès, 400 terminaux de consultation en trois langues : arabe, anglais, français (400 000 volumes sont répartis dans cet espace) ;

- La section multimedia, équipée de postes de consultation, d'une salle de projection, de « carrels » pour permettre le travail individuel ;

- La bibliothèque pour aveugles « Taha Hussein » ;

- La bibliothèque pour adolescents, de 12 à 18 ans, dotée d'ordinateurs équipés d'un système de lecture en Braille pour les jeunes aveugles ;

- La bibliothèque pour enfants, de 4 à 12 ans ;

- La section des manuscrits, avec plus de 10 000 manuscrits ;

- Le Centre d'archives Internet, véritable mémoire des programmes et données Internet depuis 1996.

À ces sections s'ajoutent :

- Le Musée archéologique, avec 1 100 pièces de très grande qualité provenant des fouilles sous-marines mais aussi de dépôts de différents musées égyptiens ;

- Le Musée des Manuscrits, qui dispose d'un logiciel permettant de tourner les pages numérisées des manuscrits les plus précieux ;

- La Salle des Prix Nobel ;

- La Cité des sciences, qui regroupe le Musée des sciences, (contribution de la France, qui retrace l'histoire des sciences depuis les

origines), le Planétarium équipé du procédé Omnimax, l'Exploratorium ou la Science expliquée à tous et en particulier aux jeunes ;

– Des expositions permanentes comme *Impressions d'Alexandrie*, collection de lithographies, de gravures, de photographies représentant Alexandrie ;

– Cinq lieux permettant l'accueil d'expositions temporaires, telle la *Biennale du Livre d'artiste* organisée pour la seconde fois en avril 2006 et à laquelle la France, invitée d'honneur, a participé par une exposition *Le livre dans tous ses états* rendant hommage aux pionniers que furent Louis Jou et Pierre André Benoît et aux artistes artisans que sont les relieurs contemporains, dont 32 avaient accepté le prêt d'une de leurs œuvres.

Enfin, et c'est un des éléments essentiels du projet, neuf centres de recherche, regroupent des spécialistes confirmés auxquels s'associent des chercheurs du monde entier. J'évoquerai rapidement trois de ces centres:

– *Alex-Med., The Alexandria and Mediterranean research center*, créé en 2003, le Centre s'est installé dans la superbe villa Antoniadis aux luxuriants jardins, don d'un riche alexandrin à la ville, qui l'a elle-même offert à la Bibliothèque en 2004. Ce centre vise à développer le dialogue euro-méditerranéen ; il rassemble toutes les données sur Alexandrie figurant dans les bibliothèques et centres de recherche existants ;

– *Culnat, Center for documentation of Cultural and Natural Heritage*, spectacle multimedia sur l'héritage culturel égyptien projeté sur un mur écran de 6 mètres de long ; totalement interactif, il permet de naviguer dans le temps, l'espace, les dynasties, les monuments pharaoniques, gréco-romains, de découvrir la flore, la faune, les paysages égyptiens ;

– le *CSSP, Center for Special Studies and programs* qui s'est fixé pour mission d'apporter une assistance aux chercheurs; de participer à

la diffusion des connaissances scientifiques auprès d'un large public, grâce à des programmes soutenus de conférences, d'expositions, de rencontres, et surtout de repérer et d'aider les jeunes scientifiques égyptiens de valeur, en particulier les jeunes femmes, qui étudient ou enseignent dans des universités de province ;

– Enfin, le *Centre de conférences* qui dispose à côté de l'Auditorium de 1 700 places, de deux salles polyvalentes et d'une succession de halls, permet à la bibliothèque d'accueillir congrès, colloques, concerts.

Un *Conservatoire de musique* a été créé, ainsi qu'un *orchestre de musique de chambre*, qui se produit régulièrement en Égypte et à l'étranger.

Au vu de ce qui précède, les thèmes majeurs qui se dégagent de la politique menée par la Bibliothèque sont les suivants :

– Instaurer l'accès au savoir pour tous par la mise à disposition des documents, mais aussi par le recours à une bibliothèque virtuelle, ce qui signifie une politique forte de numérisation, des collaborations régulières avec les grands établissements étrangers et la mise en place d'équipements décentralisés ;

– Mettre l'accent sur les disciplines scientifiques et techniques, sur les problèmes environnementaux, à travers des rencontres internationales qu'elle organise, des programmes de recherche auxquels elle participe, des publications ;

– Privilégier particulièrement l'accès des jeunes à ce savoir, en multipliant les initiatives et en y intéressant des scientifiques de haut niveau (Par exemple : « La main à la pâte » projet de l'Académie des sciences, initié par Georges Charpak) ;

– Favoriser le dialogue entre les cultures, à travers des rencontres et des débats autour de thèmes divers auxquels le public peut participer librement dans le cadre du « Forum du Dialogue » ;

– Veiller à la formation du personnel qui doit être en mesure d'assister le public dans ses pratiques documentaires et dans

l'évaluation de l'information obtenue grâce aux supports traditionnels mais aussi au réseau Internet.

Le Personnel :

1 500 personnes – moyenne d'âge 29 ans – animent et font vivre cet ensemble. Beaucoup de femmes jeunes occupent des postes de responsabilité. C'est le cas du *Département Information et Communication* qui regroupe, sous l'autorité d'une ingénieure égyptienne, 100 personnes. Ce département gère la totalité des moyens informatiques internes, l'ensemble des réseaux, la numérisation et la politique de communication. Il a déjà réalisé plusieurs projets : une base de données sur Nasser à partir des documents du Département d'État américain et du Foreign Office, un remarquable DVD à partir de la *Description de l'Égypte*, et mené à bien, tout récemment, la numérisation des *Archives du Canal de Suez*.

En fait, la Bibliothèque d'Alexandrie, par rapport à son objectif initial, a considérablement accru son aire d'activités. Elle est devenue un lieu incontournable de dialogue, de rencontre des cultures, où bouillonnent les idées, où se multiplient et se réalisent les projets.

Elle est aussi partie prenante du plan de réhabilitation et de développement de la ville, dans le cadre d'un accord signé avec la Gouvernorat.

Certes les difficultés ne manquent pas :

La Bibliothèque est un symbole fort qui peut en faire, à tout moment, la cible d'un fondamentalisme dont nous connaissons tous la violence et le danger n'est pas ignoré des responsables.

Le fonctionnement de l'institution mobilise des budgets importants et actuellement l'accent est mis sur la recherche de financements extérieurs. Le choix a été fait délibérément d'aller de l'avant, de poursuivre l'effort initial, pour atteindre un niveau capable de convaincre mécènes et partenaires de s'engager.

En recourant aux techniques les plus innovantes, elle met, dans l'espace de liberté qu'elle représente concrètement, une grande partie des savoirs du monde à la disposition de toute une population. Atteindra-t-elle un jour la renommée de son illustre ancêtre ? Ceci est une autre histoire, mais un peu plus de trois ans après son ouverture, en nouant avec les grands établissements des collaborations régulières, en développant ses propres outils et en mettant en place une ambitieuse politique culturelle, elle apparaît bien comme le vivant exemple du type de services que les bibliothèques peuvent apporter à un public de plus en plus désireux de s'informer, de se former pour être apte à affronter les mutations technologiques, l'évolution difficile, voire inquiétante, du monde contemporain.

LA FÉMINITÉ

par Charly Sam JALLATTE
Membre résidant

Cette réflexion que je vous propose aujourd'hui aurait pu recevoir en sous-titre :

« *Essai de compréhension de l'être sans qui l'humanité ne serait pas.* »

Si vous m'autorisez à mettre en exergue au portrait de la femme qu'elle est la source des générations humaines et le lien universel des êtres, nous aurons fait ensemble le premier pas vers cette compréhension. Victor Hugo n'écrivait-il pas : « *tout est sauvé, une femme est avec nous* » ?

Nous pouvons affirmer que plus la valeur des femmes est reconnue, plus la société se perfectionne, mais que partout où l'on dégrade la femme l'homme se dégrade lui-même.

De nos jours, pouvons-nous espérer qu'une nouvelle ère commence pour les femmes et les verra-t-on parvenir à un plus haut degré de considération morale qui leur permettra d'atteindre le sommet de leur destinée ?

C'est ce que je veux croire au terme de l'étude des valeurs et qualités de la féminité que je vais essayer de vous faire connaître et reconnaître, si tant est que je sois parvenu moi-même à les distinguer toutes.

La féminité est en effet pour beaucoup d'entre nous une énigme. Mais je crois volontiers Sigmund Freud lorsqu'il écrit : « *Le problème de la féminité nous préoccupe parce que nous sommes des hommes. Pour les femmes qui se trouvent parmi nous la question ne se pose pas puisqu'elles sont elles-mêmes l'énigme dont nous parlons.* »

Après plus de quarante ans de vie professionnelle consacrée à la femme, il semblerait que je sois aujourd'hui en mesure de donner une réponse à la question : « *Qu'est-ce que la féminité ?* »

Pourtant cette quête des secrets et des richesses de la femme risque d'avoir été aussi vaine pour moi que celle du Graal pour Perceval. Heureusement le chemin parcouru fut toujours illuminé par l'approche d'êtres aux personnalités exceptionnelles. Ce fut là mon soutien.

Pour tenter de vous faire comprendre ce que fut ce désir de découvrir l'âme féminine, je reprendrai une métaphore appliquée par le philosophe Levinas à la volonté de saisir l'esprit d'un écrit : « *Chercher à comprendre c'est comme frapper un rocher avec un pic, il en jaillit mille étincelles.* »

Nous serons donc voués à rassembler ces mille étincelles, ces mille signes de la féminité et, peut-être, à ne jamais les comprendre, ce que je crains par-dessus tout.

Depuis des millénaires, l'homme s'est tourné successivement vers le divin, l'ésotérisme ou le scientisme pour définir le concept de féminité.

Freud a toujours refusé de concevoir la féminité comme une différenciation imposée par le sexe.

Faut-il, malgré cela, se fier encore à lui lorsqu'il enseigne : « *Si vous voulez en apprendre davantage sur la féminité, interrogez votre propre expérience, adressez-vous aux poètes ou bien attendez que la*

science soit en état de vous donner des renseignements plus approfondis et plus coordonnés. »

Je ne crois pas que la science soit un jour en mesure de définir la féminité et surtout je pense que Freud oubliait de dire « *Interrogez les femmes* ».

C'est pourquoi, et afin de ne pas prendre un préjugé pour une observation, mon exposé, après avoir retracé toutes ces étapes vers un essai de compréhension de la femme et de la féminité, apportera les résultats d'une enquête que j'ai menée auprès de différents groupes socioculturels féminins.

Je n'ai pas la prétention de faire ainsi œuvre définitive et irréfragable, mais qui mieux qu'une de ces femmes aurait pu me révéler l'étonnant mystère de la féminité ?

Hélas, trois fois hélas, l'humanité a vécu pendant des millénaires avec la pensée qui ne fut réellement exprimée qu'au dix-neuvième siècle par le dicton « *tota mulier in utero* » et l'apogée de la féminité ne fut longtemps que la grossesse et la maternité magnifiées dans des représentations de corps féminins difformes.

Ici même, il y a quelques années je vous avais présenté dans une communication le « *visage* » (si j'ose ainsi m'exprimer) de la Déesse-Mère de Willendorf. Comme elle, les femmes de la préhistoire nous sont révélées dans une profusion de courbes, de seins gonflés, de hanches rebondies. Nos ancêtres, au fond de leurs cavernes, traçaient les premiers traits d'une iconographie du corps féminin.

Ils exprimaient ainsi ce qu'était à leurs yeux la nature de la femme. Ils ne pouvaient que la ramener au tangible, à l'objectif, c'est-à-dire au corps, support d'une biologie particulière le destinant à la grossesse et à la maternité et qui représentait pour eux le mystère de leur propre création.

Pour certains psychanalystes (et notamment J.N. Chrisment) les Vénus préhistoriques, malgré leur efficacité plastique n'étaient

pourtant pas des représentations purement réalistes. Leur déification exprimait la transcription de ce que l'homme concrétisait, mais également de ce qu'il abstrayait.

Cette déformation de la femme déesse en une image obèse et stéatopyge ne doit pas être, en effet, rattachée seulement à la notion de fécondité. La masse adipeuse doit être envisagée comme une distance concrète, un mur, entre l'amour et la mort, créant ainsi une éternité de la figure féminine. Dès lors les canons actuels de minceur, allant parfois jusqu'à la maigreur, réintègrent la féminité dans le champ de la mortalité.

Mais ne nous égarons pas.

Le concept de féminité au cours des siècles et chez les différents peuples offre des contrastes si profonds qu'on serait tentés de croire qu'il ne se rapporte pas toujours à des êtres de même nature.

La condition primitive des femmes chez les peuples sauvages est dure et précaire. La femme perpétue la race, suit son maître à la guerre, prépare les aliments et apporte le repos au guerrier.

Dans cet état, elle est considérée comme utile et même essentielle à la tribu.

Pourtant, malgré cette condition inférieure, la femme ne semble pas abandonner toute expression de sa féminité. Elle peut l'exprimer par des parures corporelles et des bijoux tels ces colliers et pendeloques en os qui s'associent à des bracelets et perles d'ivoire retrouvés dans les sépultures.

Certes, les hommes, aussi, se paraient de bijoux et amulettes mais leurs riches ornements, s'ils jouaient pour une part le rôle d'apotropées contre les influences et les forces malignes, servaient également à signaler aux femmes de leur tribu un amour offert.

Ces dernières détenaient alors le pouvoir du choix, pouvoir que l'on verra évoluer au cours de millénaires. En tout état de cause la femme n'a jamais été et ne sera jamais *par nature* l'esclave de

l'homme. Si elle a mille choses contre elle, sa timidité qui fait sa faiblesse, les déplaisirs d'une vie pleine de contraintes domestiques, la force physique de l'homme, elle sait que l'esprit est plus important que ces adversités et que la force du mâle. C'est par sa supériorité de talent qu'elle mime l'obéissance à celui qui croit la gouverner. « *Est bien sot cet homme qui veut faire sa servante de sa compagne et se priver auprès d'elle du plus grand charme de la société* » ainsi que l'écrivait J.J. Rousseau.

Toutes les sociétés anciennes, et fréquemment encore celles de notre époque, fondent l'image de l'homme sur un archétype immuable représentant les valeurs de la force, de l'action, du savoir, en un mot l'*animus*.

En opposition, la femme représente par son *anima* les paradigmes d'affection maternelle, de grâce, de douceur et essentiellement de désir de paix. Toutes, à l'image de Lysistrata, refusent les guerres imbéciles, expression suprême de la vanité des hommes qui selon la formule d'Alain Etchegoyen « *sont toujours entre deux guerres comme entre deux érections.* »

Héros enrubannés et « emmédaillés », toujours prêts à commémorer une bataille, une victoire, mais taisant leurs défaites comme leur impuissance, les hommes se sont octroyés et s'attribuent encore bien souvent le pouvoir et la domination.

Face à eux, les femmes expriment ou cachent : « *Le regard qui sait écouter, le regard qui ne juge pas, le regard qui se fait tendresse, la tendresse à n'en plus finir, la tendresse à pleurer de joie, c'est la paix, oui la paix* » ainsi que l'écrivait avec Jean-Pierre Kempf, dans une ode à la femme, le compositeur et théologien Pierre-Michel Gambarelli.

Nous avons tous en mémoire la reine Hatshepsout dont le règne apporta vingt années de paix à l'Égypte ancienne qui n'en connut jamais autant au cours de sa longue histoire. Grande souveraine, bâtisseur de génie, sa seule expédition en terre lointaine n'eut qu'un

but pacifique. Elle ramena du Pays de Pount non des esclaves mais des arbres rares, des animaux peu connus et des produits et parfums précieux. Une intelligence rayonnante illuminait son visage et il est difficile d'imaginer qu'un seul homme puisse ne pas découvrir en la souveraine égyptienne une gerbe de ces étincelles que nous cherchons à rassembler.

Je pense aussi à cette femme merveilleuse, nîmoise de cœur, que fut Marguerite de Navarre. Femme de décision et de courage, elle traduisit une féminité rare dans les délicieuses nouvelles de son « *Heptaméron* ».

Bien d'autres femmes illustres nous permettraient de retrouver en elles l'*anima* dont je viens de parler, mais pourquoi ne citer qu'elles ? Toutes, jusqu'à la plus humble, sont porteuses de cette essence subtile que de pseudo-savants se sont employés à contester.

Il en fut ainsi du docteur Honoré Gaillaud qui voulut nous démontrer, dans sa thèse du début du siècle écoulé, l'infériorité du jugement féminin. « *C'est précisément le jugement dans ses formes évoluées qui fait le plus défaut à la femme* (écrivait-il). *La femme a un raisonnement faible, peu ou pas logique. La caractéristique de la féminité est la sensibilité qui remplace le jugement.* »

Au dix-huitième siècle, déjà, l'écrivain et moraliste Nicolas de Chamfort avait résumé la féminité dans cette phrase : « *Les femmes ont dans la tête une case de moins et dans le cœur une fibre de plus.* »

Le docteur Gaillaud renforce son assertion en disant : « *A l'âge de seize à dix-sept ans l'intellectualité de la jeune fille semble avoir atteint son apogée tandis que chez l'homme le développement cérébral se poursuit jusqu'à vingt-cinq ou même trente ans.* »

Pour soutenir cette thèse, le psychologue Henry de Varigny cite les anthropologistes qui affirment que le cerveau féminin est moins fini que celui de l'homme. « *Les lobes frontaux, siège de*

l'intelligence, sont moins développés que les lobes occipitaux où se localise le psychisme inférieur. »

Enfin, je citerai le docteur Denyse Marguerite Perrin qui écrivait en 1943, au sujet de la femme du vingtième siècle : « *Pour assurer son rôle principal, qui est celui de procréer, la femme a le devoir d'être belle et forte. Il lui faut en effet séduire et pour cela le charme physique est un plus sûr attrait que la plus claire des intelligences. »*

C'est une bien curieuse conception de la féminité qu'exprimait là cette personne qui aujourd'hui, sans doute, aurait apprécié le charme physique et le corps d'athlète de certaines championnes : trois quarts homme et un petit quart femme, bien peu désireuses au demeurant d'offrir leur corps en pâture à un homme.

Nous aimerions savoir, également, si elle-même avait éteint en elle la plus claire des intelligences afin de séduire pour procréer.

Il est vrai que l'intelligence féminine est souvent trop subtile pour être comprise des hommes et en cela seulement Madame Perrin avait raison.

Je terminerai enfin ce florilège de stupidités énoncées sur la féminité par la pensée de Georges Sand : « *Les femmes n'ayant ni profondeur dans leurs aperçus ni suite dans leurs idées, ne peuvent avoir de génie. »*

Un humoriste n'écrivit-il pas : « *Quand un homme est fou, on dit qu'il a du génie, quand une femme a du génie, on dit qu'elle est folle. »*

Nous constatons que toutes ces analyses de la féminité ne sont qu'images basées bien restrictivement sur un concept de différenciation physique et physiologique existant entre l'homme et la femme.

Certes, la différence naturelle des sexes n'est pas contestable, mais nous n'avons pas le droit de nous limiter à une telle vision.

J.J. Rousseau (encore lui) avait cherché à déterminer le concept de féminité en se fondant sur la seule idée de *nature*. On pourrait lui objecter que la nature a, en effet, doté la femme de seins mais que c'est la *culture* qui lui a offert le soutien-gorge.

Lorsque nous observons un garçonnet et une fillette de trois à quatre ans jouer côte à côte nous ne pouvons nier que leurs comportements soient différents. Le garçon jouera de préférence au ballon ou avec un sabre de bois ou même un faux revolver, alors que la fillette se parera volontiers d'une coiffe d'infirmière pour soigner une poupée. Pourtant la culture et l'éducation n'ont certainement pas encore eu le temps de les imprégner au point de leur faire adopter de tels comportements.

Dès lors, comment concilier ces deux aspects du concept de féminité ?

Tout simplement en les acceptant l'un et l'autre.

Par définition, ce qui est dans la nature d'une chose ou d'un être ne peut être modifié, sauf par une lente évolution de type darwinien que nous ne sommes pas encore près de constater. Le culturel, quant à lui, n'ayant pas toujours *été* ce qu'il *est* à ce jour pourra très bien, dans le futur, ne plus *être*.

Nous devons donc admettre que la féminité telle que les femmes la perçoivent, ou l'ont perçue de tout temps, naît avec elles et se modèle au contact de la société dans laquelle elles vivent.

La contraception, l'interruption volontaire de grossesse, le droit de vote, ont provoqué des transformations culturelles inconcevables il y a cinq décennies.

Un bouleversement de nos régimes politiques et de nos croyances religieuses peut tout remettre en cause en peu d'années.

De nos jours, les hommes affichent face à leur femme des sentiments de plus ou moins grand respect de leur *anima*. Mais qu'en sera-t-il demain ?

La théologie chrétienne, en voyant en Ève en particulier et dans la femme en général la séductrice, a longtemps été amenée à évaluer le sexe féminin avec un maximum de pessimisme ; selon certains exégètes de la Bible, c'est l'homme seul, et non la femme, qui a été fait à l'image de Dieu.

La Bible affirme pourtant que non seulement Dieu créa l'Homme à son image mais aussi « *qu'il les créa mâle et femelle* » (*ish* et *isha*), ce qui fait encore souvent l'objet d'une interprétation erronée. Dans le Talmud, qui est chez les juifs la compilation de toutes les traditions interprétant la loi de Moïse, le principe féminin est celui qui reçoit la parole divine et introduit la sainteté dans la maison conjugale. « *Une femme est la couronne de son mari* » est-il écrit dans les Proverbes. Dans la Kabbale, le principe masculin est le principe qui agit, le principe féminin est celui qui transmet.

Winnicott, pour sa part très proche de cette conception, définissait en 1971 un principe masculin axé sur l'action (*doing*) avec la recherche d'un résultat, alors que le principe féminin est d'« être » (*being*) basé sur l'ouverture et la réceptivité sans quête ou attente de résultats.

Dans le *shaktisme*¹ hindou, la féminité est ce qui dépasse le formel, le Fini, et elle évoque ainsi l'« *Esprit qui vivifie* », par rapport à la « *lettre qui tue* ». Ainsi, on peut opposer la sentimentalité féminine à la rationalité masculine, mais en contrepartie on oppose au raisonnement des hommes l'intuition des femmes.

1. Shaktisme : Dans l'hindouisme, c'est le culte de la Grande Déesse qui tire son nom de la Shakti, l'Énergie féminine de toute divinité, Principe énergétique universel. Il s'opposa complètement au bouddhisme, Bouddha s'étant toujours refusé à l'intrusion d'élément féminin dans sa doctrine. Il avait dit un jour à Ananda, son disciple préféré :

« Méchantes, Ananda, sont les femmes,
« Jalouses, Ananda, sont les femmes,
« Envieuses, Ananda, sont les femmes,
« Stupides, Ananda, sont les femmes. »

Si nous limitons notre étude du concept de la féminité à sa perception et à sa valorisation dans les sociétés occidentales judéo-chrétiennes, tout nous démontre aujourd'hui qu'il poursuit son épanouissement dans une évolution culturelle qui franchit parfois la frontière homme-femme.

Évolution ou révolution ?

Il semble, mais ceci n'est qu'une opinion très personnelle, qu'à la suite des événements que connut notre vieille Europe au printemps de l'année 1968, et au cours desquels étudiants et jeunes adultes secouèrent les bases d'une organisation sociale qu'ils jugeaient opprimante, une transformation apparut dans les relations hommes-femmes. Une valorisation de tout ce qui est la nature féminine (rien de commun avec la montée du féminisme) amena certains hommes à ressentir de façon enrichissante l'élément féminin que tout être porte en soi. Les femmes n'ont plus été seules à faire preuve de féminité et des hommes comprirent enfin qu'au-delà d'une passion possessive dirigée vers une femme particulière ou vers les femmes en général, ils étaient attirés par certaines étincelles de cette féminité partagée.

Dans cette aura qui émane de la femme ils ont souhaité pénétrer, ayant peut-être compris le rôle de l'amour, qui rapproche deux êtres et permet l'échange des qualités de chacun.

De nos jours, nous connaissons tous des époux et pères qui partagent les tâches trop souvent dévolues aux femmes dont l'appellation *maîtresse de maison* cachait l'esclavage.

Mais est-ce bien là faire preuve de féminité ?

Peut-être l'homme se pare-t-il de quelques-unes de ces parcelles de la féminité, mais ce serait avoir une conception bien réductrice de cette essence qui réside en toute femme que de croire la posséder toute, en promenant bébé dans sa poussette.

Pour un homme poussant bébé combien en est-il qui battent leur compagne ? Retenons qu'un jour sur quatre, en France, une femme meurt victime des violences physiques infligées par son conjoint.

Alors l'homme est-il vraiment allé plus avant dans sa tentative de partager ou de respecter la féminité ?

Hommes, nous ne pouvons pas donner ici de réponse sincère et impartiale à cette question. Je laisserai à des femmes le soin de débattre sur leur perception de la féminité, sur la définition qu'elles pensent pouvoir en donner et sur la considération qu'elles souhaitent la voir inspirer aux hommes.

Avant de vous présenter les résultats de l'enquête que j'ai souhaité mener à la recherche des mille étincelles du concept de la féminité, j'ose, pour vous détendre quelque peu, vous conter cette anecdote.

Lors d'un sauvetage en hélicoptère, quatre rescapés étaient suspendus à la corde les reliant à l'appareil.

Trois d'entre eux étaient des hommes et une femme s'agrippait à la corde avec eux.

Le filin commençait à se rompre et les rescapés s'accordèrent sur le fait qu'il y avait une personne en trop sur cette corde prévue pour trois. L'un d'entre eux allait devoir se laisser tomber pour sauver les trois autres, sinon la corde ne manquerait pas de se rompre.

Personne ne pouvait se décider. La femme dit alors qu'elle donnerait sa vie pour sauver ses amis car, dit-elle : « *la destinée de la femme est de servir les hommes, de se sacrifier chaque jour au sexe supérieur créé par Dieu pour dominer le monde et l'humanité. J'accomplirai donc mon devoir de mourir pour vous. Adieu mes amis* ».

Quand elle eut fini de parler les trois hommes applaudirent.

MESSIEURS, NE SOUS-ESTIMEZ JAMAIS L'INTELLIGENCE ET LE POUVOIR D'UNE FEMME.

affectivité n'est plus que de quinze pour cent entre 25 et 55 ans et de six pour cent au-delà. Si les jeunes filles aiment encore se laisser conter fleurette, les femmes d'âge mûr deviennent plus pragmatiques.

Évolution complémentaire : un grand nombre de nos correspondantes, l'âge venant, privilégient davantage le rapport entre leur apparence physique et leur féminité. Les salles de gymnastique et les instituts de beauté accueillent plus de quinquagénaires que de jeunes filles. Mais pour la femme, le souci de l'apparence et de l'agrément constitue moins une nécessité qu'un art véritable, une de ces étincelles qui structure la féminité sans l'altérer ni l'abaisser. Les femmes ont par retenue naturelle, par modestie, ce souci de devoir paraître. En cela réside un aspect essentiel de la féminité tant il est vrai qu'il « *est beaucoup plus difficile d'être et paraître à la fois que d'être simplement* ». (A. Etchegoyen)

Toutes les femmes que nous avons interrogées ne sont cependant pas dépendantes de cette nécessité. Pour certaines, la féminité et l'intelligence d'une femme ne sont pas dans les habits qu'elle porte ni dans sa silhouette ; elles sont en elle et grandissent naturellement avec les années.

Hélas, beaucoup d'hommes ne savent plus les percevoir et enlèvent à une femme obèse et mal coiffée toute chance d'être élue à la présidence de la république.

Dans un autre domaine apparaît une différence assez importante dans le vécu de la relation conjugale après une maternité. Vingt-cinq pour cent des jeunes femmes reconnaissent que dans les premières années le sentiment maternel privilégie le rapport à l'enfant au détriment du rapport au père. Mais ce transfert de la féminité vers le petit être mis au monde disparaît après l'âge de vingt-cinq ou trente ans et l'équilibre des sentiments féminins dans le triangle relationnel mère-père-enfant se rétablit dans son intégralité. Nous pouvons en conclure que la féminité n'est pas irréductiblement attachée à la maternité.

Elle sait, après quelques années, s'affirmer à nouveau face à l'homme dans le couple ou, comme nous allons le voir, dans le choix d'une carrière, choix retardé jusque-là.

Avec le désir d'entrer dans une activité professionnelle, nous abordons un aspect important de la problématique de la féminité.

La Journée de la Femme célébrée le 8 mars 2006 (pourquoi une seule journée par an ?) avait été marquée par une enquête réalisée auprès de cent jeunes femmes de dix-huit à vingt-cinq ans par le Ministre délégué aux Droits sociaux et à la Parité. Les résultats de notre propre enquête étaient déjà dépouillés à cette date et nous avons eu la satisfaction de constater que les conclusions de ces deux sondages étaient superposables.

Les réponses que nous avons recueillies mettent en évidence que soixante-sept pour cent des femmes de moins de vingt-cinq ans désireraient s'engager dans une carrière de relation et de communication avec autrui, de lutte contre la douleur humaine (médecin pédiatre, infirmière) ou contre l'injustice (magistrat). Les femmes qui souhaitent aborder une carrière politique ou de direction dans une entreprise ou une administration entretiennent vis-à-vis des responsabilités une relation bien différente de celle des hommes. L'attachement aux symboles du pouvoir n'est absolument pas manifeste chez la femme qui a d'autres priorités dans son engagement que le choix de son bureau ou de sa voiture de fonction. La femme cadre d'entreprise ou détentrice d'un mandat électoral (tranche des réponses de vingt-cinq à cinquante-cinq ans) va exprimer sa féminité par la distinction importante qu'elle fait entre *gouverner* et *commander*.

Gouverner c'est en effet diriger, mais c'est aussi administrer, conduire ou guider. Être au gouvernail, c'est orienter le navire.

On ne trouve dans aucun de ces termes l'idée de force telle que le verbe *commander* l'implique. *Commander* n'est-ce pas imposer, enjoindre, ordonner ou contraindre ?

Nous reconnaissons bien là la nature masculine.

Par contre dans un poste de direction, donc de gouvernement, la féminité prend toute sa spécificité et les réponses à notre enquête traduisent bien ce que les femmes sont à même d'apporter dans de telles fonctions de décision.

C'est ainsi qu'on peut lire dans une réponse :

« *Dans une carrière politique, la féminité est un plus car les femmes sont plus à l'écoute d'autrui et cherchent toujours les solutions non agressives et non humiliantes.* »

Dans une autre réponse ce sera :

« *La femme est plus sensible et peut comprendre et faire plus de choses que l'homme.* »

Ailleurs, encore :

« *La féminité apportera plus de sensibilité et d'altruisme.* »

Nous dégagerons maintenant des réponses à notre enquête la perception et le vécu par les femmes du comportement des hommes à leur égard.

Notons, en premier lieu, que dans leur vie sexuelle (toutes classes d'âge confondues) vingt-six pour cent des femmes pensent être plus épanouies que les hommes. Quatre-vingt-quatre pour cent ne se ressentent pas comme un simple objet de plaisir de leur partenaire mais onze pour cent jugent que leur éducation religieuse a été une atteinte à l'expression de leur féminité.

Lorsqu'on demande à l'ensemble des femmes si elles pensent que les hommes ont abordé une évolution positive vis-à-vis de la féminité, soixante-dix-huit pour cent répondent oui, mais quarante-six pour cent, seulement, jugent que le machisme est moins marqué de nos jours qu'au cours des dernières décennies.

Ces deux chiffres montrent la différence d'appréciation des femmes vis-à-vis du comportement masculin envers elles. Les jeunes femmes ressentent davantage l'évolution favorable de leurs

compagnons, sentiment qui apparaît moins chez les femmes plus âgées. On trouve l'explication de cette différence dans la plus grande liberté des rapports de couple chez les jeunes générations.

Au terme de cette étude, qu'avons-nous pu recueillir de ces mille étincelles évoquées à son début ? Il eut été présomptueux d'espérer les retenir toutes en nos mains pour en faire une torche brillante. Mais si je n'ai pu vous éclairer, Chers Confrères, puis-je croire cependant vous avoir apporté quelque matière à réflexion ?

La féminité s'approche, mais elle ne se définit pas. « *Continent noir ou terra incognita, elle peut être à la fois source de fascination et puits d'effroi car elle échappera toujours au signifiant et à l'image* » ainsi que l'exprime Philippe Guitton, professeur émérite à l'Université d'Aix-en-Provence.

Très estimées Consœurs, vous n'aviez pas besoin d'une aussi longue enquête et de ses digressions pour découvrir votre féminité. Seules, votre modestie et votre retenue laissent les hommes ignorants de votre vraie richesse.

Seriez-vous toutes à l'image de la Joconde en qui Freud voyait la figuration la plus parfaite des oppositions qui régissent la vie de la femme ? Réserve et séduction, tendresse et sensualité, dévorant l'homme comme quelque chose d'étranger ?

Mais nous n'avons pas à définir votre essence en l'opposant à celle des hommes et nous n'avons pas, non plus, à la juger comme une différenciation de nature.

La différence de nature devrait s'appeler « *femellité* » et non féminité. La féminité n'est pas objectivable. Elle s'inscrit toute dans une dimension spirituelle subjective. C'est pour cela que chacun de nous la recevra ou l'exprimera de façon différente, lui donnera la définition et l'intériorité qu'il ressentira comme étant les plus justes.

« Cette essence de la féminité, dans ses valeurs les plus délicates, dans tout ce que la femme peut représenter en termes d'amour, de soin universel, de beauté, de délicatesse, dans ce que la femme incarne en tant qu'autorité tendre et ferme à la fois, nous ne pouvons pas ne pas penser que le monde de demain en a un urgent besoin. » (Serge Carfantan)

Souhaitons qu'il ne faille pas revenir à l'ère paléolithique pour reconnaître à nouveau le caractère divin de la féminité, souhaitons que davantage de cette essence féminine descende dans ce monde brutal qui est le nôtre et que les valeurs féminines soient enfin respectées comme des valeurs modèles.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs soyez remerciés pour avoir prêté l'attention qu'il convenait à ce délicat exposé, car : « pour qui réfléchit, le comble du bonheur est d'avoir compris ce qui est compréhensible et de respecter ce qui ne l'est pas. » (Goethe)

Ouvrages et documents consultés

BEAUVOIR (Simone de), *Le Deuxième Sexe*, Paris, Gallimard, 1949.

CARFATAN (Serge) *Philosophie et Spiritualité*, 2003, Leçon 82 : La féminité entre nature et culture. Site web : serge.car.club.fr

CHAMFORT (Nicolas de), *Maximes et Pensées*, Paris, Larousse, 1928.

CHRISTMENT (J.N.), « Féminité, contours et lignes », in *Revue Résonance* (C.S.M.F.) N°1996-2, p 72-73.

ETCHEGOYEN (Alain), *Éloge de la féminité*, Paris, Arléa-poche, 2000.

FREUD (Sigmund), « La féminité », in *Nouvelles conférences sur la psychanalyse*, Paris, Gallimard, 1936 p.153-185.

FREUD (Sigmund), *Un souvenir d'enfance de Léonard de Vinci*, Paris, Gallimard, 1987.

GAILLAUD (docteur Eucher), *Essai sur la cérébralité féminine*, Thèse Faculté de médecine de Bordeaux, 1905.

GAMBARELLI (Pierre-Michel), *Oui, la Paix*, cantique, 67150 Limersheim, Gambarelli.

GUTTON (Philippe) « Le matrimoine » in *Les mères juives n'existent pas*, collectif, Paris, Odile Jacob, 2005.

JALLATTE (Charly-Sam), *De la Déesse-Mère de Willendorf à Jane Fonda*, Académie de Nîmes 1994

JOUY, article « Femme », in *Encyclopédie Moderne ou Bibliothèque Universelle de toutes les connaissances humaines*. Paris, P. Dumesnil, 1842.

PERRIN (Docteur Denyse-Marguerite), *La femme devant l'éducation physique*, Thèse Faculté de Médecine de Bordeaux ,1943.

REGAL (Robert), « La féminité », *Revue Résonance C.S.M.F.* n° 1996-2 p 64-70.

ROUSSEAU (Jean-Jacques), *Émile ou de l'éducation*, Paris, Garnier Flammarion, 1966.

SCHUON (Frithjof), *Les racines de la condition humaine*, édit. La Table Ronde, Paris, 1990.

SCHUON (Frithjof), *La féminité et la Sophia Perennis*, <http://soufisme.oldiblog.com/>

WINNICOTT (Donald-Woods), *Play and reality – Jeu et réalité* – traduction Claude Monod et Portalis, Paris, Gallimard, 2002.

DE L'ÉTHOLOGIE AU COQ-À-L'ÂNE

par Paul MAUBON
Membre résidant

L'éthologie, terme créé par le propre fils de Lamarck, se définit comme le Traité des mœurs, selon l'étymologie grecque : Ethos et Logos.

Litré, en 1873, ajoute: « des mœurs et des manières ». Mais Quillet (édition 1969) est moins laconique, parle d'éthologie scientifique et évoque les différentes étapes qui ont conduit à en faire une véritable science, officiellement reconnue dans les années 1935-1936, et aujourd'hui enseignée dans nos universités en tant « qu'Éthologie animale ».

Cette science récente remonte cependant à la plus haute antiquité : Aristote, précurseur de l'éthologie moderne, encouragé par Alexandre, écrit en dix livres « l'histoire des animaux », qui traite de l'anatomie, de la physiologie et des comportements de plus de cinq cents espèces animales dont l'humaine. Il repère déjà deux objectifs des animaux, qui sont les activités relatives à la reproduction et à l'alimentation.

Les premières descriptions des comportements sexuels et alimentaires des animaux, dégageant les notions de territoire et d'aire de reproduction, sont dues à Ray (1707-1778) ; puis vint Buffon (1707-1788) que l'on ne peut considérer comme un éthologue *stricto*

sensu puisqu'il ne sortait pas de son cabinet ; Lamarck (1744-1829) et Darwin (1800-1882), les pères des théories de l'évolution des espèces.

Déjà Darwin rédige une liste des signaux grâce auxquels les animaux, reptiles, oiseaux et mammifères, communiquent leurs émotions. Et nous tous, éleveurs, chasseurs, pêcheurs, propriétaires d'animaux de compagnie, comme Monsieur Jourdain de la prose, faisons de l'éthologie sans le savoir.

Mais les véritables pères de l'éthologie moderne sont Konrad Lorenz, Karl von Frisch et Niko Tinbergen qui le 10 décembre 1973 reçoivent conjointement le Prix Nobel de Médecine et de Physiologie pour leurs « *travaux sur les causes et l'organisation des schémas comportementaux* ». Ces fondateurs fixent les limites de l'éthologie, étude des comportements animaux, dans leur milieu naturel.

Ils se proposent d'expliquer la constitution et l'évolution du comportement pour chaque espèce (phylogénèse) et pour l'individu (ontogénèse).

Pour ce faire, on dispose actuellement de moyens techniques sans cesse améliorés. Certes les jumelles, la caméra, l'ordinateur, le sonographe permettent d'obtenir pour chaque espèce des éthogrammes, collections de milliers d'observations. Mais les moyens indispensables à l'éthologue sont l'amour des animaux, la patience, la paresse même, le sens de l'observation, de manière à créer une empathie, c'est à dire que l'expression d'une émotion chez un sujet crée chez celui qui l'observe un état affectif analogue. Mais surtout l'éthologue doit se garder de tout anthropomorphisme qui revient à rapporter sur l'animal nos façons de voir humaines.

Après l'observation en milieu naturel, vient l'**expérimentation** au moyen de divers stratagèmes, leurres, miroirs, qui soumettent

l'animal à des situations nouvelles, permettant d'enregistrer ses moindres gestes et expressions.

Cyrulnik, éthologue et psychanalyste contemporain, explique que l'ensemble fonctionnel du comportement est constitué de trois éléments :

- une information objective : les signaux d'origine extérieure ou interne (sensation de faim, de soif) ;
- un appareil sensoriel, les sens, pour recevoir cette information ;
- un milieu interne qui transforme les informations transmises, et dont les variations neurophysiologiques permanentes déterminent des seuils de réceptivité variables.

L'élaboration du comportement serait donc déclenchée par des signaux :

- *Des stimuli externes* provenant de l'environnement, visuels, auditifs, odorants et *des stimuli internes*, qui éveillent les sens dont l'activité varie avec les espèces ;
- *L'ouïe* : très influente chez les oiseaux, mais très peu développée chez la cigale ;
- *L'odorat* : remarquable chez le chien, chez la brebis qui se laisse tromper par la peau de son agneau mort dont on a recouvert le corps de l'orphelin que l'on veut lui faire adopter ;
- *Le toucher* : les mouches reconnaissent leur nourriture avec leurs pattes. Les coups de cravaches rappellent au cheval les griffes du prédateur sur sa croupe. Les primates consacrent beaucoup de temps à leur toilette mutuel ;
- *Le goût* : les herbivores trient dans la prairie les herbes de leur choix, et auraient un goût voisin de celui de l'homme, avec une préférence cependant pour l'amer, et le chocolat noir ;

– *La vue* : très développée chez les rapaces, et chez la cigale, mais plus réduite chez les bovins. Les aficionados savent que les taureaux sont insensibles à la couleur de la cape (rouge, jaune, bleue ou verte) mais ne délivrent leur charge qu'en fonction du mouvement qu'ils ont tendance à suivre. Ainsi s'explique la règle de tauromachie de « charger la suerte » pour capter l'attention du taureau et éloigner sa charge de l'homme.

– *Le sixième sens* : inconnu ou perdu par les humains, propriété généralisée chez les animaux, s'est particulièrement manifesté lors des tremblements de terre et lors du récent tsunami¹ qui n'a fait aucune victime animale.

De ce sixième sens, on peut rapprocher le sens de l'orientation, GPS des animaux qui retrouvent leur logis, ou leur lieu de ponte, comme la tortue, libérée il y a peu de temps, du Seaquarium du Grau du Roi. Le décryptage du ballet des chauves-souris au crépuscule n'est possible que si l'on sait qu'elles usent des ultrasons, que les papillons, leur proie, sont capables de détecter.

Outre les sens, chaque espèce possède un équipement neurophysiologique propre qui leur permet d'accéder à la signification des messages adressés par les corps d'autrui. Le chien et d'autres mammifères possèdent dans la muqueuse nasale, des milliers de cellules sensibles aux phéromones, ainsi qu'un organe voméro-nasal à l'avant du palais qui transmet au cerveau les informations gustatives et olfactives.

La configuration du cerveau est bien sûr capitale, notamment pour expliquer la latéralité manuelle : gaucher ou droitier, qui existe dans la plupart des espèces.

1. Allusion au tsunami de 26 décembre 2004 (Indonésie, Inde, Shri-Lanka...)

Pourquoi les gauchers se maintiennent-ils dans toutes les populations animales ? Parce que dans les bagarres, l'effet de surprise du gaucher lui donne un avantage ; chez les chimpanzés, plus de 25 pour cent sont gauchers et ceux-ci sont particulièrement violents.

Une étude de l'INRA explique les différences d'agressivité et de résistance des taureaux de combat, par le pourcentage dans leurs muscles de fibres glycolytiques qui consomment les réserves et des fibres oxydo-glycolytiques qui permettent de les régénérer.

La production de testostérone, chez les jeunes mâles dont les glandes sexuelles arrivent à maturité déclenche le comportement sexuel, et les hormones expliquent les comportements sexualisés de type mâle ou femelle. Les phéromones, substances hormonales produites par des glandes odoriférantes et sécrétées vers l'extérieur, transmettent aux animaux des informations auxquelles ils sont sensibles. L'hypothalamus intervient dans ce processus de réceptivité. Il se situe dans le centre du cerveau dit émotionnel. Le cerveau le plus primitif dit reptilien serait le centre des instincts primaires, tandis que le néocortex serait le propre des primates et de l'homme.

Les progrès récents de la génétique – le génome du chimpanzé a été inventorié en 2005 – ont mis en lumière le rôle capital des gènes dans la programmation du comportement. Ils sont le support de l'inné.

Les similitudes de comportement chez les jumeaux homozygotes en sont la preuve. Et certains gènes porteurs d'un effet visible sont aussi porteurs d'effets comportementaux associés. Par exemple, le gène porteur de l'effet albinos, présent chez l'homme comme chez l'animal (voir les tigres blancs, les lions blancs) transmettrait également une faiblesse de l'orientation spatiale, et une prédisposition pour l'alcool chez l'homme.

Aux gènes exagérément rassemblés par la pratique de l'*imbreeding*, sélection renouvelée des reproducteurs dans une même famille, est due l'émotivité des chevaux de pur sang et la décadence de l'élevage Boussac, autrefois célèbre. Et comment expliquer, sinon par la concentration de certains gènes, provenant de la souche Domecq, l'uniformité comportementale et les caractéristiques actuelles des taureaux de combat ? Curieusement cette race brave est issue d'une espèce aux instincts paisibles, alors qu'inversement, l'évolution depuis le loup nous a donné le chien.

Actuellement, l'éthologie a établi que la plupart des expressions du comportement proviennent de corrélation entre l'inné transmis par les gènes et l'acquis placé sous l'influence de l'environnement.

Celui-ci se manifeste dès les premières heures de la vie de l'animal. Caressez votre poulain, à peine délivré des enveloppes et encore imprégné de liquide amniotique, caressez-le sur toutes ses faces, ses membres, ses oreilles, et ce plusieurs fois dans la journée, et vous aurez, pour la vie, un cheval ami, qui vous reconnaîtra, se laissera aborder, caresser, dresser facilement.

C'est l'effet de l'**empreinte**, qui se grave dans la cire molle de l'équipement neurophysiologique du nouveau né, et ce, à des périodes sensibles dites critiques qui varient avec chaque espèce (chez le chien entre la 5^e et la 9^e semaine). Sacha Guitry connaissait ce phénomène : « *Ce qui nous marque à vie, c'est l'enfance* ».

Plus tard l'**apprentissage** sera aussi la marque de l'environnement car bien des aspects du comportement sont des réponses à l'environnement, qu'il soit social (effet de groupe), ou physique (période de sécheresse ou de pousse de l'herbe pour les herbivores, présence de proies pour les carnivores prédateurs). Cet apprentissage prend parfois beaucoup de temps. La mère chimpanzé met plusieurs années pour apprendre aux jeunes à casser des noix.

Il est donc malaisé de connaître la part relative pour chaque

individu de l'inné, action instinctive parfaitement accomplie dès la première occurrence, et celle de l'acquis par empreinte, apprentissage et poids de l'environnement.

On est en droit de se demander : que restera t-il de la bravoure des taureaux de combat obtenus par transplantation d'embryons issus de vaches de race brave, mais dont la gestation et l'allaitement sont confiés à de paisibles vaches domestiques ?

Parmi les connaissances éthologiques définitivement admises, on relève des constantes pour l'ensemble des espèces :

– **La première fin du comportement animal est de perpétuer l'espèce**, en augmentant les chances de reproduction de l'individu, ce qui revient à la diffusion et à la multiplication de ses gènes. Mais cela a un coût, qui se paye en calories, et qui doit être inférieur au bénéfice de la stratégie comportementale.

C'est la lutte pour l'existence qui aboutit à la survie des plus aptes.

Pour les herbivores la survie passe d'abord par la fuite, d'où la vitesse du cheval, des gazelles, des antilopes, puis par l'agressivité : le taureau dès son entrée dans l'arène, en fait le tour au galop, cherchant une issue, puis s'immobilise, fait face et agresse.

Pour les carnivores la survie n'est due qu'à la recherche des proies ; pour les insectes communistes, au respect de l'organisation.

– Autre constante : tous les individus s'attachent à se procurer et à défendre **un territoire** tant pour se protéger des prédateurs que pour assurer l'alimentation et la nidation.

Dans le cadre d'une espèce, le manque d'espace, facteur de surpopulation, crée en retour, par la baisse de natalité, une régression réparatrice. Cette régulation de la reproduction est saisonnière, comme

Beaumarchais l'avait remarqué : « *Ce qui distingue l'homme de l'animal, c'est qu'il mange sans faim, boit sans soif et honore sa femme en toute saison.* » Cette influence saisonnière est en relation avec la lumière du jour, c'est la raison pour laquelle les étalonniers soumettent « *les juments à un éclairage artificiel pour avancer les dates de saillie et donc de poulinage* ».

Le phénomène de dominance est présent dans toutes les espèces vivant en groupe ; une hiérarchie s'installe. Le dominant, souvent le mâle le plus fort, en échange d'une préséance pour la nourriture, le territoire, les femelles et de la soumission des dominés, se charge de la responsabilité du groupe, le précède, ou le suit en cas de danger dans ses déplacements, assure les pouvoirs régaliens de sécurité et de justice. Dans le groupe entre les divers membres, et principalement entre la mère et ses jeunes, se crée un processus d'attachement, d'entraide et de coopération évident dans les sociétés d'insectes communistes : fourmis, abeilles, termites, et chez les mammifères qui compensent le faible nombre de leurs produits par la qualité des soins qu'ils leur prodiguent.

L'organisation d'un tour de veille est de règle chez les mammifères. Jamais vous ne verrez tous les taureaux d'une manade, toutes les marmottes, toutes les brebis couchées. Il en est toujours un qui monte la garde.

Ainsi dans le milieu naturel, le groupe constitué est paisible, et les conflits limités au cas d'établissement du territoire et de mise en place de la hiérarchie.

Car les instincts sociaux existent chez tous les animaux : Dans une même espèce, on se combat mais on se tue rarement ! Ni viol, ni meurtre, ni copulation non reproductive, ni homosexualité exclusive, ni génocide chez les animaux, sauf dans les espèces les plus évoluées comme les gorilles qui vont en guerre pour la conquête des femelles.

Une telle organisation suppose une véritable communication entre les membres de l'espèce, donc **des moyens de communication** que l'éthologue étudie :

- le chant chez les oiseaux ;
- les bêlements chez les ovins. J'ai toujours été émerveillé au retour du troupeau de brebis par la rapidité avec laquelle, dans un concert de bêlement, les agneaux confinés dans la bergerie retrouvent leur mère. Tout un programme de l'INRA est consacré à l'étude de la fréquence de ces bêlements ;
- les cris d'alarme :
 - Les geais donnent l'alarme dès que vous pénétrez dans le bois ;
 - Les singes poussent des cris d'alarme différents selon le type de prédateur (python, aigle ou léopard), et selon les positions du prédateur.

Autres moyens de communication :

- les postures qui sont de véritables langages du corps.
- Le jeune mouflon, à l'arrivée du vieux mâle, écarte les cuisses et s'accroupit, geste de femelle consentante ;
- Les poulains à leur arrivée dans un nouveau groupe ont des gestes de soumission, mouvements de la lèvre supérieure.

Plus tard le cheval exprimera ses sentiments par des positions, des mouvements des oreilles, de la queue, et enfin si besoin des membres postérieurs ou antérieurs. Le cheval enregistre même les postures de l'homme. Si vous entrez debout dans son box, il réagira. Entrez courbé, il ne fera pas cas de vous.

– Formes élaborées de postures : les danses. Celle des abeilles, forme de communication par laquelle les éclaireuses recrutent les butineuses, celle des chimpanzés lors des gros orages.

Cette communication démontre l'existence d'un **psychisme animal**, d'un monde animal préverbal, attesté depuis peu par l'imagerie médicale, tomographie, imagerie par résonnance magnétique, par l'électroencéphalogramme. Il est ainsi prouvé que :

- le rêve existe chez les animaux ;
- le rire même existe, du moins chez les primates ;
- le jeu apparaît dans les échelons les plus élevés de l'échelle animale : chiens, chats, poulains, les mâles plus joueurs que les femelles.

D'après Girard, seuls les jeux de hasard sont spécifiques de l'homme, ce qui revient à dire que « *les animaux ont suffisamment de bons sens pour ne pas engager de paris sur les humains* ».

Le fait que les animaux soient capables d'enregistrer de nombreuses informations, d'être dressés jusqu'à paraître dans des cirques, témoigne de leur mémoire.

- Mémoire des lieux familiers souvent retrouvés par les animaux perdus ;
- Mémoire des voies de migration ;
- Mémoire des expériences désagréables ; celle de la mule du pape, et de tous les animaux respectueux d'une simple cordelette électrifiée, qui a supprimé les clôtures de fil de fer barbelé ;
- Mémoire des récompenses et des caresses, base de tout dressage.

Ces expressions tendraient à confirmer que les animaux disposent d'un monde mental d'une pensée, à défaut d'un vrai langage, et nombres de leurs actes, par exemple la réalisation d'outils, donnent des preuves d'un comportement intelligent, d'une réelle sensibilité, de leur faculté d'apprendre, et donc de s'élever. Certains éthologues osent évoquer des comportements culturels.

Ils ont démontré qu'il existe chez les animaux trois degrés de conscience :

- Premier niveau : la conscience de soi ; je marche ;
- Deuxième niveau : la conscience de l'autre ; je vois qu'il marche ;
- Troisième niveau : la conscience de la représentation d'autrui, la capacité d'attribuer des intentions à autrui ; je vois qu'il marche pour aller boire.

Ce troisième niveau expliquerait-il, par la fidélité et la capacité d'analyse d'une situation, le fait que le cadavre d'un de mes amis cavaliers ait été retrouvé grâce à la jument sur laquelle il était en promenade, restée immobile près de lui, alors qu'elle était libre ?

Malgré les vastes zones d'ombre qui demeurent, le grand apport de l'éthologie à la science réside dans la confirmation des théories de Darwin sur l'évolution des espèces et sur la sélection naturelle, sur la complémentarité de l'inné et de l'acquis, la reconnaissance des mutations. Science éclatée depuis la myrmécologie (fourmis), jusqu'à la primatologie via l'ornithologie, mais aussi science au carrefour de la biologie, de la physiologie, de la génétique, de la zoologie et de la psychologie, l'éthologie confirme la filiation, la continuité entre les animaux et l'homme. Ésope s'en doutait déjà et Béranger parodiait en 1833, dans une chanson dont je vous récite les paroles :

Jadis si l'on en croit Ésope
Les orangs-outangs de l'Europe
Parlaient si bien que d'eux hélas !
Nous sont venus les avocats.

Un des leurs à son auditoire
Dit un jour : « Consultez l'histoire

Messieurs l'homme fut en tout temps
Le singe des oranges-outangs. »

Oui ! d'abord vivant de nos miettes
Il prit de nous l'art des cueillettes ;
Puis, d'après nous, le genre humain
Marcha droit la canne à la main.

Il prend nos amours pour modèles ;
Mais nos guenons nous sont fidèles.
Messieurs, l'homme fut en tout temps
Le singe des oranges-outangs.

Plus sérieusement, si l'inné relativement constant évolue très lentement, l'acquis est subordonné à l'environnement, lequel au cours des âges fut chamboulé par l'homme.

Par la domestication l'homme a fait, à partir des animaux sauvages, des animaux-machines de production et enfin des animaux familiers.

Commencé par les herbivores il y a deux millions d'années et par le loup qui deviendra le chien, la domestication du cheval ne remonte qu'à 4 500 ans avant J.C., celle du renne à 3 000 ans, celle du chameau à 2 500 ans. Et seules quelques rares espèces illustrent les échecs de la domestication : l'hyène, le cerf. De la domestication à l'exploitation des animaux au profit de l'homme, il n'y a qu'un pas :

L'homme est un exploitant, voire un exploiteur :

– Pour sa nourriture : lait, viande, œufs, poissons, (43 % des poissons consommés aujourd'hui dans le monde soit 45 millions de tonnes proviennent de l'élevage) ;

– Pour son confort : laine, fourrure, soie, cuirs, poils angora ;

- Pour ses transports : bœufs, chevaux, mulets, lamas, yack, camélidés ;
- Pour l'agriculture et la traction (norias, battage des grains) ;
- Pour la guerre : chevaux, mulets, éléphants, pigeons, et dauphins ces soldats à nageoires capables de repérer des mines, de poser des sonars, de transporter des armes ;
- Pour la chasse : chiens, faucons ;
- Pour la pêche : cormorans ;
- Pour la cueillette des truffes : porcs et chiens ;
- Pour les rites : rappelons-nous les sacrifices dont celui des cent bœufs à Rome : l'hécatombe ;
- Pour les loisirs : colombophilie. Combats de coqs, courses de chevaux quotidiennes, courses de taureaux, polo, horse-ball. Concours de chiens, de chats ;
- Pour la recherche médicale ;
- Pour son ego : animaux de compagnie.

L'exploitation des animaux a atteint de nos jours son paroxysme avec l'intensification de l'élevage. La généralisation des **élevages industriels** a eu pour les animaux des conséquences funestes :

- Modification du territoire réduit à la portion carcérale ;
- Modification de l'alimentation devenue artificielle. L'homme a pu obliger les bovins herbivores à manger des carcasses de moutons, d'où la vache folle ;
- Modification des fonctions (350 œufs par poule et par an, 40 litres de lait par jour et par vache) ;
- et par voie de conséquence changements de comportement : malgré le confort des étables, les animaux en stabulation sont tristes comme ceux des zoos, prisonniers au sujet desquels Colette concluait :

« *Je me repose sur une certitude funèbre : nous n'avons su que les désespérer.* »

Cette tristesse s'accompagne de déviations visibles du comportement : pica chez les volailles, caudophagie chez les porcs, tics chez les chevaux. Et la pseudo-gestation ou grossesse nerveuse, fréquente chez les chiennes d'appartement, n'existe pas à l'état naturel.

Notons que les élevages industriels ont, en retour, des conséquences désagréables pour l'environnement telles que l'excès de production de méthane dans l'atmosphère et d'odeurs de lisiers qui n'épargnent ni la Bretagne, ni la Suisse.

L'intensification excessive des élevages est le résultat de la sélection et de la multiplication des races de plus en plus spécialisées, obtenues par l'homme. On dénombre aujourd'hui plus de 400 races de chiens.

Par la sélection, à partir du même tronc commun, l'auroch, l'homme a obtenu, à partir d'une même souche, des sujets au comportement totalement opposé, vache laitière paisible pour concours agricole et taureaux de combat. Il a provoqué également des modifications anatomiques qui influencent les comportements : la miniaturisation du cheval, a produit le *Falabella*, minuscule poney argentin d'appartement. L'augmentation du poids des charolais, jusqu'à 1500 kg pour les mâles, a entraîné de graves dystocies lors des vêlages.

Alors que l'hybridation a été pendant longtemps la seule façon de cumuler les caractères recherchés, l'homme dispose aujourd'hui de l'insémination artificielle, procède au transfert d'embryons et aux manipulations génétiques :

– Le clonage est devenu une pratique courante. La Société française de Génie Génétique CRYOZOOTECH a déjà obtenu trois produits équins dont les premiers descendants sont attendus en 2007 ;

– La transgénèse tend, par l'addition d'un gène étranger au patrimoine génétique de l'espèce considérée, à fabriquer une créature nouvelle.

A l'opposé, l'un des effets regrettables de la standardisation du matériel animal est l'appauvrissement génétique des populations, dont certaines races ont définitivement disparu. J'ai vainement cherché autour du Mont Mézenc des bovins de race Mézenc qui faisait encore l'objet d'un cours dans les écoles vétérinaires en 1955.

L'homme conscient de ces effets néfastes se rachète par des efforts de conservation des espèces menacées. C'est trop tard pour sauver l'auroch, dont le dernier spécimen fut abattu en 1627 en Pologne par des braconniers.

Trop tard aussi pour sauver le couagga, espèce de zèbre sans rayures qui s'éteignit en Afrique australe en 1858, et le dodo dronte, gros oiseau excellent marcheur mais incapable de voler, disparu il y a deux siècles.

Heureusement, la multiplication des réserves et des parcs animaliers, offre à de nombreuses espèces en voie de disparition des conditions d'hébergement plus proches de l'état naturel que les zoos passés de mode. Saluons la réintroduction réussie du vautour fauve dans les Cévennes, des bisons polonais dans la Margeride, du cheval de Prjevalski dans la zone Tchernobyl ; saluons le retour des castors dans nos rivières. Enfin mettons au crédit de la domestication, le développement de l'intelligence des animaux domestiques, qui, selon les éthologues, serait supérieure à celle des animaux sauvages.

De cette alliance au cours des temps, de cette promiscuité entre l'animal et l'homme, comme un effet de revanche, l'animal a fortement influencé le comportement de l'homme, et, le plus souvent, à l'insu de celui-ci. Dès le paléolithique, l'art préhistorique nous a laissé surtout

des représentations d'animaux. Pourquoi ? Étaient-ce les prémisses des animaux-symboles, des Dieux-animaux des Égyptiens ? Au moyen âge les animaux s'épanouissent dans les bestiaires, puis inondent la littérature, les arts, l'histoire et jusqu'à la publicité.

J'ai toujours été frappé, par le rôle du cheval acteur de l'histoire : grâce à Bucéphale qu'il avait dompté, Alexandre est arrivé jusqu'à l'Indus.

Sans les chevaux, Cyrus eut-il inventé la poste ?

À cheval, Gengis Khan a conquis d'immenses territoires.

Sans le cheval, les Espagnols n'auraient pas vaincu les Incas, ni colonisé l'Amérique latine. Sans cavalerie, l'Uruguay n'aurait jamais obtenu son indépendance entre ses grands voisins et ne serait aujourd'hui que l'obscur province orientale de l'Argentine.

Les religions elles-mêmes n'ont pu faire fi des animaux. Indispensables dans l'hindouisme pour la réincarnation, présents dans l'islam puisque c'est la jument Boraq qui transporte Mahomet au paradis, l'âne est capable d'influencer le cours de la religion judéo-chrétienne.

N'est-ce pas l'ânesse de Balaan qui, par sa rétivité subite, lui permit d'entendre et d'obéir aux ordres de Dieu ?

Victor Hugo se réfère à cet épisode. Il écrit : « *Dans les temps anciens, il y avait des ânes que la rencontre d'un ange faisait parler. De nos jours, il y a des hommes que la rencontre d'un génie fait braire.* »

La rétivité des mules, tirant la charrette chargée, parmi de lourds bagages, d'une statuette de la Vierge, et qui ne consentirent à avancer que libérées de cette présence, est à l'origine du célèbre pèlerinage et de la création de la ville de Lujan, le Lourdes argentin.

Évoquons l'âne de la crèche, de la fuite en Egypte, de la fête des Rameaux, et les animaux affectés à trois évangélistes (Marc le lion, Luc le taureau, Jean l'aigle).

Et aujourd'hui encore l'Église procède à la bénédiction des chevaux, alors que ceux-ci, contrairement à l'âne, symbole de l'humilité, n'ont que très rarement été cités dans la Bible, sinon pour désarçonner Paul sur le chemin de Damas ou être précipités avec le pharaon dans la mer Rouge.

Nos civilisations actuelles du XXI^e siècle doivent encore beaucoup aux animaux. Si le cheval a modifié l'existence des indiens d'Amérique du Nord, c'est au lama que ceux d'Amérique du Sud doivent leur existence sur les hautes terres de l'altiplano.

De même les Tsaatan de l'extrême nord de la Mongolie doivent tout au renne, et leurs voisins plus au sud au cheval.

La persistance de la transhumance rythme encore de nos jours la vie des bergers cévenols, qui perpétuent la tradition de fixer des pompons de laine multicolore dans la toison des moutons meneurs, comme les Indiens le font aux oreilles de leur lamas.

Les ornières romaines, creusées dans le calcaire de la colline d'Ambrussum, ont l'écartement requis pour le passage des deux chevaux du char romain, 144 cm. C'est exactement la largeur des voies du TGV, dont les voyageurs ne se doutent sûrement pas qu'elle correspond à la largeur de l'arrière train de deux chevaux romains.

Peu d'automobilistes savent d'où leur vient l'obligation de rouler à droite. Du cheval encore qui possède une particularité physiologique, une vision inégale, qui le rend plus ombrageux de l'œil droit que de l'œil gauche. Aussi de tout temps fut-il abordé et monté du côté gauche. Cette pratique en outre, permettait aux militaires portant le sabre à gauche, d'enfourcher leur monture sans en toucher le flanc.

Cette particularité de la vision aurait expliqué l'accident survenu voici bientôt deux ans, lors de la fête votive du Cailar, les chevaux de la calèche emballés ayant été doublés par une moto sur leur droite.

C'est donc très logiquement que les Anglais, les premiers, ont décidé de rouler à gauche. Bien sûr, aussitôt Napoléon décréta que les Français rouleraient à droite.

Nos contemporains, de plus en plus coupés de la nature par la vie urbaine, ont tendance à se rapprocher des animaux et tissent avec eux des relations nouvelles. La plupart leur manifestent une véritable affection. Finie la diabolisation et les procès du moyen âge, oublié le bouc émissaire, l'homme du XXI^e siècle prend en compte la souffrance animale, et malgré lui établit une hiérarchisation des espèces, des préférences, pas toujours rationnelles.

Dans la plèbe animale croupit le bétail, et le porc dont la mort est encore parfois ritualisée. Puis vient le mulet qui pour Victor Hugo « *est comme le mal opiniâtre et stérile* ».

Le cheval occupe une position intermédiaire. Il fait l'objet d'attentions quotidiennes, et les méthodes de dressage évoluent vers plus de douceur, de tendresse, qu'utilisent les fameux chuchoteurs.

En haut de l'échelle se trouvent les chiens et les chats, espèces qui connaissent une hiérarchisation des races et qui jouissent de véritables cynophilie et cattophilie. La SNCF leur accorde même des tarifs spéciaux.

C'est l'explosion récente des **animaux de compagnie** :

58 millions d'animaux familiers en France pour 65 millions d'habitants. Plus de la moitié des familles françaises en possèdent un, et dépensent pour eux des sommes considérables, ce qui faisait dire à Coluche : « *Y a des gens qui ont des enfants, parce qu'ils n'ont pas les moyens de s'offrir un chien.* »

En dépit de ces disparités sociales, tous les Français accordent à leurs animaux, un statut social, celui d'animaux familiers, au sens de « *qui font partie de la famille* ».

Cela commence dès l'enfance durant laquelle se créent des liens affectifs intenses, l'enfant considérant l'animal comme son égal. Si

l'on ne peut lui en offrir un, on lui trouve un substitut, la peluche, à l'effet sécurisant.

L'adulte se conduit à l'égard des animaux comme à l'égard des enfants ; il les maternise puis les éduque. L'animal est un remède contre la solitude, il remplace les enfants absents.

En revanche, les propriétaires subissent des contraintes :

Sorties biquotidiennes, place dans les voitures, aboiements intempestifs, fauteuils lacérés, odeurs particulières; ce qui fait dire à Vialatte : « *L'homme a pour le chat et le basset des indulgences qu'il n'aurait pas pour le sous-préfet le plus distingué.* »

Parfois l'animal de compagnie retrouve un statut de dominant par rapport à son maître. Le même Vialatte remarque : « *À Paris, les chiens promènent leur maître.* »

Cet excès de bienveillance, de soumission tourne parfois à la zoolâtrie. Il existe en Amérique et à Paris des restaurants pour chiens avec menus à la carte. Il existe des centres de thalassothérapie spécialisés, des salons de toilettage sophistiqués, des confrères psychiatres-comportementalistes, des assurances, des *doggy-walkers* promeneurs de chiens, des niches, des volières, des aquariums perfectionnés. Alphonse Allais ne désespérait pas de trouver des aquariums en verre dépoli, pour poissons timides.

De tous temps, les hommes amoureux ou reconnaissants ont tenu à offrir à leurs animaux des sépultures. Les Anglais conservent Marengo, le cheval de Napoléon, les tsars ont créé la métropole équine à St-Pétersbourg.

La fosse aux chevaux du cimetière mérovingien de Tournai est célèbre. Enfin les cimetières pour animaux sont nombreux et les épitaphes significatives.

Certains propriétaires ont recours à la taxidermie. A ce propos, quelle parfaite conservation que celle du chat noir, découvert lors de

travaux d'entretien du château de la Tour à Saint-Chaptes, qui fut propriété de notre Académie. On peut le voir encore, protégé par une vitre, le dos voûté, le poil hérissé en position d'opisthodonos, tel qu'il fut emmuré lors de la construction du donjon pour conjurer le mauvais sort.

Mais la zoolâtrie n'est pas le fait de tous les propriétaires d'animaux, car le nombre d'abandons ne cesse de croître en période de vacances et affecte particulièrement le chat, censé capable de se débrouiller tout seul.

Les apports des animaux dans notre civilisation s'étendent des domaines de l'économie à la publicité, à la recherche, à la médecine par la zoothérapie et notamment l'équithérapie avec l'importance de l'utilisation des poneys pour l'approche de certains enfants, autistes et psychotiques.

Et la civilisation actuelle des loisirs ne saurait se passer des courses de chevaux qui occupent une page entière de vos quotidiens, de taureaux, de lévriers. Cette omniprésence animale, dans notre vie courante, induit chez nos contemporains des comportements différents et parfois opposés.

Remarquons d'abord que ce comportement est en partie dépendant du sexe : les filles représentent 75 % des licenciés auprès de la Fédération des Sports équestres ; les éthologues primatologues sont pour la plupart des femmes ; les étudiantes sont largement majoritaires dans les écoles vétérinaires.

Ces dames sont également majoritaires parmi les militants de *l'animalitaire*, ce courant de défenseur de bêtes, qui pousse des âmes généreuses à s'engager pour améliorer le sort des animaux. Mais le courant opposé existe, qui considère que le taureau doit au jeu de l'arène son existence en liberté dans de verts pâturages au moins durant cinq années. Cette opinion vient de recevoir l'approbation des instances européennes.

Mêmes avis divergents en ce qui concerne la réintroduction des loups et des ours ; mais sous prétexte d'écologie, doit-on sacrifier la tranquillité des bergers du Vercors ?

Cet été, j'ai rencontré un éleveur de moutons de l'Ardèche, dont le troupeau en transhumance dans le Vercors est harcelé par les loups les jours de brouillard. Ces jours-là, il doit aller prêter main forte à sa fille bergère. Le danger est tel que les parcs de nuit, autrefois mobiles pour assurer la fumure du pâturage, sont fixes et protégés par un grillage d'une grande hauteur.

Il est évident que la tendance animalitaire gagne du terrain et se structure de plus en plus en de nombreuses associations qui interviennent au niveau des élevages, des abattoirs et des arènes.

Le port de la fourrure, l'hippophagie sont en perte de vitesse, la vivisection honnie. Il faut reconnaître que l'éthologie apporte à la cause animalitaire la caution des connaissances récentes en matière de souffrance et de conscience animales.

Elle enregistre de vrais comportements de détresse.

Et de nos jours, les animaux ne sont plus considérés comme des animaux machines à produire, mais selon l'expression déjà employée par J.-J. Rousseau, comme des êtres sensibles.

Alors logiquement se pose la question du droit des animaux, qui oppose les protectionnistes aux utilitaristes.

Kant (1724-1804) expose avec sagesse que « *s'il est permis à l'homme de tuer les animaux de façon expéditive (sans torture), ou de leur imposer un travail à condition qu'il n'excède pas leur force, en revanche il faut exécuter les expériences physiques au cours desquelles on les martyrise au seul profit de la spéculation* ».

Ce sage jugement introduit donc la catégorie des animaux victimes, ce qui motivera dès 1824, la création de la Société anglaise de Prévention de la Cruauté, encouragée par la reine Victoria.

Et depuis le XIX^e siècle, le législateur va se préoccuper du sort des animaux : en 1850, la II^e République vote la loi Gramont, inspirée par Magne alors directeur de l'école vétérinaire, loi qui interdit la violence envers les animaux.

Mais dès 1865, l'impôt sur les chiens est voté en France et les animaux conserveront jusqu'à ce jour le statut de « meuble ».

En 1963, la loi du 19 novembre crée le délit d'acte de cruauté envers les seuls animaux domestiques.

La frontière entre sauvages et domestiques est tracée par l'article R 213-5. Les animaux sauvages sont : « *ceux n'ayant pas subi de modification par la sélection de la part de l'homme* ».

Troublant aveu !

Plus récente la loi du 10 juillet 1976 précise trois points importants :

- les conditions de détention des animaux qui doivent être compatibles avec les impératifs biologiques de l'espèce ;
- la notion de cruauté comme l'abandon volontaire ;
- l'octroi aux associations de défense, Société Protectrice des Animaux, Fondation Brigitte Bardot, des droits reconnus à la partie civile.

De ce fait, malgré le recours à la tradition, le taureau à la corde a disparu de nos fêtes votives.

Enfin, en 1978, proclamation à l'Unesco de la Déclaration universelle des Droits des Animaux, dont la dernière version a été adoptée en 1989.

L'Europe n'est pas en reste. Le règlement CEE de la commission du 15 mai 1995 va jusqu'à préciser la densité de peuplement des poules pondeuses qui ne doit pas dépasser 25 poules par m².

Enfin le projet de constitution pour l'Europe, refusé en 2005, est ainsi rédigé, article III-125 : « *L'Union et les États membres tiennent pleinement compte du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles.* »

Le 20 janvier 2005, interdiction d'introduction en France de fourrures de chiens et de chats. Mais pourquoi pas d'agneaux, de poulains, de cuirs de toutes espèces ? Excès de protectionnisme pour certains, qui, avec Luc Ferry dans son livre sur *Le nouvel ordre écologique*, voient dans l'amour excessif des animaux et dans le souci de leur conférer des droits, un symptôme de pathologie politique.

On ne saurait cependant nier, que l'influence animale et principalement du cheval, n'a pas épargné notre langage, ni notre vocabulaire.

Le cheval n'a pas de pattes, mais des jambes, pas de gueule mais une bouche.

L'homme piaffe, se cabre, ronge son frein, jette sa gourme, prend le mors aux dents, s'en va bride abattue, au volant de ses chevaux fiscaux, donne un coup de collier, rue dans les brancards, se met en selle, le pied à l'étrier, mange à tous les râteliers, etc. Les plus grands des humains s'en remettent souvent aux animaux en matière de sagesse.

Picasso note « *qu'un cheval ne va pas tout seul dans les brancards* ».

Victor Hugo remarque que « *l'agonie a des ruades. En langue politique cela s'appelle réaction...* ».

Rivarol, pour qui les émigrés sont des papillons devenus chenilles, savait « *par quelle fatalité les grands talents sont, pour l'ordinaire, plus rivaux qu'amis ; ils brillent séparés de peur de se faire ombrage : les moutons s'attroupent et les lions s'isolent* ».

Luther professait que « *l'âne veut être battu, et le peuple veut être gouverné* ».

Alphonse Allais contestait la supériorité de l'homme sur l'animal.

« *L'homme est si peu roi de la nature, qu'il est le seul de tous les animaux qui ne puisse rien faire sans payer. Les bêtes mangent à l'œil, boivent à l'œil... aiment à l'œil. L'homme est un animal inférieur ...* »

Plus pessimiste encore, Voltaire jugeant « *les hommes tels qu'ils sont en effet, des insectes se dévorant les uns les autres sur un petit atome de boue* ».

Est-ce pour établir la supériorité de l'humanité sur l'animalité, que, lorsqu'on veut glorifier un homme, on ne trouve rien de mieux que de le placer sur une statue équestre, les antérieurs relevés si le cavalier est mort au combat, les quatre pieds au sol dans le cas contraire ?

La supériorité de l'humanité pourrait se déduire du fait que la sélection naturelle n'existe plus chez l'homme. Car c'est au degré de protection des faibles, malades, vieillards, handicapés, peuples affamés, que se mesurent l'instinct social et le degré de civilisation.

Ne jouons pas au coq en affirmant la supériorité de l'humanité sur l'animalité. Constatons seulement avec l'humilité de l'âne, que les animaux s'adaptent à leur environnement, mais ne le modifient pas, et que leur bonheur réside, comme le nôtre, dans le domaine du relationnel et non du matériel.

L'éthologie a reçu ses lettres de noblesse par l'article 10 de la Déclaration universelle des Droits des Animaux. Celui-ci précise que « *l'éducation et l'instruction publique doivent conduire l'homme, dès l'enfance, à observer, à comprendre et à respecter les animaux* ».

L'instruction publique jusqu'ici s'est peu mêlée de cette tâche car l'éthologie n'est considérée que comme partie des sciences naturelles. Des chaires d'éthologie ont été cependant créées dans plusieurs facultés.

On y enseigne qu'Humanité et Animalité ne doivent pas être opposées, et le professeur Digard nous invite à refuser les fausses alternatives :

«Anthropomorphiser ou naturaliser les animaux,
aimer les animaux ou aimer les hommes,
traiter les hommes comme des bêtes
ou traiter les bêtes comme les hommes ».

En somme, une fois encore, il s'agit d'appliquer en la matière, la fameuse devise de notre académie :

« *Ne quid nimis* »

PRENDRE LES EAUX AVEC MADAME DE SÉVIGNÉ

par Monique KUNTZ
Membre résidant

Brillante épistolière, madame de Sévigné est aussi, à travers ses lettres, une « grande journaliste », ainsi que l'a écrit Henri Clouard.

D'une plume alerte, celle qui fut l'amie de mademoiselle de Scudéry, la cousine de Bussy-Rabutin, mais aussi une des interlocutrices préférées de Gilles Ménage et Jean Chapelain, nous décrit avec esprit, verve, moquerie la société de son temps.

Elle croque d'un trait acéré et brillant amis et ennemis pour le plus grand plaisir de ses amis et surtout de sa fille madame de Grignan. Or, cette femme douée d'une forte santé dont elle était très fière et s'étonnait elle-même « *Je ne sais d'où me vient cette fontaine de jouvence* » est terrassée par la maladie le 11 janvier 1676, alors qu'elle est aux Rochers, propriété de famille des Sévigné depuis le xv^e siècle. Est-ce un torticolis ? mais le « *torticolis était un très bon petit rhumatisme, ... « un peu d'émotion et de sueurs me tireront d'affaire. J'ai été saignée une fois du pied, et l'abstinence et la patience achèveront bientôt...* » (16 janvier 1676) et elle « *qui ne croyait pas être sujette à cette loi commune* » se retrouve humiliée et traitée contre

son tempérament. Elle laisse alors sa plume à son fils Charles qui fait
« tout ce qui est en son pouvoir pour la soulager. »

Le 3 février, elle va mieux, a retrouvé toute sa verve, mais privée encore du plaisir d'écrire : *« Devinez ce que c'est, ma fille, que la chose du monde qui vient le plus vite et qui s'en va le plus lentement, qui vous fait approcher le plus près de la convalescence et qui vous en retire le plus loin, qui vous fait toucher l'état du monde le plus agréable et qui vous en empêche le plus d'en jouir, qui vous donne les plus belles espérances du monde et qui en éloigne le plus l'effet. Ne sauriez-vous le deviner ? jetez-vous votre langue aux chiens, c'est un rhumatisme »* (3 février 1676).

Les douleurs calmées, retour à Paris le 8 avril 1676 en son logis de la rue des Trois Pavillons où elle vit avec son oncle Christophe de Coulanges surnommé le « Bien Bon ». Soignée par son médecin, elle apprécie le bouillon rouge de Charles de Lorme¹ qui a fait des merveilles *« C'est le bon pain, comme dit le Vieux de la montagne² »*, ainsi le bouillon rouge *« ce remède si terrible qui fait trembler en le nommant est composé avec de l'antimoine qui est une espèce d'émétique, purge beaucoup plus doucement qu'un verre d'eau de fontaine, ne donne pas la moindre tranchée »* lui ouvre donc les portes d'un paradis où l'on boit à foison.

1. Charles de Lorme ou Delorme (1576-1678), médecin de la reine était intendant des eaux de Bourbon-l'Archambault et Bourbon-Lancy. Il avait fait ses études de médecine à Montpellier où son père était professeur.

2. Hassan Sabbah, le « Vieux de la montagne » avait créé au XI^e siècle une secte secrète ismaïlienne (branche de l'islam chiïte), et fondait l'ordre des fidaï (ceux qui se dévouent). La légende s'était emparée de l'histoire : on imagine un paradis à l'intérieur de la forteresse d'Alamont et on attribue à la drogue « le haschich » le dévouement aveugle des membres de la secte à leur maître.

Prudente, tout de même, elle consulte les « meilleurs ignorants de Paris » qui lui conseillent des remèdes si différents pour ses mains, que, pour les mettre d'accord, elle n'en suit aucun. Heureusement, c'est l'ensemble parfait pour lui conseiller de « prendre les eaux » et de lui proposer pour cela Vichy ou Bourbon l'Archambault.

Hésitation, quel lieu choisir ? Bourbon ou Vichy : « *J'ai toujours dessein d'aller à Bourbon, j'admire le plaisir que l'on prend à m'en détourner... On me dit mille biens de Vichy et je crois que je l'aimerai mieux que Bourbon pour deux raisons : l'une qu'on dit que Mme de Montespan va à Bourbon et l'autre que Vichy est plus près de vous, et que si vous y venez, vous auriez moins de peine* » (8 avril 1676). Malgré l'insistance du vieux Delorme, elle n'ira pas à Bourbon. « *Il veut Bourbon, mais c'est par cabale ; ainsi je suivrai les expériences qui sont pour Vichy* » (24 avril 1676).

Les eaux sont, en effet, plus que nécessaires car la main droite de la marquise est fort récalcitrante : « *Ma main droite ne veut entendre encore à nulle autre proposition qu'à celle de vous écrire ; je l'en aime mieux. On lui présente une cuillère, point de nouvelles, elle tremble et renverse tout. On lui demande encore d'autres certaines choses ; elle refuse tout à plat et croit que je lui suis encore trop obligée. Il est vrai que je ne lui demande plus rien. J'ai une patience admirable et j'attends mon entière liberté du chaud et de Vichy, car comme on m'a assurée qu'on y prend la douche, qu'on s'y baigne et que les eaux y sont meilleures qu'à Bourbon, la beauté du pays et la pureté de l'air m'ont décidée* » (17 avril 1676).

Notre marquise prend les eaux à Vichy deux années de suite, 1676 – 1677. Ses itinéraires sont différents, ses compagnons également. En 1676 elle voyage avec son amie la « bonne d'Escars »³ après avoir

3. Madame d'Escars était une amie fidèle de Madame de Sévigné

refusé Madame de Longueval⁴ pour conserver sa liberté, celle-ci voyage avec M^{me} de Brissac⁵. Elles se retrouveront à Vichy où elles auront « *la mine de nous rallier traîtreusement pour nous moquer de la Duchesse.* »

En 1676, partie de Paris le 11 mai, la marquise est à Vichy le 16 mai. En 1677, partie le 16 août, elle arrive à Vichy le 4 septembre. Lors de son premier séjour elle réside à Vichy jusqu'au 13 juin, en 1677 jusqu'au 25 septembre ; en 1676, elle voyage dans un grand carrosse, appartenant au Bien Bon, traîné par six chevaux. Deux femmes de chambre, et Beaulieu le maître d'hôtel de son oncle l'accompagnent. Fontainebleau est soigneusement évité qui lui rappelle de trop mauvais souvenirs, la séparation d'avec sa fille, en 1671. Elle passera par Montargis, Nevers et Moulins.

En 1677 son oncle l'accompagne. Leur itinéraire est différent, ils font maints détours : Joigny, Auxerre, Époisses où elle séjourne dix jours chez le comte de Guitaut⁶, profitant de cette halte pour surveiller son domaine de Bourbilly, puis Saulieu, Autun et Lapalisse. Ayant quitté Paris le 16 août 1677, les deux voyageurs arrivent à Époisses chez le comte de Guitaut le 20, y demeurent jusqu'au 29. Elle règle alors ses problèmes domestiques à Bourbilly (propriété de Jeanne de Chantal dont elle avait hérité). La présence du Bien Bon facilitant les discussions : « *Nous avons commencé à gronder de nos huit mille francs de réparations, et de ce qu'on a vendu mon blé trois jours avant qu'il soit enrichi, cette petite précipitation me coûte plus de deux cents pistoles, je ne m'en soucie point du tout* » (21 août 1677) mais le 24 août,

4. Françoise de Longueval dite le chanoine, chanoinesse de l'abbaye de Remiremont.

5. Louise-Gabrielle de Saint-Simon, épouse d'Henri Albert de Cossé, duc de Brissac

6. Guillaume de Petchpeyrou, comte de Guitaut-Comminge, marquis d'Époisses par sa première femme. Ami fidèle de Madame de Sévigné, il était son « suzerain » à Bourbilly.

alors qu'ils sont reçus par le notaire Toussaint de la Maison qui tient en ferme ses terres, elle écrit : « *J'avais à y gronder et je les quittais de temps en temps pour m'acquitter de ce devoir* » (25 août 1677).

Le 29 août, ils passent, à Saulieu, une folle nuit en compagnie du comte de Guitaut qui les avait conduits. Dans une lettre écrite conjointement à madame de Grignan, Guitaut affirme : « *À l'heure qu'il est votre bonne est entre deux vins.* » La marquise réplique : « *C'est lui qui en a trop pris. Pour moi j'en ai peur. Aussi, ils sont si longtemps à table que, par contenance, on boit et puis on boit encore et on se trouve avec une gaieté extraordinaire.* »

Lors de cette visite à Saulieu, Madame de Sévigné aurait offert à l'église Saint-Andoche une statue de la vierge du xv^e siècle.

Le 1^{er} septembre, son cousin Bussy-Rabutin la reçoit dans son château de Chaseu. Celui-ci, sa fille, madame de Coligny et madame de Toulangeon, tante de la marquise étaient venus à leur avance. Bussy-Rabutin raconte à madame de Grignan une nouvelle aventure dont madame de Sévigné ne se vante pas. « *Elle nous fit mettre dans son carrosse, ne voulant fier sa conduite qu'à un cocher célèbre qu'elle n'a que depuis peu. À la vérité à un quart de la dinée, il nous versa dans le plus beau chemin du monde. Le bon abbé de Coulanges étant tombé sur sa nièce et Toulangeon sur la sienne, cela me donna un peu de relâche* » (1^{er} septembre 1677). Cela permit aux cinq personnages de badiner sur l'aventure.

Les retours sont plus classiques par Moulins, Briare, Gien, Nemours, Paris.

Moulins, étape incontournable, car cette ville est pleine de souvenirs. On sait l'admiration qu'elle avait pour sa grand'mère, Jeanne de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation qui ne comptait pas moins de 87 établissements. C'est au couvent de la Visitation de Moulins que s'éteignit le 13 décembre 1641 celle qui, canonisée en 1767, allait devenir sainte Jeanne de Chantal.

Le 16 mai 1676, elle écrit à sa fille dans la chambre même où est morte sa grand'mère et retrouve avec joie au couvent, Angélique et Henriette de Montmorency-Boutteville⁷ que madame de Grignan avait trouvé fort belles lors de son passage à Moulins en 1671 et elle se souvient aussi que madame de Guénégaud⁸ avait dit à sa fille : « *Soupirez, soupirez, Madame, j'ai accoutumé Moulins aux soupirs que l'on apporte de Paris.* » Madame de Guénégaud vivait en demi-exil à Moulins depuis la disgrâce de Fouquet.

Après avoir admiré le mausolée du duc de Montmorency, fidèle en amitié, elle rendit visite à madame Fouquet, exilée en Bourbonnais. Celle-ci, propriétaire à Moulins d'une maison, La Fleur de Lys, y logea madame de Sévigné et la reçut également dans son château de Pomay où elle séjournait le plus souvent.

En 1676, lors de son retour, le fils de madame Fouquet l'accueille à Vaux-le-Vicomte où elle couche le 28 juin. Elle aurait souhaité se rafraîchir auprès des belles fontaines et manger deux œufs frais, hélas, les fontaines étaient asséchées et le comte de Vaux lui offrit un très bon souper, ce qui l'amusa beaucoup.

7. Demoiselles de Valençay, nièces par leur mère du maréchal de Luxembourg.

8. Femme de Claude de Guénégaud, trésorier de l'épargne, entraîné dans la disgrâce de Fouquet

Enfin les eaux. En 1676, l'entrée de Madame de Sévigné est triomphale. Mme de Brissac, Mme de Longueval, Mme de Saint-Hérem l'accueillent tandis que MM. de Saint-Hérem⁹, de Lafayette, l'abbé Dorat et Plancy suivent dans un second carrosse ou à cheval. Le paysage et « *La jolie rivière d'Allier* » la séduisent immédiatement et si on y regardait bien, pense-t-elle, on y trouverait encore des bergers de l'Astrée. Le pays seul vaut la guérison.

La tradition veut qu'elle ait logé dans l'actuel pavillon Sévigné mais nous n'avons dans ses lettres aucune description précise.

Les soins commencent le 20 mai. Elle boit durant huit jours, prend la douche durant huit jours, boit à nouveau pendant huit jours, et précise « *l'horaire est bien réglé, tout dîne à midi, tout soupe à sept, tout dort à dix, tout boit à six* ».

Elle boit le premier jour douze verres, ces verres a écrit Claude Mareschal¹⁰ sont « de pareille capacité à ceux desquels les malades se servent en leurs repas ordinaires ». A-t-elle bu en plus grande quantité ? D'après Mareschal, « *il est superflu et préjudiciable à ceux qui rendent douze verres avec facilité, en sorte que les derniers sortent seuls, clairs et sans mélange d'excréments, d'en boire vingt ou vingt-cinq ou cinquante* ».

« *J'ai donc pris mes eaux ce matin, ma très chère. Ah, qu'elles sont méchantes.[...] On va à six heures à la fontaine. Tout le monde s'y trouve. On y boit, et l'on fait une fort mauvaise mine, car imaginez-*

9. François-Gaspard de Montmorin, marquis de Saint-Hérem, capitaine des chasses royales, gouverneur de Fontainebleau.

10. Médecin à Vichy au XVI^e siècle, auteur d'un traité sur les eaux minérales de Vichy.

vous qu'elles sont bouillantes et d'un goût de salpêtre fort désagréable. On tourne, on va, on vient, on se promène, on entend la messe, on rend les eaux, on parle confidentiellement de la manière qu'on les rend » (19 et 20 mai 1676). Comme tous les buveurs, Mme de Sévigné s'inquiète « *Rendrai-je bien mes eaux ? La qualité, la quantité, tout va-t-il bien ? On m'assure que ce sont des merveilles, et je le crois, et même je le sens, car, à la réserve de mes mains et de mes genoux qui ne sont point guéris, parce que j'ai encore pris ni bain, ni la douche, je me porte tout aussi bien que je n'aie jamais fait »* (24 mai 1676).

Elle boit à intervalles réguliers deux verres jusqu'au dîner, c'est-à-dire midi, et les rend assez rapidement « *Je viens de prendre et de rendre mes eaux à moitié »* (11 juin). *Je viens de la fontaine, c'est-à-dire à neuf heures, et j'ai rendu mes eaux »* (12 juin).

On pense que c'est à la Grande grille qu'elle buvait d'après une lettre à son gendre (8 juillet 1686) écrite à Bourbon dix ans après. Est-il possible que « *les eaux de la grille faisaient du bien à cent lieux de la source ? »* En bonne buveuse, elle s'amuse à tremper dans la fontaine bouillante une rose : « *Elle y fut longtemps saucée et resaucée, je l'en tirai comme dessus sa tige. La merveille c'est que cette eau au lieu de griller et rendre la peau dure la rend douce et unie »* (4 juin 1676).

Le 28 mai, début des soins. « *J'ai commencé aujourd'hui la douche ; c'est une assez bonne représentation du purgatoire. On est toute nue dans un petit lieu sous terre, où l'on trouve un tuyau de cette eau chaude, qu'une femme vous fait aller où vous voulez. Cet état où l'on conserve à peine une feuille de figuier pour tout habillement est une chose un peu humiliante. »* D'après Claude Mareschal « *la douche n'est autre chose qu'une embrocation faite de l'eau du bain sur un membre particulier, laquelle se fait pour pénétrer davantage dans*

la partie et la réchauffer et sécher plus fortement. »...« représentez-vous un jet d'eau contre quelqu'une de vos pauvres parties, toute la plus bouillante que vous puissiez vous imaginer. On met d'abord l'alarme partout, pour mettre en mouvement tous les esprits, puis on s'attache aux jointures qui ont été affligées. Mais quand on vient à la nuque du cou, c'est une sorte de feu et de surprise qui ne se peut comprendre [...] il faut tout souffrir, et l'on souffre tout, et l'on n'est point brûlée . » Mais cette douche est bénéfique. « Les dérèglements sont tous réglés [...] c'est comme si je renouvelais un bail de vie et de santé. [...] Vous pourrez peut-être m'appeler encore bellissima mater et je ne renoncerai pas à la qualité de mère-beauté, dont M. de Coulanges m'a honorée » (28 mai 1676).

Après la douche, autre supplice, « la suerie », « Mes sueurs sont si extrêmes que je perce mes matelas. Je pense que c'est toute l'eau que j'ai bue depuis que je suis au monde. Quand on entre dans le lit, il est vrai qu'on n'en peut plus : la tête et tout le corps sont en mouvement, tous les esprits en campagne, des battements partout. Je suis une heure sans ouvrir la bouche, pendant laquelle la sueur commence, et continue pendant deux heures » et elle affirme « qu'en huit jours il est sorti de mon pauvre corps plus de vingt pintes d'eau » (1^{er} juin 1676).

Enfin, un moment délicieux après la douche et la suerie « il est un endroit délicieux où durant une demi-heure l'on se trouve à sec et fraîchement et où l'on boit de l'eau de poulet » (4 juin 1676).

Heureusement de bonnes âmes l'aident à supporter ces supplices dantesques. Ses deux femmes de chambre l'accompagnent et derrière le rideau se trouve, pour soutenir son courage, un médecin de Gannat qui pourrait être ce Ferrand dont parle avec amitié la marquise en 1677. Madame de Noailles le lui avait conseillé. « Il n'est point charlatan, il

sait faire la lecture. » Il traite la médecine en galant homme, il l'amuse, elle décide de lui apprendre la philosophie de Descartes, tant prisée par sa fille, ce qui lui permet de parler longuement de celle-ci.

Les médecins de Vichy lui étaient insupportables et pourtant deux médecins de bonne renommée exercent alors : Antoine Joly, médecin à Cusset qui exerçait depuis 1672, mais peut-être était-il alors trop jeune pour la marquise ?

Madame de Sévigné est fière d'elle « *elle est le prodige de Vichy pour avoir soutenu la douche courageusement* » (8 juin 1676). Personne ne s'est « *si bien trouvé de Vichy* » qu'elle « *car bien des gens pourraient dire : ce bain si chaud tant de fois éprouvé, m'a laissé comme il m'a trouvé* » (16 juin 1676).

Claude Fouet¹¹ autre médecin de Vichy fait observer qu'il y a deux manières de prendre le bain, l'un à la source dans la Maison du Roy et l'autre dans des maisons particulières : « *celle-cy y est d'eau tempérée et l'autre de toute la force de l'eau, on se sert de l'une et de l'autre manière suivant les indications des maladies, les bains tempérés sont propres pour les maladies légères, mais pour les grandes et les rebelles, il faut les bains à la source où l'eau est juste de la température qu'il faut.* »

Il est question qu'elle retourne à Vichy en août, mais ses deux médecins sont une fois de plus d'avis différents. Ce qui est raison de moquerie pour la marquise. « *Pour Vichy, je ne doute nullement que*

¹¹. Claude Fouet (1645-1715) médecin ordinaire du roi en 1685 auteur du traité : *Nouveau système des bains et eaux minérales de Vichy fondé sur plusieurs belles expériences et sur la doctrine de l'acide et l'alcaly.* - Paris, chez Robert Pepie, 1686.

j'y retourne cet été. Delorme dit que je m'en garde bien dans cette saison. Bourdelot dit que j'y mourrai, et que j'ai donc oublié que je ne suis que feu et que mon rhumatisme n'était venu que de chaleur. J'aime à les consulter pour me moquer d'eux : peut-on voir rien de plus plaisant que cette diversité ? Ils m'ôtent mon libre arbitre à force de me laisser dans l'indifférence. On a bien raison de dire qu'il y a des auteurs graves pour appuyer toutes opinions probables. Je prendrai leur avis selon qu'il me conviendra » (28 août 1676).

En 1677 ses soins sont plus souples : deux douches, deux bains chauds mais elle boit durant seize jours.

Le traitement finissant à midi, une longue après-midi permet les divertissements. À cinq heures ce sont les longues promenades, tantôt à pied, tantôt en carrosse « *dans des pays délicieux. La beauté de ces promenades est au-dessus de ce qu'elle peut dire.* »

Autre ravissement les danses du pays : la bourrée et la goignarde¹² « *C'est la plus surprenante chose du monde : des paysans et des paysannes, une oreille plus juste que vous, une légèreté, une disposition. Enfin, j'en suis folle. Je donne tous les soirs un violon avec un tambour de basque qui me coûte quatre sols, et dans ces prés et ces jolis bocages, c'est une joie de voir danser les restes des bergers et des bergères de Lignon... Il m'est impossible toute sage que vous êtes, de ne pas vous souhaiter ces sortes de folie* » (8 juin 1676).

Les lectures sont aussi un vrai plaisir. Françoise de Longueval « *ayant l'italien dans la tête* » toutes deux savourent ensemble la récente traduction de l'Arioste, mais aussi les *Essais de morale* de

12. La goignarde, d'après Fléchier, ajoute à la bourrée une broderie d'impudence et l'on peut dire que c'est la danse la plus dissolue.

Nicole, l'*Histoire des grands vizirs* de Guillet de Saint-Georges : « *Je lis dans le carrosse une petite histoire des vizirs et des intrigues des sultanes et du sérail, qui se laisse lire assez agréablement ; c'est un monde que ce livre* » (17 mai 1676).

Autre délassément : se moquer avec esprit de certaines buveuses d'eau : « *Madame de Brissac avait aujourd'hui la colique. Elle était au lit, belle et coiffée à coiffer tout le monde. Je voudrais que vous eussiez vu ce qu'elle faisait de ses douleurs. Et l'usage qu'elle faisait de ses yeux, et des cris, et des bras et des mains qui traînaient sur sa couverture, et les situations, et la compassion qu'elle voulait qu'on eût. [...] et songeait que c'était pour l'abbé Bayard, Saint-Hérem, Montjeu et Plancy que la scène était ouverte* » (21 mai 1676). Coquette impénitente, Madame de Brissac « *tire sur tout, sans distinction et sans choix ; je vis l'autre jour, de mes propres yeux, flamber un pauvre célestin* » (26 mai 1676). Françoise de Longueval, chanoinesse de Remiremont est « *le plus bel assortiment de feu et d'eau que j'aie jamais vu que Madame de Brissac et elle* » (1^{er} juin 1676).

Madame de La Baroire : « *Nous avons ici une madame de la Baroire qui bredouille d'une apoplexie ; elle fait pitié. Mais quand on la voit laide, point jeune, habillée du bel air, avec des petits bonnets à double carillon, et qu'on songe de plus qu'après vingt-deux ans de veuvage, elle s'est amourachée de Monsieur de la Baroire qui en aimait une autre à la vue du public, à qui elle a donné tout son bien et qui n'a jamais couché qu'un quart d'heure avec elle pour fixer les donations et qui l'a chassée de chez lui outrageusement (voici une grande période), mais quand on songe à tout cela, on a extrêmement envie de lui cracher au nez* » (14 juin 1676).

Quant à Madame de Péquigny, mère du duc de Chaulnes « *C'est une machine étrange. Elle veut tout faire comme moi, afin de se porter comme moi [...] Elle a pourtant de l'esprit très bien avec ses folies et ses faiblesses ; elle a dit cinq ou six choses très plaisantes. C'est la seule personne que j'ai vue qui exerce sans contrainte la vertu de la libéralité [...] Elle donne, elle jette, elle habille, elle nourrit les pauvres[...] Et je trouve qu'elle doit être louée d'avoir la volonté avec le pouvoir, car ces deux choses sont quasi toujours séparées* » (12 juin 1676).

Lors de la seconde cure la compagnie est plus masculine, la présence du Bien-Bon y est peut-être favorable.

Ses compagnons, Roger de Pardailhan de Gondrin, marquis de Termes « *Tout malingre de goutte et de colique. On dit qu'il a la barbe longue comme un capucin : ah ! c'est bien fait* » (4 septembre 1677), Monsieur de Flamarens la distraient : « *Je suis leur véritable consolation. Je ne sais ce qu'ils ont : ils ne se portent pas bien* » (6 septembre 1677) et surtout ils ont amené un homme de l'Opéra, qui joue du violon mieux que Baptiste. »¹³

Toujours ironique, elle ne manque pas de remarquer : « *La présence de Termes et de Flamarens fait monter la coiffure et l'ajustement de deux ou trois belles de ce pays. Enfin dès six heures du matin, tout est en l'air, coiffure hurluppée*¹⁴. »

13. Il s'agit de Lully

14. Nom donné à la coiffure « cheveux coupés sur la tête, frisés naturellement par cent papillottes qui la font souffrir toute la nuit mort et passion. Tout cela fait une petite tête de choux ronde sans nulle chose pour les côtés ».

La venue du Marquis de Vardes, ami de « Grignan » arrivant de Provence la comble de joie d'autant qu'il plaît à Termes « *Leurs esprits se sont frappés d'un agrément égal. Ç'a été un coup double* » (13 septembre 1677) et ce malgré ses soucis pour sa famille. Son fils est au combat et l'enfant de sa fille né prématurément est « *un pichon un peu tordu* », il mourra à seize mois.

Un autre nom revient fréquemment dans sa correspondance, celui de sa grande amie Madame de La Fayette. L'auteur de la Princesse de Clèves lui avait écrit alors qu'elle avait vingt ans : « *Sachez donc, Madame, si par hasard vous ne le saviez pas, que votre esprit pare et embellit si fort votre personne qu'il n'y a point sur la terre de si charmante, lorsque vous êtes animée dans une conversation dont la contrainte est bannie [...] votre présence augmente les divertissements et les divertissements augmentent votre beauté, lorsqu'ils vous environnent.* »

Durant ce séjour, le bon abbé d'Hacqueville a cherché, à Paris, un logis pour Madame de Sévigné qui doit quitter la rue Thorigny, logis assez vaste pour qu'il puisse aussi accueillir les Grignan tout en leur laissant une grande liberté. C'est l'hôtel Carnavalet qui devient la carnavalette sous sa plume. Elle était heureuse de ces aménagements : « *Cela sera d'une grande commodité pour toutes deux et bien de la peine épargnée de n'avoir point à nous chercher. Il y a des heures du soir et du matin pour ceux qui logent ensemble, qu'on ne remplace point quand on est pêle-mêle avec les visites, de plus, rien n'est plus honnête, nul meilleur marché que de loger ensemble* » (13 septembre 1677). Son homme d'affaire n'est pas assez rapide, à ses yeux, tant est grand le souhait de s'installer dans cette nouvelle demeure.

Femme du monde, friande des « potins » de la Cour, la marquise durant son premier voyage suit les traces de Madame de

Montespan qu'elle surnomme, tantôt la Belle Madame, tantôt Quanto ou Quantova, elle se fait conter partout « *ce qu'elle dit, ce qu'elle mange, où elle dort* ». « *Elle est dans une calèche à six chevaux, avec la petite de Thianges. Elle a un carrosse derrière, attelé de la même sorte avec ses filles. Elle a deux fourgons, six mulets, et dix ou douze cavaliers à cheval, sans ses officiers. Son train est de quarante-cinq personnes. Elle trouve sa chambre et son lit tout prêts ; en arrivant, elle se couche et mange très bien[...] Elle jette beaucoup de louis d'or partout fort charitablement et de fort bonne grâce. Elle a tous les jours du monde un courrier de l'armée* » (16 mai 1676).

« *Madame de Montespan est à Bourbon, où Monsieur de la Vallière avait donné ordre qu'on la vint haranguer de toutes villes de son gouvernement ; elle ne l'a point voulu. Elle a fait douze lits à l'hôpital, elle a donné beaucoup d'argent, elle a enrichi les capucins. Elle souffre les visites avec civilité* » (17 mai 1676).

Le fils légitime de Madame de Montespan (le futur duc d'Antin) âgé de dix ans, était, à ce moment-là, logé au château de Pomay, son père, le marquis de Montespan l'ayant laissé aux bons soins de madame Fouquet durant un séjour à Paris. Madame Fouquet, ayant vraisemblablement amené l'enfant à sa mère à Bourbon, joua alors sa partie « *Sans rien demander de positif, elle eut un art à faire voir les horreurs de son état et la confiance qu'elle avait en sa bonté, qui ne peut venir que de Dieu, ses paroles m'ont paru toutes choisies pour toucher un cœur, sans bassesse et sans importunité* » (17 mai 1676).

Le 8 juin 1676, madame de Sévigné décrit avec emphase le départ de madame de Montespan : « *Elle partit jeudi de Moulins dans un bateau peint et doré, et meublé de damas rouges par-dedans, que lui avait fait préparer Monsieur l'Intendant, avec mille chiffres, mille banderolles de France et de Navarre ; jamais il n'y eut rien de plus*

galant. Cette dépense va à plus de mille écus, mais il en fut payé tout comptant par la lettre que la belle écrivit au Roi dans le même temps, qui n'était pleine, à ce qu'elle lui dit, que de cette magnificence. Elle ne voulut point se montrer aux femmes, mais les hommes la virent à l'ombre de M. Morant, l'intendant. Elle s'est embarquée sur l'Allier, pour trouver la Loire à Nevers, qui la doit mener à Tours, et puis à Fontevault, où elle attendra le retour du Roi, qui est différé par le plaisir qu'il prend au métier de la guerre. Je ne sais si on aime cette préférence. »

Il semble bien que les rhumatismes de madame de Sévigné la laissèrent en paix durant quelques années. Au printemps 1686 cependant, elle a une nouvelle alerte, un rhumatisme vient et disparaît. Elle renonce donc à aller aux eaux. Y renonce-t-elle, ainsi que le suggère Roger Duchêne à cause de la santé du Bien-Bon ?

En 1687, après la mort de celui-ci, le 29 août, mort qui l'affecte tout particulièrement, elle quitte brutalement Paris pour se rendre à Vichy le 16 septembre pensant à la fois soigner ses maux physiques « *guérir tout au moins mon imagination sur des manières de convulsions de la main gauche et des visions de vapeur qui me font craindre l'apoplexie* » (13 novembre 1687) mais aussi comme dérivatif à ses humeurs chagrines.

Sa route est la même qu'en 1676, mais les chemins sont meilleurs. « *C'est une chose extraordinaire que leur beauté [...] ce sont des mails et des promenades partout, toutes les montagnes aplanies, la rue d'enfer, un chemin de paradis [...] les intendants ont fait des merveilles, et nous n'avons cessé de leur donner des louanges* » (20 septembre 1687). Le temps de plus fut magnifique. « *Vous devez encore faire des excuses au temps que vous aviez accusé de trahison. Jamais, je dis jamais, il n'en fut plus parfait, plus solide et plus sincère,*

car les brouillards du matin ne nous ont même pas laissées dans l'embarras » (20 septembre 1687) écrit-elle à Madame de Grignan qui avait craint pour elle le froid.

À Nevers, décision brutale : abandon de Vichy pour Bourbon et ce pour deux raisons : sa compagne de voyage est alors Madame de Chaulnes qui se rend à Bourbon, la deuxième raison, c'est que « *L'eau de Bourbon ressemble quoiqu'on dise à l'eau de Vichy* ». Elle est persuadée que sa fille même, chaude partisane de Bourbon, lui dirait : « *Allez à Bourbon, la providence le veut.* »

Le dernier parcours fut plus dur : « *une pluie continuelle, des chemins endiablés, toujours à pied de peur de verser dans des ornières effroyables... Et ce jour ensuite de cinq délicieux, éclairés du soleil et d'un pays, et des chemins fait exprès* » (22 septembre 1687).

Les deux buveuses d'eau logent à leur arrivée le 21 septembre dans le même logement où a séjourné Madame de Montespan au mois d'août, la maison du sieur Fauconnier comme l'indique Augustin Bernard.

Suivant l'usage, toutes deux se rendent à la messe aux Capucins et vont voir les puits bouillants. Fort entourées, elles retrouvent maintes gens de leur monde. Mais Madame de Sévigné a perdu une partie de sa verve et ses descriptions sont moins alertes. De plus, l'état désastreux des buveurs l'impressionne. « *Il y a ici des gens estropiés et à demi morts qui cherchent des secours dans la chaleur bouillante des puits (les uns sont contents, les autres non), une infinité de restes et de menaces d'apoplexie : c'est ce qui tue* » (27 septembre 1687). Un constat s'impose : « *Nous sommes les plus saines Madame de Chaulnes et moi.* »

Alors qu'il y avait à l'époque à Bourbon une vie mondaine très active, il n'en paraît aucune trace dans les lettres de Madame de Sévigné. Pourtant nombreux sont les témoignages de l'éclat de Bourbon.

Françoise de Rochechouart, nièce de Madame de Montespan avait célébré Bourbon dans des vers médiocres :

*Nous avons le plaisir de nous trouver ensemble,
D'y rire, d'y jouer, soit chez un cardinal,
Soit chez un duc et pair,
Ou chez un maréchal,
Les titres à Bourbon y sont abondants :
Cardinaux, princes, ducs et maréchaux de France,
Ministres, présidents, abbés, religieux.*

Paul Scarron lui-même avait décrit de façon pittoresque les buveurs d'eaux dans les légendes de Bourbon (1641-1642) dédiées à Marie de Hautefort.

Madame de Sévigné commence sa cure le 23 septembre, elle prend les eaux de Bourbon pendant trois jours, celles de Vichy pendant sept jours, à nouveau celles de Bourbon, six jours. Elle prend neuf bains et trois médecines et chante les louanges de ces eaux qu'elle décriait très fort en 1676 et 1677. Est-ce pour rassurer Madame de Grignan fort mécontente de sa décision et qui la blâme ainsi que Madame de La Fayette d'avoir délaissé Vichy pour Bourbon :« *Elles sont douces et gracieuses et fondantes ; elles ne pèsent point. J'en fus étonnée et gonflée le premier jour mais aujourd'hui je suis gaillarde. On les rend de tous les côtés ; point d'assouplissement, point de vapeur. Si je continue à m'en trouver si bien, je ne me servirai point de celle de Vichy, que l'on fait venir ici en un jour ; jamais union ne fut*

si parfaite entre deux rivales. On les fait réchauffer dans le puits le plus bouillant de ceux qui sont ici ; on les fait boire comme les autres. Celles-ci reçoivent celles-là dans leur sein ; c'est cela précisément le même degré de chaleur, car les bouteilles y sont comme dans leur propre maison. J'étais dégoûtée du réchauffement de Paris avec de méchants fagots froids, mais la chaleur d'ici me plaît infiniment, et l'on y fait la vie des eaux, qui est tout uniforme et tout appliquée à la santé » (25 septembre 1685).

Il était courant à cette époque, semble-t-il, de prendre les eaux de Vichy à Bourbon et d'alterner.

Son médecin Amyot la ravit comme il avait ravi Boileau, Madame de Sully et son cousin Coulanges. « *C'est un homme ennemi, raisonnablement de la saignée, qui approuve les capucins, qui m'assure que tous mes petits maux viennent de la rate, et que les eaux de Bourbon y sont spécifiques. Il aime fort Vichy, mais il est persuadé que celles-ci me feront pour le moins autant de bien. Pour la douche il me la fera donner si délicatement qu'il ne veut point du tout me la donner » (22 septembre 1687). C'est également l'avis du petit apothicaire de son médecin « *qui est la capacité et la sagesse et l'expérience même* ». Son médecin bourbonnais qui connaît et estime le docteur Alliot, un de ses médecins à Paris, avait informé celui-ci « *que le remède est trop violent et plutôt capable d'alarmer les nerfs que de les guérir, qu'en purgeant les humeurs et recevant les sueurs que les bains chauds me donneront, il prétend suffire à tout* » (22 septembre 1687). La marquise est persuadée qu'« *Il parle de bon sens, et (la) conduira avec une attention extrême* ». Quant aux bains « *balsamiques et charmants* » ils sont « *délicieux* » d'autant qu'avant qu'ils ne finissent, M. Amyot « *prétend me mettre un peu d'eau chaude, qui fera la sueur sans violence que nous voulons* ». À nouveau, elle ne tarit pas d'éloge. « *Je crois qu'il est difficile de contester**

un homme sur son pallier qui a tous les jours des expériences » (27 septembre 1687). Dernier hommage au vieux Delorme, la prise comme médecine de sa poudre mais aussi du crocus¹⁵, « *c'est le bon pain* » comme disait Delorme. « *Il ne m'a point fait vomir, et m'a purgée doucement.* »

La vie est bien réglée à Bourbon comme elle le fut à Vichy. « *Tout Bourbon écrit présentement ; demain matin tout Bourbon fait autre chose. C'est un couvent. Hélas ! du serein, bon Dieu ! où le pourrions-nous prendre ? Il faudrait qu'il y eût de l'air* » (27 septembre 1687).

À ses yeux, Bourbon ne souffre pas la comparaison avec Vichy « *Quant au pays je ne comparerai jamais le plus beau et le plus charmant du monde avec le plus vilain et le plus étouffé* » (7 octobre 1687).

Nulle description de danseurs et musiciens. Aucune notation de lecture. Plus de comparaison avec l'Astrée. Se souvenait-elle des couplets de son cousin :

*Hélas je n'ai point vu dans cette contrée
L'incomparable Astrée
Ny l'amoureux Céladon
Sur les bords du Lignon.*

Point de trace non plus dans sa correspondance de promenades comme elle savait le faire à Vichy et pourtant, Bourbon aussi avait de belles promenades. « *Notre charrette mal graissée reçoit et fait des visites. Nous allons par les rues, mais nous nous gardons bien d'avoir une âme* » (27 septembre 1687).

15. Le *crocus metallorum*, ainsi appelé à cause de sa couleur rouge, était produit par combustion à partir d'un mélange à parties égales de nitre et d'antimoine pulvérisé.

Encore sur le choc de la mort du Bien Bon, Madame de Sévigné meurtrie avait-elle perdu son âme ?

Durant ce séjour, elle est choyée par madame de Chaulnes « *rien n'est pareil aux soins qu'elle a de moi ; elle songe plus à ma santé qu'à la sienne, et parce qu'elle voit qu'elle m'a détournée de Vichy c'est elle qui fait venir ici les eaux de Vichy pour en prendre si on le juge à propos* » (25 septembre 1685).

La marquise affirme qu'elle fait tous ses remèdes « *avec une règle et une mesure dont elle eût été incapable sans madame de Chaulnes* » (9 octobre 1687). Elle surveille son régime : « *point de sauces, point de ragoût. J'espère bien jeter un peu cet hiver le froc aux orties dans notre jolie auberge* » (27 septembre 1687).

Cette abstinence fut mal supportée par Philippe Emmanuel de Coulanges qui, en mai et en juin 1680 avait fait une cure à Bourbon. C'est en chanson qu'il s'exprime :

*Ah ! Qui peut vivre sans maladie
Que Bourbon est un triste séjour
Quand pourrai-je à ma fantaisie
Boire frais, mener joyeuse vie
Courir la nuit et dormir le jour ?*

De Milly sur le chemin de retour, elle écrit à sa fille : « *Je me porte si bien et les esprits¹⁶ sont si bien réconciliés avec la nature que je ne vois pas pourquoi vous ne m'aimerez point* » (24 octobre 1687).

Ce fut la dernière fois que madame de Sévigné prit les eaux. Elle vécut encore huit ans s'éteignant à Grignan le 17 avril 1696.

16. Il s'agit, suivant l'expression du temps et ainsi que le définit R. Duchêne, des esprits animaux qui commandent les mouvements, un temps entravés par les rhumatismes.

Ces lettres sont un témoignage vivant de la vie dans les villes d'eaux, une description parfois sévère des médecins de son temps, moins sévère toutefois que celle de Molière, elle n'épargne pas les personnages qu'elle a fréquentés, dont elle se moque avec délectation tout en nous faisant partager avec précision et malice les « supplices » des traitements et le plaisir des divertissements.

III. MEMBRES ET AMIS DE L'ACADÉMIE

MEMBRES HONORAIRES

M. le Préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie depuis 1801.

M. le Maire de Nîmes, membre ès qualités, Hôtel de Ville, 30000 Nîmes.

M.le Président du Conseil général du Gard, membre d'honneur ès qualités. Hôtel du Département, rue Guillemette, 30000 Nîmes.

1982 Frédérique HÉBRARD (Mme Louis VELLE, née CHAMSON), Ch. de la L.H., Coin perdu, Hameau des Bures, 78630 Orgeval (Seine-et-Oise).

1987 Jean d'ORMESSON, de l'Académie française, Grand Off. de la L.H., 10, avenue du parc Saint-James, 92200 Neuilly.

1988 Odile RIO, majoral du Félibrige, Cité Blanc Clair, Trinquetaille, 13200 Arles.

1990 André VERNET, membre de l'Institut, "Les Hespérides", 16, rue des Bénédictins, 30000 Nîmes.

1991 Jean-Charles LHEUREUX, Ch. de la L.H., médaille de la Déportation et de l'Internement, Off. Palmes Acad., Le Mas neuf, 5, avenue Vincent Auriol, 30230 Rodilhan.

1991 Jean-Marie GRANIER, membre de l'Institut, Grand Off de la L.H., Musée Marmottan, 2, rue Louis Boilly, 75016 Paris.

1993 André BONNET, 201, impasse du Pissadou, route de Sauve, 30900 Nîmes.

- 1994 Claude ESCHOLIER, Croix de guerre 39-45, directeur honoraire de l'École des Beaux-Arts de Nîmes, 731, chemin Mas de Roulan, 30000 Nîmes.
- 1996 Victor LASSALLE, conservateur honoraire du Patrimoine, Off. Palmes Acad., Ch. Arts et Lettres, Ch. Ordre nat. du Mérite, 66, impasse de la Vaunage, 30900 Nîmes.
- 2002 Aimé VIELZEUF, Croix de guerre 39-45, Médaille du Combattant, Médaille du Combattant volontaire de la Résistance, Off. Palmes Acad., professeur de collège (honoraire), 80, avenue Jean-Jaurès, 30900 Nîmes
- 2004 André GOURON, Ch. Palmes Acad., La Boussierelle, Vailhaugues, 34570 Pignan.
- 2004 Jean SABLOU, Ch. de la L.H., Off. Arts et Lettres, directeur honoraire des Archives départementales de l'Hérault, 702, avenue Maréchal Leclerc, 34000 Montpellier.
- 2006 Emmanuel LEROY-LADURIE, de l'Académie française, 2, avenue de Versailles, 75005 Paris.
- 2006 Philippe JOUTARD, recteur d'Académie, 10, rue Edgard-Faure, 75015 Paris.
- 2006 Constantin VAGO, membre de l'Académie des Sciences, Ch. de la L.H., Off. Ordre du Mérite, directeur du centre de recherches de pathologie comparée, CNRS, 30380 Saint-Christol-les-Alès
- 2006 René RÉMOND, de l'Académie française.

MEMBRES RÉSIDANTS

(36 académiciens)

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens	Prédécesseurs
1	30-01-1981	Robert DEBANT, Ch .Ordre nat. du Mérite, Off. Arts et Lettres, Ch. des Palmes Acad. Archiviste-paléographe, directeur honoraire des Archives du Gard, 27, rue Cité Foulc, 30000 Nîmes.	Jules Davé
2	8-01-1981	Aimé BONIFAS, Off. de la L.H., Comm. Ordre nat. du Mérite, Médaille militaire, Croix de guerre 39-45, Croix du combattant volontaire de la Résistance, Médaille de la France libérée, Médaille de la Déportation, Médaille des Evadés, pasteur de l'Église réformée, 36 bis, rue Florian, 30900 Nîmes.	Henri Chabrol
3	2-12-1983	Christiane LASSALLE-GUICHARD, conservateur honoraire du Patrimoine, 66, impasse de la Vaunage, 30900 Nîmes.	André Modeste
4	22-12-1984	Marc CHAUSSE, Architecte DPLG, 1, bd Alphonse Daudet, 30000 Nîmes.	Pierre Abauzit
5	7-02-1986	Georges SAPÈDE, ingénieur honoraire 13, rue Fernand Pelloutier, 30900 Nîmes.	Dr Jean Paradis

6	6-02-1987	Jean MÉNARD, Ch. des Palmes Acad. avocat à la Cour, anc. bâtonnier, 10, rue Sainte-Anne, 30900 Nîmes.	Edgar Tailhades
7	23-10-1987	Louis DURTESTE, Ch. de la L.H., anc. officier de marine et ingénieur, DEA d'Histoire, 41, rue Roussy, 30000 Nîmes.	Jean Théron
8	17-02-1989	Paul MAUBON, médecin vétérinaire, 155, chemin du Perdigal, 30900 Nîmes.	Abbé René André
9	20-12-1991	Marcelle VIALA, professeur honoraire, 6, rue Deyron, 30000 Nîmes.	Jean Brunel
10	7-02-1992	Charly-Sam JALLATTE, Ch. de la L.H. Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, doct. en médecine, 13, bd Gambetta, 30000 Nîmes.	Jean-Charles Lheureux
11	6-11-1992	Daniel-J. VALADE, Ch. de la L. H, Officier de Ordre nat. du Mérite, Commandeur des Palmes Acad, Qff. Arts et Lettres, enseignant. Le Vulcain, 17, place Bir-Hakeim, 30000 Nîmes.	André Nadal
12	18-06-1993	Hélène DERONNE, professeur d'Histoire de l'Art, Université d'Avignon, 9, rue Aristide Dumont, 30000 Nîmes.	Jean Roger
13	18-06-1993	Yvon PRADEL, Ch. de Ordre nat. du Mérite, Off. Palmes Acad., 12, rue Saint-Laurent, 30900 Nîmes.	Joachim Durand
14	10-06-1994	Roger GROSSI, Ch. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, pasteur, 6, rue Rouget de Lisle, 30000 Nîmes.	Maurice Aliger
15	2-12-1994	Gilles DERVIEUX, Ch. des Palmes Acad. Chev. Ars et Lettres, chemin des Adaunajols, Bernis, 30620 Uchaud.	Félix Villeneuve

16	28-04-1995	André COSTABEL, Ch. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Com. Mérite agricole, 3, rue du Moulin à vent, 30540 Milhaud.	Edouard Drouot
17	16-02-1996	Pascal GOUGET, doct. en médecine, biologiste, 3, rue de la Station, 30820 Caveirac.	Claude Escholier
18	16-02-1996	Charles PUECH, Ch. de la L.H., de l'ordre nat. du mérite et des Palmes Acad. président de Chambre honoraire à la Cour d'Appel, 11 bis, rue Notre-Dame, 30000 Nîmes.	René Panet
19	18-04-1997	Guilhem FABRE, directeur de recherches au C.N.R.S., 189, av. Joséphin Péladan, 30000 Nîmes.	Victor Lassalle
20	18-04-1997	Jean-Marc ROGER, professeur, 2, rue de l'Aiguillon, 30111 Congénies	Pierre Clavel
21	3-04-1996	Catherine MARÈS, professeur agrégée de Lettres, Mas des Bressades, 30129 Manduel.	Pierre Fabre
22	17-06-1998	Gabriel AUDISIO, professeur d'Histoire moderne, Université de Provence. L'Ermitage - 243 ch. de la Cigale, 30900 Nîmes.	Jacques Larmat
23	5-11-1999	Christian SALENSON, 6, rue Salomon Reinach, 30000 Nîmes.	Chanoine Fayolle
24	7-01-2000	Bernard CAVALIER, doct. en médecine, 312B, rue des Quatre Pylons, 30900 Nîmes.	René Bosc
25	2-03-2001	Henri HUGUES, préfet honoraire, 2, quai Clémenceau, 30000 Nîmes.	Jean Laurent
26	15-06-2001	Jacques GALTIER, pasteur, 27, rue de Calvas, 30000 Nîmes.	René Château
27	5-10-2001	Jacques LÉVY, professeur, 23, rue Aimé Longuet, 30000 Nîmes.	Lucien Simon

28	15-03-2002	Monique KUNTZ, bibliothécaire honoraire, Les Eygalades B, 116, rue Edmond, Carrière, 30900 Nîmes.	Janine Reinaud
29	16-02-1996	Antoine BRUGUEROLLE, architecte, 5, rue Séguier, 30000 Nîmes.	Lucien Frinaud
30	18-04-1997	Bernard MOUNIER, producteur-réalisateur T.V., 6, impasse des Cols verts, 30870 Clarensac.	Aimé Vielzeuf
31	16-04-2004	Micheline POUJOLAT, professeur de lettres, 7, rue Godin, 30900 Nîmes.	Noël Cannat
32	30-04-2004	Brigitte MAURIN, docteur ès lettre, 8 a, rue Quatrefoies, 30000 Nîmes.	Christian Liger
33	14-01-2005	Bernard FONTAINE, avocat, 5, rue Jean-Jacques Rousseau, 30600 Vauvert.	Jean Goujon
34	3-11-2006	Pierre MARÈS, doct. en médecine, 50 impasse Pellecuer, 30900 Nîmes	Paul Tempier

CLASSE MEMBRES NON RÉSIDANTS

(24 académiciens)

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens
1	4-03-1956	Jacques BOMPAIRE, Ch. de la L.H. professeur émérite à la Sorbonne, 36, descente de l'Olm, 30380 Saint-Christol-lès-Alès.
2	18-12-1987	Edmond REBOUL, médecin général (C.R.), Off. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Croix de guerre 39-45, Médaille du Combattant volontaire, Off. Palmes Acad., Ch. Arts et Lettres, La Porte d'Azur, 1, rue Jenner, 83150 Bandol.
3	27-06-1988	Jean-Charles BALTY, 1, avenue de la Résistance, 82600 Aucamville.
4	27-06-1988	Pierre CLÉMENT, docteur en droit, ancien élève H.E.C., 603, ch. Chaudebois, 30700 Alès.
5	24-06-1988	Mgr Jean THOMAS, 3, place de l'Evêché 30700 UZÈS.
6	15-12-1989	Alain GIRARD, conservateur départemental des musées, 65, rue du 8 mai 1945, 30130 Pont-Saint-Esprit.
7	24-05-1991	Louis PICARD, 23, av. de la République, 30820 Marguerittes.
8	1-10-1993	Henry de SEGUINS-COHORN, Off. de la L.H., Officier de cavalerie en retraite, La Valentine, 9, rue des Carmélites, 30700 Uzès.

- | | | |
|----|------------|--|
| 9 | 10-06-1994 | Robert SAUZET, docteur ès Lettres, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines, 78, rue Avisseau, 37000 Tours. |
| 10 | 5-12-1997 | Maurice CONTESTIN, professeur, 35, bd. Maréchal-Joffre, 30300 Beaucaire. |
| 11 | 9-04-1999 | Bartolomé BENNASSAR, professeur émérite à l'Université de Toulouse, 2 bis, rue du Grand-Couvent, 30000 Nîmes. |
| 12 | 4-06-1999 | Daniel TRAVIER, Ch. de la L.H., 30270 Saint-Jean-du-Gard. |
| 13 | 15-12-2000 | Guy POULON (Philippe Sénart), Off. de la L.H. 26, rue Daubenton, 75005 Paris. |
| 14 | 5-12-2000 | Maurice AGULHON, Professeur au Collège de France, 6, rue Victor-Hugo, 30400 Villeneuve-lès-Avignon. |
| 15 | 15-12-2000 | Jacqueline LEROY, conservateur général des bibliothèques (honoraire), Ch. de la L.H., Ordre National du Mérite, Ch. Palmes Acad., La Croix du Sauveur, ch. de Servières, 13210 Saint-Rémy-de-Provence. |
| 16 | 19-03-2004 | Rose JURGENSEN, Médaille de la Résistance, Ch. de la L.H. et des Palmes Acad., Mas de Mayac, 30700 Uzès. |
| 17 | 19-03-2004 | Alain AVENTURIER, ingénieur physico-chimiste, directeur de recherche, 470, rue du Stade, 34830 Clapiers. |
| 18 | 13-05-2005 | Sabine TEULON-LARDIC, professeur au Conservatoire de musique, 7, rue des Primevères, 34000 Montpellier. |
| 19 | 3-05-2005 | Pierre-Yves KIRSCHLEGER, prof. agrégé d'histoire, 3 cours Gambetta, 34000 Montpellier. |
| 20 | 19-05-2006 | Paule PLOUVIER, docteur ès lettres, Jardin aux Fontaines, bât. A2, 140 rue du Pioch de Boutonnet, 34100 Montpellier. |

CORRESPONDANTS

- 1972 Pierre COUETARD, 538, avenue de Lattre de Tassigny,
83000 Toulon
- 1973 Armand BRUNEL, mètre d'Obro du Félibrige, médaille guerre
d'Algérie, agriculteur, 30210 Vers-Pont-du-Gard.
- 1973 Robert BADOUIN, professeur à la Faculté de Droit, membre
titulaire de l'Académie d'Agriculture, Villa Au Hazard,
86, rue Combe de Bonesta, 34000 Montpellier.
- 1975 Mme de DAVID-BEAUREGARD, Ch. Arts et Lettres, Château de
Villevieille, 30250 Sommières.
- 1976 Frédéric BAZILE, directeur du Centre de Recherche et de
Documentation préhistorique de Vauvert, rue Jean-Jacques
Rousseau, 30600 Vauvert.
- 1976 Alain ALBARIC, agriculteur, homme de Lettres, Mas des Quarante
Sols, 30220 Aigues-Mortes.
- 1977 Jacques HENRI-ROBERT, professeur, 31, allée Lavoisier, 93250
Villemonble.
- 1978 François BOYER, 38 ter, rue de Paris, 94479 Boissy-Saint-Léger.
- 1978 Michel COURTY, professeur de collègue, 3, rue Jean-Moulin, 54490
Piennes.
- 1978 René GONDRAN, Ch. de la LH., sous-préfet honoraire,
09290 Gabe.
- 1980 Fernand LEONARD, professeur, « Le Galatras », chemin de Planque,
30170 Saint-Hippolyte-du-Fort.
- 1981 Maurice CASTANIER, industriel, 26, place du Plan, 30440 Sumène.
- 1981 André HAON, professeur, Ch. Arts et Lettres, Saint-Hilaire-d'Ozilhan,
30210 Remoulins.
- 1982 André NICOLAS, La Vaisserie, 48160 Le Collet-de-Dèze.
- 1982 Alain NICOLAS, 58, impasse de la Rasclauze, Cabrières,
30210 Remoulins.

- 1983 Elio MOSELE, recteur des Universités de Vérone, via dell Artigliere 8, 37129 Verona (Italie).
- 1983 Jean-Claude BESSAC, maître carrier, technicien au C.N.R.S., 5, rue de la Calade, 30730 Montpezat.
- 1983 Mme BENEL-CAUTELOU, docteur ès lettres, 2, rue de Bernis, 30000 Nîmes.
- 1984 René EVESQUE, préhistorien, « Las Soleilhadas », 07140 Les Vans.
- 1984 Robert DORIA, C. Ordre pontifical de Saint-Sylvestre, 14, rue des Bénédictins, 30000 Nîmes.
- 1985 Rainer RIEMENSCHNEIDER, professeur honoraire, Résidence La Guirlande, B 3, 54, rue Tour Gayraud, 34 Montpellier.
- 1986 Aimé TEMPIER, doct. méd., 43 bis, rue de Roussy, 30000 Nîmes
- 1988 Jean CHARLIER, général de brigade aérienne (C.R.), Ch. de la L.H., Off. de l'Ordre national du Mérite, médaille de l'Aéronautique, 13, rue du Bosquet, 30230 Rodilhan.
- 1988 Ariel BALMASSIERE, architecte DPLG, 2, rue Port Royal, 30700 Uzès.
- 1988 Lysie STEPHAN, sociétaire de la Société des Poètes français, 30460 Cognac.
- 1988 Armand COSSON, professeur agrégé d'Histoire, 1, rue des Palmiers, 30000 Nîmes.
- 1988 Serge VELAY, directeur de production au Comité départemental de la Culture, 10, rue Cart, 30000 Nîmes.
- 1989 Philippe CHAREYRE, 16, rue Nelson-Mandela, 64000 Pau.
- 1989 Jean-Maurice ROUQUETTE, président de l'Académie d'Arles, conservateur en chef honoraire des Musées d'Arles, 24, rue du Grand Couvent, 13200 Arles.
- 1990 Max GOURGAS, 25, rue de la Vièle, 30660 Gallargues.
- 1990 Xavier GUTHERZ, conservateur régional de l'archéologie, 5, rue de la Salle de l'Évêque, 34000 Montpellier.
- 1991 Marc CÉLIE, archéologue, 6, rue Général-Perrier, 30000 Nîmes.
- 1991 Claude VERMEIL, docteur en médecine, 1, rue Saint-Yon, 30000 Nîmes.
- 1992 Robert COURTIEU, colonel d'aviation (E.N.), Ch. de la L.H., Off. de l'Ordre nat. du Mérite, 94, chemin de Saint-Etienne d'Alensac, 30100 Alès.

- 1992 Michel CHRISTOL, professeur à la Sorbonne, 27, bd. Jourdan, 75690 Paris.
- 1992 Pierre VARENE, directeur-adjoint de l'Institut de recherche sur l'antiquité, Clos St Jacques - Bât. B, 32 Avenue Philippe Solari, 13090 Aix-en-Provence.
- 1994 René BRETON, ancien professeur d'Histoire, Ch. Ordre national du Mérite, Off. des Palmes Acad., 4, rue de Provence, 30650 Saze.
- 1994 Jean-Élie CASTAN, ancien colonel de l'Armée de l'Air, Ch. de la L.H., Croix de Guerre 39-45, médaille de la Résistance, 190, rue André Simon, 30900 Nîmes.
- 1994 Pierre MONTEILS, ancien intendant des lycées de Nîmes, commandeur des Palmes Acad., 58 bis, avenue Jean-Jaurès, 30900 Nîmes.
- 1994 Laurent PUECH, conservateur du Musée cévenol du Vigan, Rochebelle, Avèze, 30120 Le Vigan.
- 1995 Gabriel JANDOT, professeur Université de Nîmes, Villa « Aux Rocs », 13, avenue de la Chicanelle, 34400 Saturargues.
- 1995 Georges LAVAL, organiste, 11, rue de l'Aspic, 30000 Nîmes.
- 1995 Hélène FAGE-GALTIER, professeur, 16 bis, rue Pitot prolongée, 30000 Nîmes.
- 1995 Bernard MOREAU, directeur des services des archives de l'Assemblée nationale, 13, Avenue des Arts, 94100 Saint-Maur-des Fossés
- 1995 Jean- Paul BUREAU, professeur médecine, 12, rue Charles-Gide, 34170 Castelnau-le-Lez.
- 1995 René MÉJEAN, Off. de la L.H., Com. Ordre nat. du Mérite, Croix de Guerre 39-45, général (C.R.), château de Plaisance, 30420 Calvisson.
- 1996 Martine PEYROCHE d'ARNAUD de SARAZIGNAC, chemin de la Fontaine aux Bœufs, 30700 Uzès.
- 1996 Jean-Pierre CABOUAT, ancien ambassadeur, Off. de la L.H., G. Off. Ordre nat. du Mérite, Croix de Guerre 39-45, médaille de la résistance, 14, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.
- 1996 Raymond HUARD, Ch. Palmes Acad., professeur émérite d'Université, 408, chemin de Valdegour, 30900 Nîmes.
- 1996 Robert LEYDET, Ch. de la L.H., Ch. Ordre nat. du Mérite, 30350 Domessargues.
- 1996 Elie PELQUIER, C.N.R.S., avenue Font-Mosson, 34570 Montarnaud.

- 1996 Georges PINCEMAILLE, Ch. Ordre nat. du Mérite, 234, chemin de Mestre-Roumieu, 30900 Nîmes.
- 1996 Christian SALENDRES, curé de Saint-André-de-Majencoules.
- 1996 Lucien VAUCLARE, 18, rue Charloun-Rieu, 30000 Nîmes.
- 1997 Michel JAS, pasteur, 8, rue Bonfa, 30000 Nîmes.
- 1997 Pierre MAZIER, 6, rue de Soissons, 30000 Nîmes.
- 1997 Michèle PALLIER, 2, rue Briçonnet, 30000 Nîmes.
- 1998 Olympe BHELY-QUENUM, sociologue, O. N. du Bénin, 30190 Garrigues Sainte-Eulalie.
- 1998 Pierre CHILLET, cadre supérieur Télécom, écrivain (Hervé PIJAC) 36, rue Champ de la Blanche, 34980 Saint-Chély-du-Fesc.
- 1998 Guy DUGAS, professeur d'Université, 250, rue Paul Valéry, 34400 Lunel.
- 1998 Claude-Annik GAIDAN, 498, avenue Kennedy, 30900 Nîmes.
- 1998 Alain GAS, photographe, 30350 Maruéjols-les-Gardon.
- 1998 Jean-Yves LAUNAY, magistrat, Ch. LH., Off. Ordre national du Mérite, Off. Palmes Acad., 241, rue Carnot, 30220 Saint-Laurent-d'Aigouze.
- 1998 Thierry MARTIN, professeur, 10, boulevard Anatole-France, 30100 Alès.
- 1999 Nicole AGUSSOL, magistrat, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Paris, 3, rue Montjardin, 30000 Nîmes.
- 1999 Bernard BASTIDE, enseignant, 18, rue d'Alembert, 75014 Paris.
- 1999 Guy COMBES, principal de collège, Off. Palmes Acad., La Résidence A, 38, rue de Montauray, 30000 Nîmes
- 1999 Anny HERRMANN, professeur honoraire, Ch. Palmes Acad., 1, rue de la Jonquière, 30660 Gallargues-le-Montueux.
- 1999 Claire PAULHAN, attachée à l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine, chroniqueur littéraire au Monde, 85, rue de Reuilly, 75012 Paris.
- 2001 Françoise CUILLE-KUSEL, commissaire-priseur, 1, Grand'-Rue, 30510 Générac.
- 2001 Claude GAUSSENT, professeur d'histoire, 8, rue de la Poste, 30670 Aigues-Vives.
- 2001 Georges PONS, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Versailles, 4, rue du Portail, 30210 Rémoulins.

- 2001 Jean-Jacques ROUX, professeur d'histoire honoraire, 134, chemin des Aires, 30114 Nages-et-Solorgues.
- 2001 Nicole VRAY, docteur es lettres, Ch. Palmes académiques, 6, rue Georges Leygues, 44200, Nantes.
- 2002 Aurélia BORTOLIN, docteur en histoire, 34400 Saturargues.
- 2002 Jacques DESCHARD, lieutenant-colonel d'artillerie, 30610 St Jean de Crieulon..
- 2002 Jean-Michel FAIDIT, docteur ès sciences, 30190 Saint-Chaptes.
- 2002 Pierre LANVERS, PdG Sté Lanvers BIM-SA, Commandeur L.H. et Ordre national du Mérite, Croix de guerre, Médaille des Évadés, Palmes académiques, 12, quai de la Fontaine, 30900 Nîmes.
- 2002 Marie-Françoise MAQUART, docteur en histoire, quai Guizot, St Génies de Malgoirès, 30190 Saint-Chaptes.
- 2002 Jacques MEINE, docteur en Médecine, 28, av. des Quakers, 30111, Congénies.
- 2002 Monique MÉRIC, gérante de société, Ch. L.H., 11, impasse de l'Origan, 30900 Nîmes.
- 2003 Stéphane ALLUT, expert-comptable, Le Magot, 30170 Durfort.
- 2003 Dominique BORNE, agrégé d'histoire, doyen de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, 16, rue Saint-Sébastien, 75011 Paris.
- 2003 Jacques CADENE, juriste et administrateur de société, rue Jeanne d'Arc, 30000 Nîmes
- 2003 François CAPELIER, juriste, 2 rue du Pêcheur, 48400 Florac.
- 2003 Aline DURAND, maître de conférence en histoire du Moyen Âge, Université de Provence, 115, impasse des Dahlias, 30000 Nîmes.
- 2003 François PUGNIÈRE, docteur en histoire, 20, place Jean Robert, 30000 Nîmes.
- 2004 René CHABERT, docteur en neurobiologie, 122, rue de l'Espoir, St- Césaire, 30000 Nîmes.
- 2004 Jean-François MARÉCHAL, professeur honoraire d'histoire et de géographie, 22 ter avenue Hector Berlioz, 30320 Marguerittes.
- 2004 René MAUBON, musicologue, 13 B, rue des Bénédictins, 30000 Nîmes.
- 2004 Louis PAUTRAT, docteur ès sciences, 4, rue du Trident, 38100 Grenoble.

- 2005 Robert CHALAVET, direct. honoraire Centre hospitalier, docteur en droit, off. Ordre National du Mérite, 2, chemin de l'Hort Amoun, 34400 Saturargues.
- 2005 Robert CHAMBOREDON, agrégé d'histoire, 16, rue Rousselier, 30900 Nîmes.
- 2005 Jean-Louis MEUNIER, docteur ès lettres, 4, rue Turgot, 30000 Nîmes.
- 2005 Raphaële MOUREN, conservateur des bibliothèques, 136, bd de Sainte-Marguerite, 1309 Marseille.
- 2005 Marie-Claire PONTIER, archiviste paléographe, directrice des Archives de Gard, 22 rue des Chassaintes, 30900 Nîmes.
- 2006 Marcel BOURRAT, ingénieur (Institut national agronomique de Paris, École nationale du Génie rural), licencié en sciences économiques, 184, rue Clastre, 30640 Beauvoisin.
- 2006 Jean MATOUK, professeur agrégé des Facultés de Droit et Sciences économiques, 4, av. Feuchères, 30000 Nîmes.
- 2006 Rudiger STEPHAN, docteur ès lettres allemandes et françaises, 30360 Cruviers-Lascours.
- 2006 Pascal TRARIEUX, conservateur du Musée des Beaux Arts de Nîmes, 7, rue de la Trésorerie, Nîmes.

ACADÉMIES - SOCIÉTÉS SAVANTES ET ORGANISMES CORRESPONDANTS

FRANCE

- Abbeville - Société d'Emulation historique et littéraire d'Abbeville, Maison des associations, 8, place général de Gaulle, 80100 Abbeville.
- Agen - Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, B.P. 267, 9, bd de la République, 47007 Agen.
- Aix-en-Provence - Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles- Lettres d'Aix, musée Arbaud, 2 a, rue du Quatre Septembre, 13100 Aix-en-Provence.
Faculté des Lettres et des Sciences humaines, 29, avenue R. Schuman, 13100 Aix-en-Provence.
- Amiens - Société des Antiquaires de Picardie, 48, rue de la République, 80000 Amiens.
- Angers - Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers, Hôtel de Livois, 6, rue Emile Bordier 49100 Angers.
- Angoulême - Société Archéologique et Historique de la Charente, 44, rue de Montmoreau, 16000 Angoulême.
- Arles - Académie d'Arles, Museon Arlaten, 29, rue de la République, 13200 Arles.
- Arras - Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 12, place de la Préfecture, 62020 Arras.
- Auch - Société Archéologique et Historique, Littéraire et Scientifique du Gers, B.P. 16,13, place Salluste du Bartas, 32000 Auch.

- Autun - Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts, Hôtel Rolin, 3, rue des Bancs, 71400 Autun.
- Société d'Histoire naturelle et des Amis du muséum, 15, rue Saint-Antoine, 71400 Autun.
- Auxerre - Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, 1, rue Marie-Noël, 89000 Auxerre.
- Avesnes - Société Archéologique et Historique de l'arrondissement d'Avesnes, Hôtel-de-Ville, 59440 Avesnes.
- Avignon - Académie de Vaucluse, Hôtel Salvati-Palasse, 5, rue Galante, 84000 Avignon.
- Belfort - Société Belfortaine d'Emulation, B.P. 773, 90020 Belfort Cedex.
- Besançon - Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté, 20, rue Chifflet, 25000 Besançon.
- Besançon - Société d'Emulation du Doubs, Hôtel des sociétés savantes, 20, rue Chifflet, 25014 Besançon Cedex 6.
- Béziers - Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers, Hôtel Bergé, 14, rue des docteurs Bourguet, B.P. 4009, 34545 Béziers.
- Bordeaux - Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, Hôtel des Sociétés savantes, 1, rue Bardineau, 33000 Bordeaux.
- Bordeaux - Société Archéologique, 1, place Bardineau, 33000 Bordeaux.
- Bourges - Académie Berrichonne, 8, avenue Jean-Jaurès, 18000 Bourges.
- Brest - Société Archéologique du Finistère, Hôtel de Ville, 29200 Brest.
- Caen - Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, Hôtel d'Escaville, 12, pl. Saint-Pierre, 14 000 Caen.
- Cambrai - Société d'Emulation de Cambrai, 35, rue Saint-Georges, 59400 Cambrai.
- Cannes - Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, 1, avenue Jean de Noaille, 06400 Cannes.

- Carcassonne - Société d'Etudes scientifiques de l'Aude, 89, rue de Verdun, B.P. 106, 11022, Carcassonne Cedex.
- Chartres - Société Archéologique d'Eure-et-Loir, 1, rue Jehan Pocquet, 28000 Chartres.
- Châteaudun - Société Dunoise, 2, rue du cloître Saint-Roch, 28200 Châteaudun.
- Clermont-Ferrand - Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, 19, rue Bardoux, B.P. 20, 63018, Clermont-Ferrand.
- Colmar - Académie d'Alsace, Hôtel de la Chambre de Commerce, 1, place de la Gare, 68000 Colmar.
- Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar, musée d'Histoire naturelle et d'Ethnographie, 11, rue Turenne, 68000 Colmar.
- Dax - Société de Borda, 27, rue Cazade, 40100 Dax.
- Digne - Société Littéraire et Scientifique des Alpes de Haute-Provence, B.P. 30, 04100 Digne.
- Dijon - Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, 5, rue de l'Ecole-de-Droit, 21000 Dijon.
- Dunkerque - Société dunkerquoise d'histoire et d'archéologie, 4, rue Benjamin Morel, 59140 Dunkerque.
- Draguignan - Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de Draguignan et du Var, 21, Allées d'Azémar, 83300 Draguignan.
- Foix - Société préhistorique de l'Ariège, 1, 0, rue du Fourcat, 09000 Foix.
- Gap - Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 23, rue Carnot, 05000 Gap.
- Gard, sauf Nîmes :
- Alès - Académie Cévenole, 9 bis rue Louis-Blanc, 30100 Alès.
- Causses et Cévennes, Chambre de Commerce, rue Michelet, 30100 Alès.
- Bagnols-sur-Cèze - Société d'Etude des civilisations antiques bas-rhodaniennes, 4, avenue de l'Europe, 30200 Bagnols-sur-Cèze.

- Beaucaire - Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire, 6 bis, rue de Nîmes, 30300 Beaucaire.
- Lascours - Académie de Lascours, chez M. Broglia, rue du dr Arène, 30200 Bagnols-sur-Cèze.
- L'Estréchure - Val Borgne en Cévennes, Mairie, 30124 L'Estréchure.
- Genolhac - Lien des chercheurs cévenols, Font-vive, 3, Grand-Rue, 30450 Génolhac.
- Saint-Gilles - Société historique et archéologique, Bibliothèque municipale, 30800 Saint-Gilles.
- Saint-Jean du Gard - Les Amis de la Vallée borgne, chez M. Travier, Grand'rue, 30270, Saint-Jean-du Gard
- Villeneuve-lès-Avignon - Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux-Villeneuve, Mairie, 30400 Villeneuve-lès-Avignon.
- Laon - Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne, 28, rue Fernand Christ, 02000 Laon.
- Le Havre - Société Havraise d'Etudes diverses, Fort de Tourneville, 55, rue du 329e R.I., 76620 Le Havre.
- Le Mans - Société Historique et Archéologique du Maine, 17, rue de la reine Bérandgère, 72000 Le Mans.
- Le Puy-en-Velay - Société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire, rue Antoine Martin, 43000 Le Puy-en-Velay.
- Lille - Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pas-de-Calais, Archives départementales, 62000 Lille.
- Lyon - Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Lyon, 4, rue Adolphe-Max 69005 Lyon.
- Lyon - Société Historique, Archéologique et Littéraire de Lyon, 18, rue Dugas-Montbel, 69002 Lyon.
- Mâcon - Académie de Mâcon, Hôtel de Séneccé, 41, rue Sicorgne, 71000 Mâcon.
- Marseille - Académie de Marseille, 40, rue Thiers, 13001 Marseille.
- Mende - Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, 3, rue de l'Épine, B.P. 58, 48002 Mende Cedex.
- Metz - Académie nationale de Metz, 20, En Nexirue, 57000 Metz.
- Montbéliard - Société d'Emulation de Montbéliard, Hôtel Bernier-Rossel, 8, pl. Saint-Martin, 25 204 Montbéliard.

- Montauban - Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Montauban, rue du Collège, 82000 Montauban.
- Montbrison - La Diana, rue Florimond-Robertet, 42600 Montbrison.
- Montpellier - Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, BIU Espace Richter, 60, rue des Etats Généraux, 34965 Montpellier Cedex 2.
- Montpellier - Association des Amis de la Pharmacie, Faculté de Pharmacie, avenue Charles Flahault, 34060 Montpellier Cedex.
- Montpellier - Centre d'Histoire militaire et d'Études de Défense nationale, Université Paul-Valéry, Montpellier III, route de Mende, 34199, Montpellier Cedex.
- Montpellier. - Revue "Causses et Cévennes", 3, rue des Gardians, 34070 Montpellier.
- Société Littéraire de la Poste, 474, allée Henri II de Montmorency, 34035 Montpellier.
- Moulins - Société d'Emulation du Bourbonnais, 93, rue de Paris, 03000 Moulins.
- Nancy - Académie de Stanislas, 43, rue Stanislas, 54 000 Nancy.
- Narbonne - Commission Archéologique et Littéraire de Narbonne, Palais des Archevêques, 11000 Narbonne.
- Nevers - Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, Porte du Croux, 58000 Nevers.
- Nice - Académie des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, 133, rue Maccaran, 06000 Nice.
- Nice - Institut de Préhistoire et d'Archéologie, Alpes Méditerranée, Les terrasses de Cimiez, 29, Corniche Frère-Marc, 06000 Nice.
- Nîmes - Comité de l'Art chrétien, Evêché de Nîmes, 3, rue Guiran, 30000 Nîmes.
- Nîmes - Ecole Antique de Nîmes, musée archéologique, 13, bd Amiral Courbet, 30000 Nîmes.
- Société d'Histoire du protestantisme de Nîmes et du Gard, 2, rue Claude Brousson, 30000 Nîmes.
- Carré d'Art, Bd de la Comédie, 30000 Nîmes.

- Paris - Académie française, 23, quai de Conti, 75 006 Paris.
- Paris - Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 23, quai de Conti, 75006 Paris.
- Paris - Académie des Beaux-Arts, 23, quai de Conti, 75006 Paris.
- Paris - Akademos, Conférence nationale des Académies de Province, 23, quai de Conti, 75006 Paris.
- Paris - Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1, rue Descartes, 75005 Paris.
- Paris - Société de l'Histoire du Protestantisme français, 54, rue des Saints-Pères, 75007 Paris.
- Paris - Bibliothèque Nationale. Dépôt légal des périodiques, 2, rue Vivienne, 75084 Paris Cedex.
- Perpignan - Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, Sociétés catalanes, 18, rue Emile Zola, 66000 Perpignan.
- Poitiers - Société des Antiquaires de l'Ouest, hôtel de l'Echevinage, rue Paul-Guillon, B.P. 179, 86004 Poitiers Cedex.
- Quimper - Société Archéologique du Finistère, Hôtel de Ville, B.P. 1156, 29101 Quimper Cedex.
- Rennes - Société Archéologique et Historique d'Ille-et-Vilaine, 20, avenue Jules-Ferry, 35700 Rennes.
- Rennes - Annales de Bretagne, Université de Haute-Bretagne, avenue Gaston-Berger, 35000 Rennes.
- Rouen - Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, Hôtel des Sociétés savantes, 190, rue Beauvoisine, 76000 Rouen.
- Saint-Jean-de-Maurienne - Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, 73300, Saint-Jean-de-Maurienne.
- Saint-Lô - Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche, Archives départementales, B.P 540, 50010 Saint-Lô Cedex.
- Saint-Malo - Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo, 5, rue Pelicot, 35400 Saint-Malo.
- Saint-Quentin - 9, rue Villebois, Mareuil, 02100 Saint-Quentin.
- Sancerre - Académie Berrichonne, 511, avenue de Verdun, 18300 Sancerre.

- Strasbourg - Palais universitaire, 9, place de l'Université, 67070 Strasbourg.
- Sens - Société Archéologique de Sens, 5, rue Rigault, 89 100 Sens.
- Tarascon-sur-Ariège - Société préhistorique Ariège-Pyrénées, Mairie de Tarascon, 09400 Tarascon-sur-Ariège.
- Toulon - Académie du Var, Passage de la Corderie, 83 000 Toulon.
- Toulon - Société des Amis du Vieux Toulon, 69, cours Lafayette, 83000 Toulon.
- Toulouse - Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure, rue de Metz, 31000 Toulouse.
- Toulouse - Académie des Jeux Floraux, Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure, rue de Metz, 31000 Toulouse.
- Tours - Académie des Sciences des Arts et des Belles-Lettres de Touraine, 146, rue de la Fosse-Marine, 37100 Tours.
- Troyes - Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, 21, rue Chrestien-de-Troyes, 10000 Troyes.
- Tulle - Ecole Félibréenne limouzine "Lemouzi", 13, place municipale 19000 Tulle.
- Valence - Société Archéologique et Statistique de la Drôme, 14, rue de la Manutention, B.P. 722, 26000 Valence.
- Vannes - Société Polymathique du Morbihan, Château-Gaillard, 2, rue Noé, 56000 Vannes.
- Versailles - Académie de Versailles, 5, rue de l'Indépendance américaine, 78000 Versailles.
- Villefranche-en-Beaujolais - Académie de Villefranche-en-Beaujolais, 96, rue de la Sous-Préfecture, 69400 Villefranche-en-Beaujolais
- Vitry-le-François - Société des Sciences et Arts de Vitry, Hôtel de Ville, 51300 Vitry-le-François.

ÉTRANGER

- Barcelone - Université autonome de Barcelone (département de philosophie classique) Edifice A, service des Publications, 08193 Barcelone (Espagne).

- Bari - Université des Etudes de Bari, Faculté des Lettres et Philosophie, Palais Ateneo, I- 70122 Bari (Italie).
- Bordighera - Institut International d'Etudes Ligures, Musée Bicknell, Via Romana, 39 bis, I- 18012 Bordighera (IM) (Italie).
- Bruxelles - Académie royale de Belgique, Palais des Académies, 1, rue Ducale, B-1000 Bruxelles.
- Genève - Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 11, rue Massot, B.P. 389, C-H 1211 Genève.
- Neuchâtel - Société Neuchâteloise de Géographie, B.P.256, C-H 2006 Neuchâtel (Suisse).
- Vérone - Académie d'Agriculture, Sciences et Lettres de Vérone, Palais Erbisti, via Leoncino, 6, I- 37121 Vérone (Italie).